

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, le président**
 Mme LINDA ST-MICHEL, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO 6
AU CENTRE DE TRAITEMENT STALEX À BLAINVILLE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 mai 2023 à 19 h
Cabane à sucre Jean Renaud & Fils, 1034, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 10 MAI 2023

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE M. HUGO LANGLOIS	3

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme AUDREY LEMAIRE	15
M. JEAN-FRANÇOIS RACINE	25
Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU	32
M. NORMAND LÉO	46
Mme SYLVIE CLERMONT	57

PAUSE
REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. PHILIPPE LEGUERRIER	69
Mme MARTINE OUELLET	72
Mme CHANTAL PELOSSE.....	93
M. ALEXANDRE RICHARD.....	114
M. FRANÇOIS LAFLAMME.....	123
M. DENIS LEGUERRIER.....	138
Mme NANCY GÉLINAS.....	152

MOT DE LA FIN	171
---------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 MAI 2023 À 13 H 30

**SÉANCE DU 10 MAI 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex à Blainville. Dans un premier temps, je souhaite vérifier si le représentant de l'initiateur, donc monsieur Rompré, a déposé certains documents.

10

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui, Monsieur le président, on a déposé la version finale de la présentation qu'on a faite à la séance. On avait déposé aussi un résumé de la justification du projet ainsi que de la nécessité d'avoir une installation comme Stablex au Québec, tel que vous l'aviez demandé. Et finalement, un tableau présentant les volumes d'eau interstitielle à gérer dans les cellules 1 à 4, les cellules existantes fermées.

15

20 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Merci.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Les autres documents seront déposés plus tard.

25

LE PRÉSIDENT :

Plus tard, très bien. Monsieur Savoie, de votre côté?

30

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, bonsoir, Monsieur le président. Oui, effectivement, nous aussi, nous avons déposé des documents qui concernaient la sécurité du lieu de Stablex. Et puis j'aimerais porter à votre attention aussi que nous avons des éléments supplémentaires concernant les coûts de gestion post-fermeture, qui ont été augmentés suite aux questions et commentaires en analyse de recevabilité.

35

LE PRÉSIDENT :

40

Merci. Donc le registre est ouvert dès maintenant, et vous pouvez vous y inscrire pour venir nous poser vos questions. Pour ce faire, il suffit de vous rendre à la table d'accueil en arrière de la salle. Et les personnes qui souhaitent intervenir à distance, juste cliquer sur le lien permettant d'accéder au formulaire dans le site web du BAPE ou encore dans la diffusion directe sur Facebook. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en composant le 1-800-463-4732, poste 6.

45

Je tiens à vous rappeler brièvement les règles de procédure en audience publique. Éviter les préambules dans les questions; deux questions par intervention sont permises, sans sous-question; nous prendrons dix inscriptions; toutes les questions et réponses doivent m'être adressées. Et enfin, je rappelle que les manifestations, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront pas tolérés.

50

Je réitère qu'avant d'appeler la première personne, je réitère donc que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Merci à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

55

Pour les personnes présentes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Et pour les gens à distance, vous trouverez le lien y menant dans les commentaires du Facebook Live ou encore dans la page de notre site web consacrée au dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

60

Peut-être, en attendant les inscriptions au registre, je souhaiterais demander au ministère de l'Environnement de présenter la capsule que la commission d'enquête lui avait demandé de préparer sur le portrait de la gestion des matières dangereuses résiduelles, des sols contaminés et des matières non dangereuses préoccupantes au Québec, incluant importation/exportation. Monsieur Savoie, à vous la parole.

65

M. PATRICE SAVOIE :

70

Oui, je laisse la parole à monsieur Hugo Langlois de la Direction des matières dangereuses et des pesticides.

75 **M. HUGO LANGLOIS :**

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

80 Oui, bonsoir.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT DB4

85

M. HUGO LANGLOIS :

90

Donc on va faire un portrait au Québec de la gestion des matières dangereuses résiduelles. Donc au Québec, la gestion des matières dangereuses est un domaine à compétence partagée. Par exemple, on peut penser à Santé Canada qui, avec le SIMDUT, va encadrer...

LE PRÉSIDENT :

95

Pourriez-vous parler un peu plus fort, s'il vous plaît?

M. HUGO LANGLOIS :

100 Plus fort?

LE PRÉSIDENT :

105 Oui.

M. HUGO LANGLOIS :

110 OK. Donc Santé Canada, avec le règlement sur le SIMDUT, va encadrer l'étiquetage sur les matières dangereuses. On peut penser au règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses. Donc c'est la réglementation sur l'import-export, c'est de domaine fédéral.

115

Et au niveau provincial, on a d'autres exemples, comme la Régie du bâtiment du Québec, qui va encadrer les équipements pétroliers. On peut penser aussi à la CSST, qui va encadrer l'usage des matières dangereuses en milieu de travail.

120

La responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs comprend les interventions lors d'un rejet accidentel de matières dangereuses dans l'environnement et la gestion des activités impliquant des matières dangereuses résiduelles.

125

Sur cette figure, on voit le portrait, en fait, le cycle de vie des matières dangereuses, de la production jusqu'à leur fin de vie. Donc les producteurs de matières dangereuses peuvent être des industries comme des alumineries, ça peut être aussi des ateliers mécaniques. On va produire une grande variété de matières dangereuses. Ça peut être de l'huile usée, des peintures ou des solvants inflammables, par exemple.

130

Toutes ces matières qui sont produites par les producteurs vont être transportées. On a, au centre, on a une icône qui ressemble à un entrepôt. Donc ça, c'est une plaque tournante au niveau des matières dangereuses. On appelle ça les centres de transfert.

135

Les centres de transfert, c'est essentiellement des centres de logistique. Ils vont recevoir plusieurs matières dangereuses de toutes sortes de catégories. Ils vont réemballer, regrouper selon des propriétés similaires ou regrouper selon une compatibilité. Donc il va y avoir beaucoup de logistique de transport. Donc à partir de ces centres de transfert là, tout ce qui rentre au centre de transfert va ressortir et devra être soit traité ou éliminé.

140

Donc les matières dangereuses peuvent être gérées selon le principe des 3RV-E. Donc, idéalement, on va opter pour des destinations qui vont faire du traitement à des fins de recyclage. On peut aussi utiliser la valeur calorifique de certains combustibles résiduels pour être remplacée... en fait, la matière dangereuse peut remplacer un combustible traditionnel. Par exemple, une cimenterie qui a besoin de beaucoup d'énergie pourrait brûler des matières dangereuses.

145

Ultimement, il y aura toujours des déchets qui ne sont pas valorisables ni recyclables, donc c'est là où les lieux d'élimination entrent en jeu. Et les lieux d'élimination sont des lieux spécialisés, un peu comme tous les autres centres de traitement. Donc c'est vraiment important de comprendre que le monde des matières dangereuses est caractérisé par une multiplicité de destinations spécialisées.

150 Les lieux d'élimination de matières dangereuses sont très peu nombreux au Canada. Au Québec, nous en avons un seul qui offre un service d'élimination à des fins commerciales. Il s'agit de Stalex.

155 Portrait d'ensemble : on a environ 150 entreprises qui sont autorisées à traiter, entreposer, éliminer ou utiliser à des fins énergétiques. Ce sont des détenteurs de permis du ministère de l'Environnement.

160 Les données compilées sur une période de 10 ans : on a près de 25 000 entreprises qui produisent et expédient annuellement. De ces 25 000 entreprises, il y en a 326 qui doivent produire une déclaration annuelle de la gestion de leurs matières dangereuses.

160 Près de 672 000 tonnes métriques de matières dangereuses sont traitées annuellement. Près de 201 000 tonnes métriques sont éliminées annuellement.

165 On a un exemple ici de la production de matières dangereuses pour les entreprises qui sont tenues de produire une déclaration annuelle. On pense essentiellement à l'industrie lourde, mais il y a plein d'industries qui sont listées à l'annexe 3 du Règlement sur les matières dangereuses. On voit que les grands producteurs de déchets vont produire ensemble 332 000 tonnes métriques de matières dangereuses.

170 La figure que vous voyez à droite, c'est une figure qui est extraite d'un document qui est disponible sur Internet. C'est le *Portrait des matières dangereuses au Québec 2012-2018*. Ce serait trop long de faire tout le document, donc on vous invite à le consulter sur Internet.

175 On voit sur cette figure-là, dans le fond, que, par les déclarations annuelles, on est capable de faire un portrait de tous les types de catégories de matières qui sont produites par certaines entreprises. On voit notamment que la plus importante matière dangereuse produite au Québec, ce sont des anodes et des cathodes.

180 Le traitement : plusieurs entreprises sont actives au Québec pour le traitement de matières dangereuses, notamment en vue du recyclage. Les données de 2012-2021 révèlent une moyenne d'environ 672 000 tonnes métriques. On a des exemples d'entreprises qui effectuent du traitement au Québec.

185 Je peux vous nommer les trois plus importantes. On a Terrapure. Terrapure qui effectue du démantèlement de batteries acide-plomb pour récupérer les composantes.

On a Veolia. Veolia, à Saint-Hyacinthe, qui a une usine qui fait du raffinage d'huiles usées pour remettre les huiles sur le marché.

190 En troisième position, on a Glencore, qui fait du recyclage de circuits imprimés. On va récupérer les métaux des circuits imprimés.

195 Le portrait de l'élimination : on disait d'ailleurs que, bon, les MDR ne peuvent pas toujours être traitées. Donc les chiffres que vous voyez là, 201 000 tonnes métriques sont principalement attribuables à Stalex, parce qu'on a... c'est le seul lieu qui fait de l'élimination commerciale.

200 Il y a d'autres usines qui font de l'élimination, mais elles le font pour leurs propres fins. Des usines comme Alcoa, ArcelorMittal et General Dynamics ont de l'élimination, mais c'est un service pour leurs propres besoins. Ce n'est pas commercial.

Donc on disait dans une diapositive précédente que c'est très important de choisir la bonne destination pour ces matières. Donc il y a une énorme variété de matières dangereuses, il y a une énorme variété de propriétés et de... En fait, il y a beaucoup d'options de destinations possibles.

205 Donc le coeur de la gestion, la bonne gestion d'une matière dangereuse, il s'agit vraiment de choisir le bon traitement ou la bonne destination pour ces matières dangereuses. Donc il s'avère que pour certaines entreprises, la meilleure destination peut être juste de l'autre côté d'une frontière. Donc pour assurer une bonne gestion des matières dangereuses, on permet l'import-export. C'est ce qui justifie beaucoup d'import-export pour transporter vers la meilleure destination les matières
210 dangereuses.

215 Donc l'import-export des matières dangereuses, c'est de juridiction fédérale, mais il y a une collaboration qui se fait avec le provincial. Donc il y a des vérifications qui se font, des vérifications administratives, mais il y a aussi des vérifications techniques. On s'assure, entre autres, que tous les permis sont en place, mais on s'assure aussi que, dans le cas de Stalex, par exemple, on est vraiment habilité à recevoir les matières qu'on s'apprête à importer.

220 Il est important de noter aussi que le Québec lui-même est un exportateur de matières dangereuses. Donc le Québec dépend des juridictions voisines. Le fait que le domaine de la gestion des matières dangereuses est essentiellement un réseau d'échanges, les juridictions s'échangent des services d'élimination ou de traitement de matières dangereuses.

225 Le portrait de l'importation : je dois faire une mise en garde. Les données qu'on a, nos données provinciales, sont limitées. On n'a pas... Notre base de données ne nous permet pas d'avoir un portrait très précis de l'import-export. Les données les plus précises proviendraient du fédéral.

Donc on voit qu'en moyenne on a importé dans les dernières années 302 000 tonnes métriques annuellement.

230 L'importation ne sert pas seulement des fins d'élimination, parce qu'en réalité, les importateurs les plus importants font du traitement. On voit en haut... on voit à droite que les trois plus importants importateurs. Donc le premier, c'est Terrapure, on l'a nommée tout à l'heure, donc c'est le plus important importateur. Glencore en deuxième position et Stablex en troisième position.

235 Le Québec exporte également vers d'autres juridictions notamment pour l'élimination. On envoie des matières dangereuses notamment en Ontario et aux États-Unis et d'autres pays. La moyenne d'exportation sur... de 2019 à 2021, c'est de 183 000 tonnes métriques. Nous principaux exportateurs seraient Safety-Kleen, Solva Rec et Suncor. On parle de 2021.

240 Alors, rapidement, pour les sols contaminés, il y a beaucoup de traitement et d'enfouissement. Donc on a au Québec 30 centres de traitement de sols contaminés, 5 lieux d'enfouissement de sols contaminés. De 2012 à 2021, on a, en moyenne, enfoui 490 000 tonnes métriques et on a traité 999 000 tonnes métriques.

245 La prochaine figure présente essentiellement la même information, mais on peut juste voir l'évolution dans le temps et peut-être l'impact des réglementations qui ont été mises en place. Voilà, merci.

LE PRÉSIDENT :

250 Merci à vous. Permettez-moi quelques petites questions et, sans doute, ça va revenir. Donc, tout d'abord, clarifions une chose : Stablex, selon vous, fait de l'enfouissement, de l'entreposage, de l'entreposage permanent?

M. HUGO LANGLOIS :

Bien, Stablex, c'est une activité d'élimination, donc...

LE PRÉSIDENT :

260

C'est de l'élimination?

M. HUGO LANGLOIS :

265

C'est essentiellement de l'élimination, mais il y a du traitement avant élimination.

LE PRÉSIDENT :

270

Non, non, ça, je comprends là. Mais ultimement, vous considérez...

M. HUGO LANGLOIS :

C'est de l'élimination.

275

LE PRÉSIDENT :

... que ce n'est pas de l'entreposage, c'est de l'élimination?

M. HUGO LANGLOIS :

280

Il y a de l'entreposage, mais c'est pour les... c'est pour la production...

LE PRÉSIDENT :

OK.

285

M. HUGO LANGLOIS :

... et la qualité.

LE PRÉSIDENT :

290

Et donc, parce que dans toute l'étude d'impact, ou presque, on parle essentiellement d'entreposage, d'entreposage... J'imagine que vous avez vu l'étude d'impact. Donc éventuellement, on devrait plutôt considérer que Stablex fait de l'élimination? Outre le traitement, et cetera, là, mais ultimement, c'est de l'élimination?

295

M. HUGO LANGLOIS :

Oui, exact.

300

LE PRÉSIDENT :

OK. Maintenant, vous avez... J'ai vu que vous aviez une planche dans laquelle vous indiquez qu'il y avait 155 entreprises qui faisaient du traitement, de la valorisation... Attendez un petit peu, là : « ... autorisées à traiter, entreposer, éliminer ou utiliser à des fins énergétiques. »

305

M. HUGO LANGLOIS :

Oui.

310

LE PRÉSIDENT :

Alors que quatre seules entreprises sont autorisées à éliminer, dont Stablex.

315

M. HUGO LANGLOIS :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

320

Mais les 150 entreprises, quand vous dites qu'elles sont autorisées à éliminer aussi, comment se fait...

M. HUGO LANGLOIS :

325

C'est un choix, là. Donc parmi ces 150-là, il y en a plusieurs qui traitent, mais ne vont pas nécessairement éliminer.

LE PRÉSIDENT :

330

Donc mais quand...

M. HUGO LANGLOIS :

C'est la jonction. C'est une somme, là.

335

LE PRÉSIDENT :

Donc les quatre entreprises autorisées à éliminer font partie des 150 entreprises?

340

M. HUGO LANGLOIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

345

OK. Très bien. Donc ce sont des questions courtes, mais qui demandent clarification. Vous avez également indiqué qu'il y avait, dans votre tarte, 4 % des importations qui provenaient d'autres pays. Alors que, pour le Canada... euh, pour les États-Unis, c'est 66 %, je crois. Et pour le Canada, c'est 30 %. Le 4 %, pourriez-vous nous indiquer grosso modo c'est de quel pays?

350

M. HUGO LANGLOIS :

Je crois qu'il s'agit de l'Allemagne.

355

LE PRÉSIDENT :

Allemagne?

M. HUGO LANGLOIS :

360

Oui.

LE PRÉSIDENT :

365

D'accord. J'ai remarqué aussi que, au total, le Québec recevait deux cent mille... environ, 200 000 tonnes par année.

M. HUGO LANGLOIS :

370 On exporte...

LE PRÉSIDENT :

375 Euh, 300 000 tonnes par année. Excusez-moi.

M. HUGO LANGLOIS :

Oui, exact.

380 **LE PRÉSIDENT :**

Je me suis trompé. Environ 300 000 tonnes. Et exporté 200 000 tonnes.

M. HUGO LANGLOIS :

385 Exact.

LE PRÉSIDENT :

390 Donc il y a une différence, je dirais, négative, là, de 100 000 tonnes. Est-ce que le Québec peut refuser? Même si vous avez dit que c'est géré par... c'est surtout géré par Environnement et Changements climatiques Canada, est-ce que le Québec peut refuser l'importation de matières dangereuses résiduelles?

M. HUGO LANGLOIS :

395 Ce n'est pas... Ce n'est pas quelque chose qui arrive. En fait, depuis 2010, les données qui nous ont été transmises, ça n'arrive pas, tout simplement. Les vérifications qu'on fait, c'est de s'assurer qu'on peut travailler en respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et que les permis sont en place.

400

LE PRÉSIDENT :

Mais...

405

M. HUGO LANGLOIS :

410 Il n'y a pas de mécanisme en place pour refuser l'importation basée sur des quantités. C'est essentiellement les autorisations qui vont restreindre les quantités. C'est possible techniquement, c'est techniquement possible, mais ça n'arrive pas.

LE PRÉSIDENT :

415 J'aimerais que vous répondiez plus clairement à ma question.

M. HUGO LANGLOIS :

D'accord.

420 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le Québec peut, oui ou non, refuser l'importation de matières dangereuses résiduelles?

425 **M. HUGO LANGLOIS :**

C'est de juridiction fédérale.

LE PRÉSIDENT :

430 Donc le Québec n'a aucun pouvoir là-dessus?

M. HUGO LANGLOIS :

435 On peut s'objecter pour des raisons techniques, une justification technique. Donc, par exemple, on serait... si Stablex s'apprêtait à importer une matière qui est incompatible, on pourrait s'objecter.

LE PRÉSIDENT :

440 D'accord. Donc si une entreprise comme Stablex veut accroître ses importations, ça dépend d'elle, n'est-ce pas, si je comprends bien?

445 **M. HUGO LANGLOIS :**

Ça dépend des autorisations.

450 **LE PRÉSIDENT :**

Des autorisations.

455 **M. HUGO LANGLOIS :**

Oui.

460 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Mais il faut d'abord que ça passe par... Il faut que ça soit sa volonté?

465 **M. HUGO LANGLOIS :**

Exact.

470 **LE PRÉSIDENT :**

475 C'est bon. Alors, j'arrête pour le moment. J'en ai d'autres questions, mais j'arrête pour le moment et j'appelle la première intervenante, madame Audrey Lemaire de l'UPA des Basses-Laurentides.

480 **M. PATRICE SAVOIE :**

Monsieur le président, on aurait peut-être une personne qui pourrait préciser davantage l'interdiction ou l'acceptation des matières hors frontières, si vous le désirez.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, on y est. – Madame, vous pouvez vous présenter quand même et vous asseoir.

490 **M. HUGO LANGLOIS :**

On va appeler Christian Balg.

LE PRÉSIDENT :

485 Ça va. C'est comme vous voulez. Sentez-vous à l'aise. – Juste préciser de nouveau votre nom pour la sténotypie.

M. CHRISTIAN BALG :

490 Bonjour. Donc Christian Balg, division des matières dangereuses au ministère de l'Environnement. Donc c'est simplement une petite précision. Mon collègue a très bien expliqué. Je vais simplement peut-être ajouter, bon, comme vous avez compris, c'est de compétence fédérale, donc c'est vraiment le fédéral qui peut refuser des imports. Il le fait dans certains contextes, là, par exemple, dans le *Règlement sur les BPC*, ça arrive. Donc il n'y a pas d'échanges de BPC qui se font entre pays comme ça, pour des raisons particulières. C'est vraiment des contextes très particuliers.

495
500 Il faut comprendre que, sinon là, au niveau des provinces, ça ne se fait pas vraiment d'interdire l'importation de matières dangereuses résiduelles. L'enjeu étant de compétence fédérale. Je vous dirais qu'il y a un enjeu qui s'ajoute à ça, c'est au niveau des accords de libre-échange au niveau du commerce, donc de permettre un peu le libre-échange des marchandises, parce que les matières dangereuses se trouvent à être beaucoup plus souvent des marchandises qui deviennent des matières premières dans d'autres procédés.

505 Comme vous avez vu, par exemple, il y a des matières qui sont utilisées, par exemple, pour le recyclage des batteries, par exemple. Ça va être un intrant pour produire des lingots de plomb, par exemple. Donc il y a un enjeu au niveau des accords de libre-échange. Donc c'est le complément que je voulais faire à cet effet-là. Donc voilà.

510

PÉRIODE DE QUESTIONS

515

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. — Madame Lemaire, je vous en prie.

Mme AUDREY LEMAIRE :

520

Bonsoir. Donc Audrey Lemaire pour L'UPA des Basses-Laurentides. Je comprends le besoin d'un endroit comme Stablex dans le traitement des déchets que l'humain et ses activités génèrent. Les agricultrices et agriculteurs sont les gardiens du territoire, les témoins des changements du paysage depuis bien des générations.

525

La nouvelle cellule double la capacité d'accueil des matières dangereuses. J'ai une inquiétude, nous avons une inquiétude. Est-ce qu'une fiducie de 1.3 million est un fonds monétaire suffisant, adéquat et surtout pérenne pour les générations futures?

530

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Tout d'abord, Monsieur Rompré, qu'est-ce qui arrive si le projet de la cellule 6 proposé était rejeté? Qu'est-ce qui arrive de la cellule 6 actuelle?

535

M. BENOIT ROMPRÉ :

Le projet de la cellule 6 actuelle fait partie, en fait, des deux solutions qui ont été regardées au niveau de l'étude d'impact. Et évidemment, on a retenu le terrain proposé. Nos objectifs n'ont pas été déterminés advenant un cas de refus du projet de la cellule 6 à l'endroit proposé.

540

LE PRÉSIDENT :

Et c'est pour ça que je vous pose la question.

545

M. BENOIT ROMPRÉ :

On n'a pas... Je dirais corporativement, là, on n'a pas de plan de match précis présentement. Il va falloir développer ce plan de match là.

550

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et est-ce qu'il y a d'autres... On a parlé cet avant-midi d'assurance, de fonds de fiducie. Qu'est-ce que vous pouvez répondre à madame concernant le fonds de fiducie?

555 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Concernant le fait à savoir si le...

560 **LE PRÉSIDENT :**

Le 1.3 million.

M. BENOIT ROMPRÉ :

565 À savoir si le fonds est suffisant?

LE PRÉSIDENT :

Suffisant.

570

M. BENOIT ROMPRÉ :

575 Le fonds de fiducie, c'est évidemment un élément pour assurer la post-fermeture du site. Mais ça n'enlève pas la responsabilité du propriétaire du terrain face à la fermeture des cellules, par exemple, des cellules existantes. Ça, c'est en place et ça reste là. Comme l'a déjà dit monsieur Savoie, la responsabilité est là quand même, même si... Si les fonds s'avéraient être insuffisants, la compagnie devra défrayer l'argent manquant.

580 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, écoutez, c'est tout à fait normal, entre les séances, qu'il puisse y avoir des questions qui reviennent.

585 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui, oui, oui. Désolé.

LE PRÉSIDENT :

590 Les gens ne sont pas les mêmes, donc il faut juste reprendre pas seulement le résumé, mais la totalité des informations pour que tout le monde soit bien informé, même si c'est webdiffusé.

M. BENOIT ROMPRÉ :

595 Oui.

LE PRÉSIDENT :

600 Donc sentez-vous à l'aise de reprendre de façon exhaustive les informations que vous aviez déjà transmises.

M. BENOIT ROMPRÉ :

605 Oui, je vais passer la parole à Pierre pour plus de détails sur ce sujet-là.

PIERRE LÉGO :

610 OK. Je présume que madame fait référence à la fiducie qui est en place pour les cellules fermées actuellement et en activité. Donc juste corriger votre chiffre, la fiducie qui a été alimentée par le 0,25 \$ la tonne depuis que le décret de -- je ne me souviens plus exactement l'année, 86, je crois -- a été mis en place s'élève maintenant à...

LE PRÉSIDENT :

615 C'était 86.

PIERRE LÉGO :

620 ... 86, s'élève à 1.6 million. Il n'y a pas une grosse différence, mais c'est juste pour être certain que les chiffres sont bien donnés.

625 Ensuite, évidemment, il y a les bons de garantie. On a parlé ce matin, euh, pas ce matin, cet après-midi. Alors, il y a les bons de garantie qui sont là, mais la fiducie comme telle, c'est un argent qui est là, qui pourra servir.

Comme dit mon collègue, Stablex est encore là, Stablex va rester vivant et on va prendre les responsabilités qui nous reviennent. Comme n'importe quel autre locataire de terrain ou comme n'importe quel autre propriétaire de terrain.

630 Donc la fiducie, elle a été décidée en 86 , dans un contexte où le gouvernement de l'époque avait, dans ses règles de l'époque, octroyé pour remplacer un bon de garantie de 1 million par un bon de garantie de 350 000 indexé, qui est rendu indexé à environ 1 million. Donc le 350 000 de 86 est devenu un bon de garantie de 1 million pour cette année, et il va continuer de grandir.

635 Donc à l'époque, ils ont décidé de remplacer le bon de garantie de 1 million par un bon de garantie de 350 000 avec une fiducie de 0,25 \$ la tonne. Dans le contexte du fait que le gouvernement est propriétaire du terrain et il loue le terrain à l'exploitant, qui est Stalex.

640 Donc est-ce que c'est suffisant? Je ne sais pas. Est-ce que c'est... est-ce que ça a été pensé pour mettre des sous de côté pour l'avenir, pour la post-fermeture au cas où que? Je crois que oui. Et ça pourra servir à ça. Mais les responsabilités des parties, c'est-à-dire le propriétaire du terrain et le locataire du terrain, demeurent.

645 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, Madame?

Mme AUDREY LEMAIRE :

650 Ça revient quand même au... Oui. Donc le propriétaire du terrain, qui est le gouvernement du Québec pour les cellules 1 à 5, va quand même... Dans le fond, c'est nous tous qui en sommes responsables?

655 **LE PRÉSIDENT :**

Hum... attention. Monsieur Savoie, pourriez-vous compléter ou corriger?

M. PATRICE SAVOIE :

660 En fait, Monsieur le président, les sommes qui sont déjà accumulées par Stalex, advenant que Stalex disparaisse, devront et seront utilisées, hein, pour faire le suivi des cellules. Et par la suite, bien, évidemment, il y a toujours la responsabilité de Stalex. Et puis avec le gouvernement, il y aura sûrement une entente à ce moment-là pour la poursuite des suivis à effectuer pour ces cellules-là.

665

LE PRÉSIDENT :

Peut-être, par extension... Là, c'est les cellules 1 à 5. Vous avez l'intention d'acheter, d'acquérir le terrain de la cellule 6 projetée?

670

M. PATRICE SAVOIE :

Oui.

675

LE PRÉSIDENT :

Hier, on a vu avec Blainville qu'il semblait... vous sembleriez vous diriger vers ça. Mais dans l'étude d'impact, il y a un endroit où vous évoquez la possibilité que de louer le terrain à... de Blainville, mais par une démarche curieuse, là. J'aimerais que vous reveniez là-dessus. C'est quoi l'option locative pour ce terrain-là?

680

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je vais passer la parole à monsieur Légo sur ça aussi.

685

PIERRE LÉGO :

Dans l'entente que Stablex a eue avec la Ville de Blainville, qui était une entente essentielle pour pouvoir aller de l'avant. Si on ne pouvait pas avoir possibilité d'acheter ledit terrain, ça ne servait à rien de proposer un projet. Donc dans cette entente-là, il y a toutes sortes de considérations. Une de ces considérations-là est que la Ville est Blainville pourrait louer une partie de la future cellule projetée, mais pas encore développée, pour installer un dépôt à neige, par exemple, sur une base temporaire d'une vingtaine d'années.

690

695

Donc c'est... L'option dans cette entente, c'est que Stablex et la Ville se sont entendues pour que Stablex, si tout fonctionne puis que la Ville a besoin et obtient les autorisations pour un dit dépôt de neige, pourrait louer une partie du terrain à Stablex, qui, à ce moment-là, ils loueraient à Stablex qui serait propriétaire rendu à ce moment-là pour installer un dépôt de neige temporaire, pour une durée d'environ 20 ans.

700

LE PRÉSIDENT :

OK.

705 **PIERRE LÉGO :**

Dans la partie non exploitée. Parce que le projet qu'on propose va être fait en phase, là. On n'ira pas utiliser toute la surface d'un coup. Donc il y aurait une grande surface du terrain projeté qui ne sera pas développée pendant un bout de temps. Et puis, c'était ça qui est écrit dans...

710 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, ce n'était pas... je ne l'avais pas compris comme ça.

715 **PIERRE LÉGO :**

OK.

720 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très bien. – Alors, je reviens vers vous, madame. Est-ce que vous avez une deuxième question?

725 **Mme AUDREY LEMAIRE :**

Oui

730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

Mme AUDREY LEMAIRE :

735 Selon les informations obtenues, une somme de 6.4 millions est déjà disponible à la MRC de Thérèse-de Blainville pour compenser les pertes des milieux humides qui ont été autorisées entre le 16 juin 2017 et le 31 mars 2022, soit depuis l'entrée en vigueur de la loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques.

740 Le projet de réaménagement de la cellule 6 viendrait habiter une somme de 4 millions supplémentaires pour compenser la perte du 9.6 hectares de milieu humide prévu. C'est donc dire

qu'il y a beaucoup de projets futurs de création et de restauration de milieux humides dans la MRC de Thérèse-de Blainville.

745 Considérant les besoins... Pardon. Le syndicat local de l'UPA des Basses-Laurentides se questionne sur les choix qui seront retenus pour les compensations des pertes de milieux humides et de boisés métropolitains. La perte de davantage de terres en culture situées à proximité des populations serait contraire aux objectifs d'autonomie alimentaire que le Québec s'est donnés. 750 Donc, considérant les besoins d'espace pour les restaurations de tels milieux, comment nous assurer qu'il n'y aura pas de pertes agricoles qui seront associées à la compensation de tels milieux?

LE PRÉSIDENT :

755 Très bien. Monsieur Rompré, la question est claire. Comment vous vous assurez que votre projet n'entraîne pas de pertes – pour commencer, parce que vous avez couvert quand même plusieurs aspects – mais de terres agricoles?

M. BENOIT ROMPRÉ :

760 La question me semblait plutôt sur la façon dont vont être utilisés les fonds qui vont être versés en compensation des milieux humides. Ces fonds-là sont versés...

LE PRÉSIDENT :

765 Ça, c'est autre chose, je... Ça, j'aborderai cette question-là tout à l'heure avec...

M. BENOIT ROMPRÉ :

770 Désolé. Pouvez-vous répéter votre question?

LE PRÉSIDENT :

775 Je dois répéter... Enfin, répétez la question parce que je pense que moi, je ne l'ai peut-être pas comprise, parce que je vous ai vue opiner un peu.

Mme AUDREY LEMAIRE :

Bien, en fait, on se demande... On comprend que Stablex donne des sous.

780

LE PRÉSIDENT :

Oui, 4 millions.

785

Mme AUDREY LEMAIRE :

Exactement. Eux n'ont pas... Je pense qu'ils n'ont pas vraiment de mot à dire, quoiqu'ils pourraient quand même donner des objectifs et des lettres d'intention aux gens qui vont devoir restaurer ces milieux humides là.

790

LE PRÉSIDENT :

OK. Mais allez-y à votre question alors à laquelle vous aimeriez qu'ils répondent.

795

Mme AUDREY LEMAIRE :

Donc considérant les besoins d'espace pour le 4 millions ou pour les 6.4 qui sont déjà accumulés dans le fonds, comment nous rassurer qu'il n'y aura pas de pertes de terres agricoles qui seront associées à la compensation? Parce que, dans le fond...

800

LE PRÉSIDENT :

Ah...

805

Mme AUDREY LEMAIRE :

... on prend un milieu humide puis on veut en recréer un ailleurs. On veut restaurer des milieux humides.

810

LE PRÉSIDENT :

OK.

815

Mme AUDREY LEMAIRE :

L'endroit qu'ils sont disponibles présentement dans les terres périurbaines -- parce qu'on fait presque de l'agriculture périurbaine sur la Rive-Nord de Montréal, les terres... les endroits qu'il

820 reste à restaurer, c'est nos terres agricoles. Donc on se pose la question, nous, comme agriculteurs, agricultrices : comment faire pour s'assurer que ce qui existe déjà, bien, ça ne sera pas repris chez nous?

LE PRÉSIDENT :

825 Très bien. Je ne voudrais pas le libérer de ses obligations, mais je pense que la question s'adresse avantagement à monsieur Savoie du ministère de l'Environnement puisque, finalement, c'est ce ministère-là qui doit gérer toutes ces sommes d'argent. Monsieur Savoie, pourriez-vous élaborer là-dessus? Qu'est-ce que vous faites avec l'argent?

M. PATRICE SAVOIE :

830 Les sous, Monsieur le président, sont transmis dans le Fonds vert du gouvernement. Par la suite, lorsqu'un organisme environnemental ou la MRC ou la municipalité, la ville désire créer un programme de mise en place de milieux humides, par exemple, ils doivent faire une demande au gouvernement, et puis la Ville a possibilité d'obtenir les sous.

835 C'est certain que là, en ce moment, on ne peut pas mentionner à quel endroit que ça pourrait être créé. Ce n'est pas le gouvernement qui décide des endroits. C'est plutôt l'organisme qui va vouloir créer le fonds... le milieu humide. Et puis ces sous-là, à ce moment-là, sont transmis. Mais s'il n'y a vraiment pas d'endroit dans la MRC, bien là, ça peut déborder du cadre de la région, là, 840 ces sommes-là, du bassin versant aussi.

LE PRÉSIDENT :

845 OK. Donc si ça... Donc si ça touche le milieu agricole, si ça devait toucher le milieu agricole, ça devra passer par vous et éventuellement être autorisé. Mais avant que ça soit autorisé, j'imagine qu'il y doit y avoir des ententes, notamment avec L'UPA, et cetera, là?

M. PATRICE SAVOIE :

850 Oui, oui, probablement oui.

LE PRÉSIDENT :

855 Est-ce que vous donnez... Mettons, dans le présent cas, est-ce que vous donnez une priorité à la Ville de Blainville?

M. PATRICE SAVOIE :

860 On donne une priorité au même bassin versant pour les projets et puis la même région ou la même MRC.

LE PRÉSIDENT :

865 Et, Madame Lévesque, est-ce que la Ville de Blainville a des projets à ce niveau-là?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

870 On n'a pas encore déterminé des projets qu'on voudrait faire. Par contre, au niveau de la MRC, il y a le PRMHH, le Plan régional métropolitain, qui est en en cours d'élaboration, qui pourra certainement identifier des endroits sur le territoire de la MRC à restaurer.

LE PRÉSIDENT :

875 Mais votre intention?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

On n'a pas statué encore sur notre intention à ce niveau-là.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. – Ça va, Madame?

Mme AUDREY LEMAIRE :

885 Oui.

LE PRÉSIDENT :

890 Merci.

M. PATRICE SAVOIE :

895 Monsieur le président? Peut-être une... On avait une capsule que vous nous avez demandé de préparer sur les milieux humides. Je ne sais pas si ça serait le bon moment, vu qu'on a entamé les milieux humides, pour la présenter? Je laisse ça à votre convenance.

LE PRÉSIDENT :

900 Il y a une personne qui attend en ligne. Je ne voudrais pas la faire attendre plus longtemps.

M. PATRICE SAVOIE :

905 Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Donc peut-être après. On verra là.

910 **M. PATRICE SAVOIE :**

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

915 On s'ajustera. Michel... Ça va? Monsieur Racine?

M. JEAN-FRANÇOIS RACINE :

920 Oui, bonsoir à vous. Vous m'entendez bien, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

925 Très, très bien. Je vous en prie, allez-y, Monsieur Racine.

M. JEAN-FRANÇOIS RACINE :

Parfait. Donc j'étais présent lors de la réunion d'information du 8 mars dernier et on m'a laissé savoir que l'eau de pluie récupérée au fond des cellules servait à faire du produit Stablex.

930 C'est ce qu'on nous a dit. Mais par la suite, j'ai décidé de faire un peu de recherche et il y a une
émission de télé à la télé des Basses-Laurentides, qui s'appelle « C'est fait chez nous », et on
entend le directeur de production Marc-André Dion affirmer que l'eau de pluie récupérée au fond
des cellules est rejetée dans les égouts municipaux. Donc là, on a une grosse contradiction, et
935 j'aimerais savoir qu'est-ce qui se passe avec l'eau de pluie récupérée au fond des cellules, donc
l'eau de contact, l'eau contaminée.

LE PRÉSIDENT :

940 Très bien. La question est claire. Monsieur Rompré?

M. BENOIT ROMPRÉ :

945 Effectivement, Monsieur le président, il y a deux... en fait, je dirais, au total trois types d'eau
qu'une cellule active peut générer. Je ne sais pas, si, Alexandra, tu pourrais montrer la cellule 5 en
exploitation?

950 Mais il y a la partie complètement recouverte de la cellule. Donc la cellule est d'abord
excavée et remplie du produit Stablex et ensuite, on vient placer le recouvrement étanche. L'eau
qui ruisselle sur le recouvrement étanche, c'est une eau qui s'en va par gravité directement à l'égout
pluvial. Donc c'est ça qu'on appelle une eau de ruissellement.

955 La partie au centre, qui la partie active de la cellule, l'eau qui tombe sur cette partie active
là, est récoltée au bois de la cellule, elle est pompée, elle est acheminée à notre usine de traitement
des eaux et...

LE PRÉSIDENT :

960 Ce sont les eaux de lixiviation?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Ce sont les eaux de contact, qu'on appelle.

LE PRÉSIDENT :

965 Ce sont les eaux de contact?

M. BENOIT ROMPRÉ :

970 Les eaux de contact. Et dans la partie qui est complètement recouverte, les eaux qui se
trouvent à être... En fait, c'est plutôt quand la cellule elle-même est complètement recouverte, elle
est complètement terminée, là elle ne génère plus d'autres contacts. Elle génère, en surface, des
eaux de ruissellement. Et l'eau qui va se retrouver à l'intérieur même de la cellule, c'est celle-là
qu'on appelle l'eau de lixiviation.

975 Et les destinations sont... Donc pour l'eau de ruissellement, elle s'en va par gravité à l'égout
pluvial. L'eau de contact, elle est acheminée à notre usine de traitement des eaux et elle est rejetée
à l'égout sanitaire de la Ville. Et l'eau de lixiviation, elle, elle est repompée vers le procédé de
fabrication du Stablex. Donc il y a deux types d'eau, et l'eau dont parlait monsieur Dion dans la
980 vidéo qui est mentionnée par monsieur Racine, et bien, c'est l'eau de contact. Et donc, ce n'est pas
l'eau de lixiviation.

LE PRÉSIDENT :

985 Quand vous dites les « égouts d'hygiène », vous faites référence à quoi?

M. BENOIT ROMPRÉ :

990 Ce qu'on appelle les égouts sanitaires ou les égouts domestiques, ça, c'est le réseau
d'égouts domestique municipal.

LE PRÉSIDENT :

995 Le réseau d'égout municipal.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui, le réseau d'égout municipal qui n'est pas le réseau d'égouts pluvial.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous devez demander des autorisations à la Ville?

1005 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Bien, on a une entente, une entente permanente qui... qu'on a établie avec la Ville. Cette entente-là couvre les débits maximums, les quantités annuelles, par exemple, et aussi, je crois, les normes de rejet. Monsieur Légo va ajouter...

1010 **PIERRE LÉGO :**

Cette entente-là, elle est aussi jumelée à l'autorisation du ministère de l'Environnement. C'est-à-dire qu'on a une autorisation du Ministère pour faire le traitement de l'eau, de cette eau-là, et de la rejeter à l'égout. Mais ça prend aussi l'approbation de la Ville de recevoir cette eau-là.

1015 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui.

1020 **PIERRE LÉGO :**

Donc c'est comme... Il y a une entente qu'on a avec la Ville puis on a une autorisation du ministère de l'Environnement pour ça.

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. – Alors, Madame St-Michel?

1030 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Rompré, je sais qu'à l'heure actuelle, c'est ça que vous faites, hein, quand vous avez vos... les eaux de contact, par exemple, bon, on voyait là que peut-être... des fois, il y avait des matières en suspension, en tout cas, divers traitements. Ça, c'est envoyé... c'est celle-là qui... C'est ces eaux-là qui sont envoyées à l'égout?

1035 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui.

1040 **LA COMMISSAIRE :**

C'est ça. Pour l'instant, bon, je crois que la Ville de Blainville est en mesure d'accueillir cette quantité d'eau là.

1045 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui.

1050 **LA COMMISSAIRE :**

1055 Mais avec le projet de la cellule 6, vous me corrigerez, mais les sous-cellules risquent d'être beaucoup plus grandes ou... en tout cas, en termes de superficie, on parlait hier, là, des événements météorologiques extrêmes ou qu'il pouvait y avoir beaucoup... En tout cas, des événements de pluies soudains avec des grandes quantités. À ce moment-là, ça implique une surcharge, j'imagine, au niveau du réseau d'égouts. Je vous pose la question, mais je pourrais la poser à la Ville également. Est-ce qu'il y a une entente aussi sur... advenant qu'il y a des surcharges à traiter ou en termes de volume d'eau, est-ce que ça a été aussi envisagé avec la Ville?

1060 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

1065 En fait, c'est que l'entente actuelle existante, les débits vont être suffisants pour couvrir les quantités d'eau supplémentaires générées par la cellule 6 au niveau de l'entente. Maintenant, au niveau réel, là, dans la vraie vie, monsieur Lépine pourra probablement confirmer, mais les systèmes de pompage de ces eaux-là sont... ont suffisamment de capacité. Maintenant, ces eaux-là sont envoyées vers les étangs de la Régie intermunicipale de traitement des eaux. Et là, à ce moment-là, à cette régie-là, il y a un projet actuellement d'augmentation de capacité qui va venir couvrir les besoins supplémentaires de Stablex.

1070 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Lépine, vous pouvez confirmer?

1075 **M. ÉRIC LÉPINE :**

Oui. Bien, actuellement, il y a effectivement une convention qui lie Stablex avec la Ville de Blainville pour le rejet à l'égout sanitaire des fluents qui sont traités. Je dois souligner en même temps que tous les rejets d'eaux usées qui sortent de Stablex doivent respecter aussi les normes

de notre réglementation. On est une municipalité délégataire de la CMM au niveau du règlement sur l'assainissement des eaux. Donc ces eaux-là sont conformes.

1080

La convention sert justement à régler le débit, donc à fixer le débit qu'ils peuvent rejeter à l'égout sanitaire. Pour l'instant, le débit est fixé, ils ne peuvent pas dépasser. Dans le futur, on verra s'il y a une renégociation à faire pour modifier les quantités à rejeter. Mais pour l'instant, c'est la convention qui tient.

1085

LA COMMISSAIRE :

J'imagine, s'il y a à refaire des calculs en fonction... là, je parlais d'événements météorologiques ou des superficies de cellules beaucoup plus grandes que celles qu'on a, c'est des choses que vous allez tenir en compte...

1090

M. ÉRIC LÉPINE :

Mais ça, actuellement, il faut penser qu'un système d'égout municipal a quand même...

1095

LA COMMISSAIRE :

Une capacité?

1100

M. ÉRIC LÉPINE :

Il a quand même une certaine capacité. La convention fait en sorte que la rétention va se faire à l'usine. Donc nous, qu'il y ait un événement climatique, si on veut, extrême, c'est à l'usine ou sur le site qu'il va être tamponné, si on veut. Comme nous, on va quand même continuer à recevoir les mêmes quantités, parce qu'on ne peut pas surcharger notre réseau pour un événement.

1105

Si on a un site qui déborde ou qu'il y a un événement particulier, un deuxième qui s'ajoute, un troisième, on n'a plus de capacité de, si vous voulez, d'accueillir ces eaux-là puis de les traiter aux étangs. Donc c'est pour ça qu'on fait un contrôle à la source directement. Donc, mais pour l'instant, on a une convention qui a été adoptée en 2013 puis on maintient cette convention-là.

1110

LA COMMISSAIRE :

OK. Merci bien.

1115

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Racine, votre deuxième question? Si vous en avez.

1120

M. JEAN-FRANÇOIS RACINE :

Oui. Donc en allant dans le même sens, on parle de la quantité, de la capacité de la municipalité de Blainville de pouvoir accueillir ces eaux-là. Mais admettons, par contre, Stablex, ont-ils un bassin de rétention? Parce que s'il arrive une pluie immense, la rétention se fait-elle dans la cellule ou se fait dans un secteur à part, où est-ce qu'ils font l'analyse de l'eau, pour faire le traitement après le rejet?

1125

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Rompré?

1130

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui. La réponse, c'est : oui, on a des bassins d'accumulation d'eau sur le terrain existant des cellules existantes.

1135

LE PRÉSIDENT :

Qui peuvent recevoir des pluies en quantité importante, correspondant à des situations climatiques extrêmes?

1140

M. BENOIT ROMPRÉ :

Exactement.

1145

LE PRÉSIDENT :

Comme celles qu'on a connues il n'y a pas si longtemps, d'ailleurs.

1150

M. BENOIT ROMPRÉ :

1155 Oui. Oui. Dans le cas particulier de la cellule 6, on a validé la capacité d'accumulation de ces bassins-là pour des événements de récurrence de 1 dans 100 ans, avec une majoration de 20 % pour les changements climatiques. Le 20 %, Monsieur le président, c'est un peu une règle du ministère des Transports du Québec. C'est cette règle-là qu'ils utilisent, et c'est donc la même règle que les consultants utilisent.

LE PRÉSIDENT :

1160 Ça va. Monsieur Racine, ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS RACINE :

1165 Oui, effectivement, en espérant que la Municipalité et le ministère de l'Environnement font des tests réguliers, là, au bassin d'aire ouverte de l'usine de traitement des eaux de Blainville, là, qui est d'ailleurs biologique, là, comme système depuis 1990. Donc bonne soirée à vous.

LE PRÉSIDENT :

1170 Bonne soirée. Merci beaucoup. Je ne vous ai pas oublié, Monsieur Savoie. – Madame Marie-Claude Beaulieu, Mères au front.

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

1175 Bonjour. Ça tombe bien, je reviens un peu avec le sujet qu'on avait au début de la séance. Donc bonjour, Monsieur le président. Nous, les Mères au front, on a un peu de difficulté à l'idée de détruire un aussi grand terrain, si vaste et si précieux, pour y enfouir les déchets d'autrui. Nous sommes conscients, néanmoins, là, qu'il y a du profit à faire probablement supplémentaire en important puis en exportant des produits de matières dangereuses. Par contre, on aimerait savoir si on pourrait estimer la durée d'utilisation du site du plan initial d'enfouissement, le projet de départ, en prenant en compte les quantités de déchets estimées pour les prochaines années provenant uniquement du Québec.

1180

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je pense qu'il y a une partie qui a été répondue tout à l'heure, mais je pense qu'on... Je l'ignore là, ça... On dirait que ça fait deux semaines qu'on siège, mais ça fait juste trois séances. Non, mais dans le sens que les idées se multiplient dans ma tête.

1190

Est-ce que nous vous avons demandé vos projections pour les prochaines, pour les dix prochaines années en termes de matières résiduelles, de sols contaminés et de matières préoccupantes sur l'environnement, est-ce qu'on vous l'avait demandé?

1195 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Euh... je ne me souviens pas trop.

LE PRÉSIDENT :

1200

Non, on me dit qu'on ne l'a... je ne l'ai pas demandé.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1205

Non.

LE PRÉSIDENT :

1210

Donc c'est fait, je vous le demande. Parce que c'est important. Parce qu'évidemment, je n'irais pas jusqu'à vous demander jusqu'en l'an 2062, là, mais je trouve que vous dites que les demandes vont s'accroître.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1215

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1220

Ce que semble... ce avec quoi semble d'accord le ministère de l'Environnement. Mais j'imagine, vous avez quand même des projections, certaines projections pour les premières années. C'est la raison pour laquelle je vous demande les projections pour les 10 prochaines années, réparties de la façon suivante : sols contaminés, matières dangereuses résiduelles et

1225 matières préoccupantes. Et source ou origine de ces matières-là, en trois groupes : États-Unis, autres provinces canadiennes et ailleurs, ailleurs dans le monde. Autres pays, merci.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Et Québec. Et Québec.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, bien sûr.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1235 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1240 Bien sûr.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1245 Parfait. C'est noté, Monsieur le président. On va travailler, on va se mettre à travailler sur ça.

LE PRÉSIDENT :

1250 S'il vous plaît, oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait bien. Donc je reviens vers vous. Ça, c'était... Ça couvrirait une partie de votre question, mais la dernière partie, excusez-moi, je l'ai oubliée.

1260 **Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :**

En fait, on voudrait savoir si on s'en tenait à... admettons qu'on ne prenait pas le réaménagement, mais qu'on s'en tenait au plan initial...

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

1270 **Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :**

... et qu'on utilisait seulement des matières venues du Québec, combien de temps est-ce qu'on pourrait exploiter cet emplacement-là?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Rompré, vous avez fait cette réflexion, voir?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1280 Bien, je peux la faire. Je peux la faire maintenant.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais on peut...

1285 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

C'est relativement simple à calculer. La cellule projetée avait une durée de vie de 45 ans.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

40.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1295

De 40 ans plutôt. Et à un rythme... Le calcul est très simple, là. On avait estimé 40 ans à 200 000 mètres cubes par an. OK? Donc 8 millions de mètres cubes. La cellule 6 originale avait autour de 2,5... 2,9 peut-être.

1300

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit 2,9 dans votre étude.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1305

Oui, 2,9.

LE PRÉSIDENT :

1310

Millions de mètres cubes.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1315

Millions de mètres cubes. À 200 000, ça va donner un certain nombre d'années, je pense 15 ans à peu près. OK? Et là, madame demande... madame Beaulieu demande si on enlevait la portion américaine et canadienne?

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

1320

Oui, c'est ça.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1325

Et canadienne. Bon, il resterait donc 45 % de ça. C'est à peu près le 55 %, le 55%, 60 % qu'on reçoit du Québec. OK? Fait qu'il faudrait faire le calcul, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

1330

Disons doubler. Il faut doubler la période.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Autour de quarante quelques années, là.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Autour de 36 ans.

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

1340

Je voudrais savoir aussi si l'étude environnementale complète du site initial est disponible sur le site du BAPE. Parce que, malheureusement, j'ai consulté ceux du réaménagement, mais je n'ai jamais trouvé le site initial, là, l'étude qui a été faite à l'origine pour prendre ce terrain-là.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Savoie, le Ministère a quelque chose à cet effet?

M. PATRICE SAVOIE :

1350

On n'a rien à cet effet, Monsieur le président. Si la cellule 6 initiale est développée éventuellement, l'initiateur devra déposer des plans et devis et puis une autorisation ministérielle sera nécessaire.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci... Merci, Monsieur Savoie. – Merci, Madame. Vous avez une deuxième question?

1360 **Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :**

Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1365

Oui?

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

1370 Donc en consultant l'étude d'impact, à la section 5.3 tout particulièrement, là, nous avons constaté dans l'inventaire faunique et floristique que certaines espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, incluant un site de reproduction de plus de 132 espèces d'oiseaux, ont été recensées.

1375 En lien avec les mesures d'atténuation proposées, nous avons consulté la liste, là, des restrictions émises par le ministère de l'Environnement et on voudrait... on serait intéressé à savoir si l'entreprise est convaincue qu'elle peut réaliser de manière réaliste le reboisement, en respectant dans l'intégralité les recommandations du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

 Tout d'abord, je vous poserai la question, Monsieur Savoie : est-ce que vous êtes confiant?

M. PATRICE SAVOIE :

1385 Nous n'avons pas raison de ne pas l'être. Nous allons regarder ce que l'initiateur va faire puis les engagements qu'il a pris, puis...

LE PRÉSIDENT :

1390 OK, donc... donc ce n'est pas fait encore?

M. PATRICE SAVOIE :

1395 Le reboisement?

LE PRÉSIDENT :

1400 Non, non, (voix superposées). Non, cette analyse...

M. PATRICE SAVOIE :

 Oui.

1405

LE PRÉSIDENT :

... n'est pas faite encore?

1410

M. PATRICE SAVOIE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

1415

Vous allez la faire?

M. PATRICE SAVOIE :

Oui.

1420

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. – Madame St-Michel?

1425

LA COMMISSAIRE :

Monsieur Rompré, ce matin, bien, cet après-midi, on disait que la zone tampon autour du site, probablement qu'elle ne serait pas déboisée.

1430

M. BENOIT ROMPRÉ :

La zone tampon de 50 mètres?

LA COMMISSAIRE :

1435

De 50 mètres, oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1440

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1445 Ce qui fait que, en tout cas, vite, vite comme ça, j'arriverais avec un déboisement d'autour de 53 hectares. Est-ce que ça va bien là-dessus?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1450 Oui.

LA COMMISSAIRE :

1455 Ce serait... Puis en somme, c'est vraiment le site qui va être... En fait, on va déboiser au fur et à mesure, en fonction de la progression de l'aménagement des cellules?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

1460 Quand on a visité le site ce matin, on a pu quand même voir le type de végétation qu'il y avait sur le terrain. C'est vrai que c'est des milieux humides perturbés. Certains milieux humides de meilleure qualité, là, si je peux dire.

1465 Ce type de végétation là, vous l'avez analysée. Dans l'étude d'impact, on le voit, là, au niveau des essences forestières, essences arbustives. Le plan de reboisement que vous suggérez ne reproduit pas vraiment, je dirais, la forêt ou les peuplements forestiers qu'on retrouve à l'heure actuelle. Puis c'est compréhensible parce que, bon, là on parle d'argile, on parle, j'imagine, des essences d'arbres qui, de par leur système racinaire, ne doivent pas, je dirais, mettre en péril la géomembrane. Ça, on l'a compris cet après-midi, qu'il y avait quand même des incidences là-dessus.

1475 Mais est-ce qu'il y a eu une recherche quand même d'essayer de reproduire le... certains types de peuplement forestier en vue d'essayer de restaurer ou, du moins, d'imiter nos habitats floristiques qui sont... nos habitats fauniques qui sont déjà en place? J'ai... En tout cas, je l'ai effleuré vite vite, puis il n'y a pas beaucoup d'essences d'arbres et d'arbustes que vous reprenez du milieu naturel.

1480 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

1485 Le... Malheureusement, là, l'exercice a été fait par des gens de notre consultant SNC-Lavalin, de faire la sélection des essences d'arbres. Je ne connais pas les détails qui ont amené à cette sélection-là. Il reste quand même des étapes à faire là-dedans. Il reste, au niveau du Ministère, à évaluer l'acceptabilité. Et aussi, il reste au niveau de l'ingénierie détaillée de ce reboisement-là, là. Il va falloir se repencher là-dessus. On est à l'étape de l'ingénierie préliminaire, fait que je prends bonne note de votre préoccupation par rapport à ça, là. Et puis on va poursuivre le développement de ce reboisement-là, le spécifier de meilleure façon.

1490 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Savoie, auprès du Ministère, je ne sais pas s'il y a quelqu'un dans la salle ou en ligne qui est en mesure de donner une appréciation sur les habitats fauniques qu'on pourrait être susceptibles de retrouver en fonction du programme de reboisement proposé.

1495 **M. PATRICE SAVOIE:**

Oui. Je pourrais passer la parole à monsieur Sébastien Auger, qui est en ligne.

1500 **LA COMMISSAIRE :**

OK, merci. Bonjour, Monsieur Auger.

1505 **M. SÉBASTIEN AUGER :**

Bonjour, Madame.

1510 **LA COMMISSAIRE :**

Je ne sais pas si vous avez bien compris la question, oui?

1515 **M. SÉBASTIEN AUGER :**

Oui, oui. En fait, c'est ça, du côté des habitats plus forestiers, c'est sûr que c'est plus mes collègues aux forêts qui gèrent ce volet-là. Donc c'est eux qui habituellement font les recommandations, là, pour tout ce qui concerne le reboisement en tant que tel, concernant entre

autres les essences, là. Fait que c'est sûr que c'est moins dans mon champ d'expertise. Moi, je suis plus sur le volet faunique en tant que tel.

1520 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

1525 **M. SÉBASTIEN AUGER :**

Fait que c'est sûr qu'on cherche à avoir, bien, c'est ça, t'sais, des habitats variés, des habitats qui vont essayer de reproduire ce qui est perdu. Mais on cherche aussi à, des fois, bonifier ce qui a... ce qui est perdu, à aller vers des essences plus longévives. Ils vont reproduire des forêts à maturité, vont être dans une strate, si on veut, de succession végétale plus élevée, plus loin.

1530

Fait que ça peut, à ce moment-là, qu'on va recommander des essences qui sont différentes de ce qui est perdu, dans ce souci-là. Mais comme je vous dis, c'est des détails particuliers qui sont plutôt proposés par mes anciens collègues -- on a changé de ministère -- mais mes anciens collègues, là, de l'ancien MFFP. Voilà. Fait que pour le volet forestier, ça sort un peu de mon domaine de compétence, là.

1535

LA COMMISSAIRE :

Dans l'étude d'impact, on voit qu'au niveau des... je vais appeler ça la « vallée », entre les deux cellules d'enfouissement, l'initiateur prévoit plus d'y aller avec de l'ensemencement d'herbacés. Dans les pentes, un peu plus de, à nouveau, arbustif. Est-ce que, selon vous, cette variété-là de végétation peut permettre, je dirais, l'essor ou le maintien de certaines espèces animales, dont les espèces aviaires, par exemple, ou je pense aux amphibiens, reptiles? Est-ce que c'est des genres d'habitats qui seraient plus propices à ces espèces-là?

1540

1545

M. SÉBASTIEN AUGER :

Bien, ça va dépendre, en fait, des espèces. Parce qu'on va avoir effectivement des espèces... Présentement, le milieu est assez forestier, là. Il y a quand même des zones forestières. C'est sûr qu'on n'aura pas les mêmes espèces. C'est sûr que les espèces, entre autres, d'oiseaux comme plus forestières, bien, on ne les retrouvera pas, mais on va avoir possiblement d'autres types d'espèces, des espèces plutôt de milieux ouverts.

1550

1555 Pour ce qui est plus de l'herpétofaune, les amphibiens et reptiles, bien, puisque le site va perdre certains milieux humides, c'est sûr qu'on ne les retrouvera pas les mêmes non plus. Par contre, il va peut-être favoriser d'autres espèces, plutôt de reptiles, entre autres là, des espèces de couleuvres qui vont pouvoir utiliser ces milieux-là, qui l'utilisent peut-être un peu moins présentement.

1560 Donc t'sais, c'est sûr que ça va être différent, parce que le milieu va changer. Ça, c'est certain. Fait que c'est sûr qu'il va y avoir des différences entre les communautés fauniques, là, qu'on va retrouver. Ça ne sera pas les mêmes. Mais le milieu risque quand même d'être utilisé par une certaine faune, là, c'est sûr.

1565 **LA COMMISSAIRE :**

1570 OK. Puis ma dernière question, c'est : si je reproduis ce qu'on voit au niveau des milieux humides, où on pense à éviter, minimiser, compenser, sur le plan des habitats fauniques puis dans le projet qui nous concerne, est-ce qu'on pourrait entrevoir plutôt que de dire, bon, on essaye de reproduire des habitats ou en reboisant on a un certain niveau d'incertitude, parce qu'il va quand même y avoir une reprise de végétation qui est un peu incertaine, en fonction du, encore là, de la présence d'argile. Est-ce que c'est quelque chose que le Ministère a entrevu, de dire, bien, on va perdre une certaine, bon, strate forestière, mais aussi un certain type d'habitat faunique ou on pourrait y aller à ce moment-là avec une demande de compensation?

1575 **M. SÉBASTIEN AUGER :**

1580 Bien, en fait, oui. Puis il y a des... on l'a déjà constaté, entre autres, là, avec les fossés qui sont présentement là, qui constituent des habitats du poisson. On a déjà fait, là, dans nos échanges, nous, du côté de la Faune, des demandes, pour que l'initiateur propose éventuellement un projet de compensation pour ces pertes-là. Donc il y a un début de projet, je pense, qui est en développement du côté de l'initiateur. On ne l'a pas analysé complètement encore, parce qu'on n'est pas à l'acceptabilité. Mais voilà.

1585 Fait que oui, il y a des compensations qui pourraient être demandées, entre autres, pour l'habitat du poisson. Pour les autres espèces, ça va dépendre, en fait. Je vous dirais, la plupart des espèces qui sont présentes sont souvent... il y a certains intérêts ou qui sont plus fragiles, sont souvent à proximité du site, puis les meilleurs habitats sont effectivement, comme l'initiateur le disait, à l'extérieur du site, là. C'est la grande tourbière de Blainville, les milieux qui vont rester intacts. C'est l'ensemble de ces milieux-là qui est surtout intéressant. Donc voilà, t'sais. Fait que

1590

oui, on pourrait en venir à, selon la séquence, éviter, minimiser, compenser, à demander des compensations. Ça sera évalué, là, au moment de l'acceptabilité.

LA COMMISSAIRE :

1595

OK, merci. Si vous permettez une petite dernière question.

M. SÉBASTIEN AUGER :

1600

Bien sûr.

LA COMMISSAIRE :

1605

On parlait... Monsieur Auger parlait de projets de compensation pour l'habitat du poisson. Ce que j'ai pu comprendre, c'est plus un réaménagement de fossés pour permettre la libre circulation de poissons au niveau des étangs situés... J'ai de la misère avec mes points géographiques, là, mais c'est... je pense que c'est au nord-est, là, du site. J'aimerais vous entendre un petit peu là-dessus, parce que j'ai une crainte, moi, à ce niveau-là, c'est si vous faites les fossés qui relient ces milieux humides là pour l'envoyer ultimement vers le fossé que c'est les milieux humides qui vont se drainer au bout du compte. Alors, j'ai de la misère un peu à comprendre le bénéfice sur le plan environnemental puis pour l'habitat du poisson, là.

1610

M. BENOIT ROMPRÉ :

1615

Parfait. Alors, Madame St-Michel, je vais passer la parole à madame Lalumière, qui va compléter la réponse.

LA COMMISSAIRE :

1620

Merci.

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

1625

En fait, actuellement, le... ce segment-là, en fait... Si, peut-être, Alexandra, tu pouvais mettre la carte... Oui, s'il te plaît.

Dans le fond, actuellement, les pêches ont révélé la présence de poissons qui remontaient dans les fossés de drainage, mais également, il y a le... dans le ruisseau LockHead. Donc pour

1630 assurer, justement, la libre circulation puis assurer encore un... le projet qui est actuellement réfléchi, c'est de prolonger ce cours d'eau là. En fait, pas tant pour...

1635 Puis, en fait, le cours d'eau va se trouver à être à l'extérieur de la coupure étanche, donc, puis avec un aménagement. Donc il n'y a pas de contact. On se trouve vraiment à être à l'extérieur avec des systèmes de régulation des niveaux d'eau qui vont faire en sorte qu'il y a... les possibilités du drainage qui vous préoccupent sont gérées, justement pour maintenir et s'intégrer à l'intérieur de cet écosystème-là. Donc c'est vraiment fait avec des équipes d'ingénierie, de conception des biologistes, des gens d'aménagement. Le projet va se construire et va continuer d'évoluer pour justement être présenté, là, aux différentes autorités.

1640 **LA COMMISSAIRE :**

Pouvez-vous me rappeler le nom de votre collègue à...?

1645 **M. PATRICE SAVOIE :**

Oui, monsieur Sébastien Auger.

LA COMMISSAIRE :

1650 Monsieur Auger, êtes-vous toujours là?

M. SÉBASTIEN AUGER :

Bien sûr, bien sûr. Pardon.

1655

LA COMMISSAIRE :

1660 J'imagine que vous avez compris l'explication de l'aménagement proposé. Est-ce que, selon vous, c'est viable comme façon de faire puis, justement, pour essayer de minimiser l'impact, là, sur l'habitat du poisson?

M. SÉBASTIEN AUGER :

1665 Bien, c'est sûr que pour ce projet-là, on a encore beaucoup de questions de notre côté. On les a soulevées dans nos questions et commentaires, d'ailleurs. Le projet, par principe, pourrait être intéressant, mais effectivement, il reste encore beaucoup de préoccupations, beaucoup de

questions sur sa faisabilité puis son intérêt pour le poisson, puis ça serait à l'initiateur de le démontrer, là, au moment de l'acceptabilité, entre autres.

1670 Parce que pour l'instant, effectivement, il y a encore beaucoup de questions sur ce projet-là, pour savoir ses bénéfices pour l'habitat du poisson en tant que tel. Il faut savoir que, t'sais... Il faut le comparer à ce qui est perdu aussi, là, dans le principe de compensation. Fait que c'est un peu... c'est l'exercice qu'il va rester à faire, là, je vous dirais, dans notre analyse, entre autres, là.

1675 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

M. SÉBASTIEN AUGER :

1680 Ça fait plaisir, merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1685 Alors merci, Madame.

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

Merci.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Normand Léo, est-ce qu'il est prêt en ligne? Oui? Monsieur Léo? Normand Léo? En tout cas, je ne vois pas ses initiales à l'écran, hein. Ah, il n'est pas là, d'accord.

1695 **Mme KARINE FORTIER :**

Oui, il est là.

1700 **M. NORMAND LÉO :**

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1705

Ah, oui. Ah, c'est un « C », ça m'a induit en erreur. Oui. Oui, c'est monsieur Léo. Oui, Monsieur...

Mme KARINE FORTIER :

1710

Juste allumer votre caméra, Monsieur Léo.

LE PRÉSIDENT :

1715

Oui, allumez votre caméra.

Mme KARINE FORTIER :

1720

Excusez-moi, Monsieur Zayed. Oui, s'il vous plaît.

M. NORMAND LÉO :

Est-ce que vous m'entendez?

1725

LE PRÉSIDENT :

Je vous entends, mais je ne vous vois pas. Pourriez-vous allumer votre caméra?

M. NORMAND LÉO :

1730

Elle est ouverte. Je vais la fermer, peut-être que ça va... Ce n'est pas bon?

LE PRÉSIDENT :

1735

Bien, essayez de la fermer et de la rouvrir. Faites un test.

M. NORMAND LÉO :

1740

C'est ce que je viens de faire.

LE PRÉSIDENT :

Ah!

1745 **M. NORMAND LÉO :**

Je viens de la fermer et de l'ouvrir.

LE PRÉSIDENT :

1750

Écoutez, je vous entends très bien. Si vous voulez procéder comme ceci, moi, je n'ai aucune objection. C'est libre à vous.

M. NORMAND LÉO :

1755

Alors, je vais y aller, je vais vous priver de ma présence physique.

Mme KARINE FORTIER :

1760

On vous voit maintenant, Monsieur Léo. C'est bon.

M. NORMAND LÉO :

1765

OK. Alors, bonsoir, Monsieur le président, Madame la Commissaire. Ma première question...

LE PRÉSIDENT :

1770

Excusez-moi. Excusez-moi. Karine, on ne le voit malheureusement pas ici. Est-ce qu'on procède quand même?

Mme KARINE FORTIER :

1775

Bien, oui. Moi, j'ai le son, si ça vous satisfait. Parce que moi, je le vois, là, sa caméra est allumée là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Ah, bon.

1780

Mme KARINE FORTIER :

Moi, si on l'entend bien, c'est parfait pour moi, si c'est parfait pour vous.

1785

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Madame Fortier. – Alors, allez-y, Monsieur.

M. NORMAND LÉO :

1790

Alors, ma première question concerne les membranes. Alors, donc le... Je ne voudrais pas avoir de réponse, là, concernant où les membranes sont situées et leur fonction. Alors, ça concerne la question des garanties du fabricant. Alors, dans des BAPE précédents, c'est une question qu'on a posée et qui a été extrêmement intéressante, parce que beaucoup de choses se disaient sur la durée de vie des membranes. Mais quand on a posé cette question-là, et notamment à l'initiateur, il nous a déposé, effectivement, la garantie du fabricant et ça nous a beaucoup éclairés sur toutes les choses qui se disaient. Alors, il y a deux volets dans cette question-là. Donc est-ce que... Que dit la garantie du fabricant sur la membrane? Et je souhaiterais que soit déposée cette garantie du fabricant au BAPE, pour nous éclairer là-dessus.

1795

1800

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors...

1805

M. NORMAND LÉO :

Et l'autre aspect... Oui? Alors, c'est la même chose, peut-être, c'est que cette première question-là est plutôt pour Stablex, Monsieur Rompré. Et la même chose du côté du ministère de l'Environnement. D'ailleurs, la même personne qui, dans un autre BAPE, avait prétendu que la durée de vie était... ce que j'ai entendu, c'était que monsieur Trudel a parlé de 5 à 700 ans, à ma grande surprise. Est-ce qu'il pourrait, lui aussi, déposer les documents et les recherches qui démontrent cette affirmation-là, s'il vous plaît?

1810

LE PRÉSIDENT :

1815

D'accord. Alors, c'est très clair. Monsieur Rompré, en fait, vous n'avez pas besoin de répondre à quoi que ce soit. Est-ce que vous pouvez déposer les garanties et nous indiquer, selon cette garantie-là, au moins, dites-nous combien d'années sont couvertes par cette garantie?

1820

M. BENOIT ROMPRÉ :

D'accord, je vais... on va déposer la garantie, si la garantie existe et le manufacturier offre ce genre de garantie, on va le faire.

1825

LE PRÉSIDENT :

Sinon, il faudrait nous déposer l'information. Si ce n'est pas la garantie immédiatement, il faudrait déposer l'information.

1830

M. BENOIT ROMPRÉ :

À savoir la durée de vie prévue?

LE PRÉSIDENT :

1835

Bien... Bien, durée de vie prévue selon les termes de la garantie, si ce n'est pas explicite.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1840

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

1845

M. BENOIT ROMPRÉ :

On va voir ça.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Puis, Monsieur Savoie, pourriez-vous demander à votre collègue monsieur Trudel d'en faire de même?

1855 **M. PATRICE SAVOIE :**

Oui, bien sûr.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

De déposer non pas la garantie mais les documents sur lesquels il s'est appuyé hier pour indiquer à la Commission que la durée de vie des membranes pourrait varier entre 500 et 700 ans? Je pense que les chiffres sont exacts, à moins que vous ne les corrigiez tout de suite, là.

1865 **M. PATRICE SAVOIE :**

Très bien, Monsieur le président.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est bon? C'est très bien. Alors, c'est fait, Monsieur Léo. Et votre deuxième question, alors?

1875 **M. NORMAND LÉO :**

Oui, peut-être un petit commentaire dans cette question-là. Quand les garanties ont été déposées, on s'est aperçu aussi qu'il y avait peut-être une confusion entre la garantie de la membrane, qui était à l'époque faite de propylène, et le fait que la méthode d'utilisation, notamment de coudre ou de fondre, l'installation des membranes et toute la technique d'installation des membranes, ça aussi, ça pourrait avoir de l'intérêt.

1880
1885 Est-ce qu'il existe une garantie sur ce procédé-là? Parce que de dire que la membrane est bonne pour 100, 25 ou 5 années, c'est une chose; mais de l'utiliser et de la rattacher ensemble et de l'installer, c'est une technologie, c'est une technique importante. Et est-ce qu'il existe des techniques ou des documents qui démontrent la garantie de cet usage-là de la membrane? Alors, ça aussi, ça serait assez éclairant sur la question des membranes, si c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

1890 Ça, c'est votre deuxième question?

M. NORMAND LÉO :

1895 Ça ne l'était pas, mais c'était découlant des membranes. Mais si vous la prenez comme deuxième, je vais passer ma deuxième. Cette question... c'est plutôt de... c'est pour appeler à dire, on parle des membranes, on parle de la durée...

LE PRÉSIDENT :

1900 Non, non, j'ai bien compris. Est-ce qu'il existe quelque chose à cet effet, Monsieur Rompré?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1905 Oui, l'installation des géomembranes, c'est quelque chose qui est quand même bien documenté, bien encadré. Il y a des normes à respecter sur... il y a des méthodes standards d'installation et il y a aussi des programmes de contrôle de qualité des soudures et il y a aussi des programmes de contrôle de la qualité des matériaux, c'est-à-dire des membranes elles-mêmes, qui sont envoyées au laboratoire pour des essais destructifs. On va vous fournir la documentation à cet effet-là.

1910

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1915

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1920

Merci. Alors merci, Monsieur Léo. Merci de nous avoir parlé même si nous ne nous sommes pas vus mutuellement. Et au plaisir.

1925

M. NORMAND LÉO :

Au plaisir, merci.

1930

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

1935

M. PATRICE SAVOIE :

Une petite intervention : monsieur Trudel aimerait expliquer un petit peu la garantie sur les fusions des membranes, si vous souhaitez.

1940

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

1945

M. CLAUDE TRUDEL :

Bonsoir. Juste pour repréciser un petit peu les choses ici. On parle de garantie, aussi on... je vais vous donner une analogie, là. Ma voiture est garantie 3 ans, mais je l'ai depuis 15 ans. Une garantie, quand on achète un produit...

1950

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous roulez avec?

1955

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1960

Ah, donc vous roulez avec votre voiture.

M. CLAUDE TRUDEL :

1965 Pas souvent, mais oui.

LE PRÉSIDENT :

1970 OK.

M. CLAUDE TRUDEL :

1975 C'est ça. Ce qui est aussi différent, quand on achète un produit, c'est comme ça, mais quand j'ai parlé... cet après-midi, quand j'ai parlé de durabilité, de durée de vie, et cetera, c'était une autre histoire, là. C'est à savoir combien de temps pourrait durer, justement, une automobile, et cetera. Fait que c'est un peu comme ça quand on fait des tests pour savoir comment est-ce que c'est qu'ils vont durer dans le temps.

1980 Pour un manufacturier, ce qui est important aussi, c'est qu'ils vendent des produits, ils veulent continuer à en vendre aussi, donc ils vont s'assurer que l'installation va être faite adéquatement, donc vont eux-mêmes faire des contrôles qualité. Et aussi, le Ministère exige que, un peu ce qui a été mentionné du côté de l'initiateur, un programme d'assurance contrôle qualité complet lors de l'installation de ces équipements-là pour vérifier que les soudures sont adéquates, et cetera.

1985

LE PRÉSIDENT :

Madame St-Michel. Madame St-Michel.

1990

LA COMMISSAIRE :

1995 Monsieur Trudel, ce matin, lorsqu'on a fait une visite de terrain, on a posé la question à monsieur Rompré pourquoi les cellules qui étaient déjàensemencées ou recouvertes, il n'y avait pas d'arbres de plantés ou d'arbustes. Monsieur Rompré, vous me corrigerez, là, si je dis des faussetés, mais vous disiez que, bon, ce n'était pas recommandé selon soit le manufacturier ou, en tout cas, la façon de faire n'était pas... à l'époque, elle n'était pas... ce n'était pas recommandé de planter sur le dessus des cellules.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2000

Exactement. En 83, au début de tout ça, là, les concepteurs initiaux des cellules de placement n'avaient pas recommandé de mettre des arbres.

LA COMMISSAIRE :

2005

Aujourd'hui, avec le type de membrane, de géomembrane qu'on a, est-ce qu'on pourrait penser qu'il y a de la végétation qui soit restée environ, quoi, 2 pieds avec un... soit de la terre arable, argile pourrait endommager, a endommagé la géomembrane? Ou, encore là, c'est des membranes suffisamment résistantes pour justement permettre l'enracinement des arbres?

2010

M. CLAUDE TRUDEL :

2015

Le recouvrement final d'une cellule d'enfouissement est normalement multicouche, là. Fait que oui, on a une composante géomembrane, mais on a une composante aussi de sol. Dans ce cas-ci, on prévoit mettre une couche argileuse et des... je te dirais une forme de recouvrement qui n'est pas nécessairement favorable à tous types de végétation. On n'empêche pas... Il faut comprendre aussi qu'on a un entretien périodique à faire, ça aussi, sur ce recouvrement-là, s'assurer qu'il y a une végétation puis que ça... On veut une stabilité du recouvrement final, donc la végétation apporte cette stabilité-là, apporte aussi une évaporation, des précipitations, et cetera, donc moins de chance d'infiltrer des eaux à l'intérieur aussi. Puis on veut aussi une stabilité des pentes, et cetera, pour favoriser le ruissellement de chaque côté.

2020

Donc le type de végétation est important. Puis c'est sûr que ça peut amener une problématique au niveau de si on plante certaines espèces d'arbres avec des racines très importantes. Fait que dans ces cas-là, s'il y a une proposition qui est faite à ce niveau-là, il va falloir que le promoteur démontre qu'il y a une épaisseur suffisante de sol qui vient par-dessus pour s'assurer qu'il n'y a pas de pénétration au niveau de la géomembrane.

2025

Normalement, ce qu'on voit plus souvent pour faciliter l'entretien de ces recouvrements-là, c'est plus d'autres genres de recouvrement qu'avec des arbres. Si je mets des arbres très, très, très serrés sur une cellule d'enfouissement, bien, je vais avoir de la difficulté à aller faire des réparations qui demanderaient une machinerie lourde. Puis sinon, je vais être obligé d'y aller avec une brouette puis une pelle, là, ce n'est pas nécessairement évident.

2030

2035

Fait que sur des grandes surfaces, souvent, on voit plus des genres de recouvrement qui ne sont pas avec des plantations d'arbres très serrés. On peut avoir ce que j'appellerais, moi, à certains endroits, des bosquets ou des choses comme ça, où on va rajouter une épaisseur supplémentaire de dépôts meubles pour justement favoriser la croissance de ces espèces-là puis assurer la protection des géomembranes en dessous.

2040

LA COMMISSAIRE :

2045

Il n'existe pas une géomembrane, par exemple, pour chacune des utilisations? Comme géomembrane pour, par exemple, mon système de captage de fuite ou une géomembrane de type pour recouvrir les cellules, plus épaisse, par exemple?

M. CLAUDE TRUDEL :

2050

Bien, ça peut être différent au niveau du recouvrement final versus l'imperméabilisation à la base. Ce qu'on cherche au niveau de... c'est la protection ultime au niveau du fond de la cellule d'enfouissement. Donc ce qui est exigé au Ministère, c'est d'avoir une membrane qu'on appelle de type PEHD, polyéthylène haute densité. C'est les matériaux qu'on reconnaît comme étant les plus performants au niveau de l'étanchéité et de contenir les contaminants le plus possible.

2055

Au niveau du recouvrement final, étant donné que c'est pour limiter les infiltrations puis qu'on n'a pas de contact avec les eaux de lixiviation ou les eaux qu'on retrouve dans les cellules, il peut y avoir un autre type de géo... d'autres types de géomembrane qui peuvent être mis en place, qui sont parfois, des fois aussi, d'une flexibilité différente, ce qui amène une résistance supplémentaire, justement, s'il y a des tassements dans le recouvrement final. Donc c'est ces types-là qu'on veut des fois privilégier au niveau... On n'a pas le même objectif nécessairement. On veut limiter l'infiltration au sommet, tandis qu'on veut limiter l'exfiltration de contaminants à la base puis on va être en contact avec le lixiviat.

2060

LA COMMISSAIRE :

2065

Puis à votre connaissance, est-ce qu'il existe de la littérature sur le type, justement, d'arbres ou le type de végétation à proscrire ou à permettre en fonction de la...

CLAUDE TRUDEL :

2070

Non, bien, pas à ma connaissance. Bien, sûrement, mais je veux dire, ce qui nous a souvent été présenté, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est souvent des recouvrements plus de type herbacé, et cetera, pour faciliter l'entretien.

2075

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Alors, j'appelle maintenant madame Sylvie Clermont. Et nous prendrons une pause après vous, Madame.

2080

Mme SYLVIE CLERMONT :

Alors, Sylvie Clermont. Donc je suis membre de deux groupes environnementaux : le MARE, Mouvement d'action régional en environnement, et la Coalition Verte aussi. Donc c'est à titre de citoyenne, mais aussi de membre de groupes environnementaux que je suis ici ce soir.

2085

Donc j'ai deux questions. La première : 600 entreprises apportent leurs déchets toxiques résiduels et leurs sols contaminés à Blainville, dont 40 % proviennent des États-Unis, 10 % d'ailleurs au Canada et le reste, du Québec. Stablex est la propriété d'une compagnie américaine qui se nomme Republic Services, Republic Services. Si on regarde au registraire des entreprises, tous les administrateurs, au nombre de cinq, sont américains, sauf une administratrice qui est québécoise.

2090

Alors, la question que je me pose c'est : serait-il possible que notre réglementation au Québec soit moins sévère qu'aux États-Unis, ce qui fait que les Américains ont tendance davantage à exporter leurs déchets toxiques chez nous? Parce que je crois, sans être spécialiste de la question, que la réglementation américaine est plus sévère que notre réglementation fédérale ici. Mais j'aimerais vous entendre là-dessus, si on peut avoir des réponses à ce sujet-là. Si on pouvait se pencher, durant le processus du BAPE, à savoir qu'est-ce qui fait qu'il y a une compagnie qui s'est établie ici, qui est majoritairement américaine et qui gère finalement des déchets américains aussi. Donc il y a lieu de se questionner, je trouve.

2095

2100

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, l'entité responsable, c'est Environnement et Changement climatique Canada. La Commission ne l'a pas invitée. Par contre, la Commission, rien ne l'empêche d'envoyer une question et de l'obliger à répondre à la question.

2105

2110 Mais auparavant, j'aimerais voir si monsieur Savoie -- qui collabore... donc le Ministère collabore avec Environnement et Changement climatique Canada à cet effet-là -- il a des réponses là-dessus?

M. PATRICE SAVOIE :

2115 Je vais passer la parole à monsieur Christian Balg du ministère de l'Environnement.

M. CHRISTIAN BALG :

2120 Oui, bonsoir. Bien, premièrement, merci pour la question. La réponse risque d'être partielle, là. Je vais essayer d'éclairer un peu, là, pour apporter des informations là-dessus. Premièrement, on ne peut pas vraiment dire une... c'est-à-dire une juridiction est plus sévère qu'une autre. C'est plus compliqué que ça. C'est parce que le problème dans le monde des matières dangereuses, je dirais que c'est que chacune des juridictions marche avec ses définitions.

2125 Donc pour donner un exemple, je prends la situation du Québec, il y a certains critères où on est plus sévère que nos voisins. Donc par exemple, pour les hydrocarbures pétroliers, on a tendance à avoir des normes très sévères avec une norme, par exemple, de 3 % d'hydrocarbures pétroliers, que nos voisins n'ont pas. Donc c'est sûr que ça va favoriser une certaine logistique des déchets qui, oui, il peut y avoir un avantage économique à ce qu'il y ait un peu de transit vers l'autre bord de la frontière pour aller peut-être aller vers des lieux d'enfouissement à moindre coût.

2130 Donc ce phénomène-là, il existe. Le Québec est plus sévère aussi sur des propriétés, par exemple, des propriétés de matières toxiques. Donc on a... on assimile beaucoup de substances comme ça, ça peut opter des matières toxiques. Pour prendre des exemples opposés, du côté des États-Unis puis de l'Ontario, ils ont certaines modalités applicables pour certains déchets industriels listés, là, où ça va s'appeler le *Land disposal restrictions*, où là il va y avoir des traitements qui sont prescrits sur les déchets avant leur enfouissement. Donc c'est possible, dans certains cas, là, je n'ai pas de chiffres à l'appui, que ça puisse favoriser certains transits des déchets.

2140 Donc pour répondre à votre question, les effets favorables du transit d'un bord ou de l'autre, oui, ils existent, mais ça va dans les deux sens, donc, compte tenu que les définitions ne sont pas harmonisées présentement. Donc c'est... je veux dire, je suis... c'est une réponse partielle, mais...

LE PRÉSIDENT :

2145 Et comment vous expliquez que le Québec importe 300 000 tonnes/année en moyenne, alors qu'il en exporte 200 000? Est-ce que c'est la conjoncture, un hasard?

M. CHRISTIAN BALG :

2150 Bien, je vous dirais, peut-être... Ça n'a pas été souligné tout à l'heure dans la présentation, mais c'est sûr que nous, dans la réglementation, dans le fond, chez tout le bassin des générateurs, mon collègue monsieur Langlois a parlé des entreprises qui étaient visées. Il y en avait à peu près 300, 325, donc on vise vraiment les gros générateurs. Donc il y a certaines... toute une portion qu'on ne vient pas capter, de générateurs.

2155 Donc quand on parlait tantôt d'un chiffre d'exportation d'environ 200 000, il faut comprendre qu'il y a tous les générateurs qu'on ne vise pas, dont on n'a pas les chiffres. Donc le chiffre, peut-être, il est de 300 000; peut-être plus, peut-être moins. C'est la portion qu'on ne connaît pas.

2160 Au niveau de l'importation, par contre, on a une donnée qui est beaucoup plus complète, parce qu'en situation d'import, qu'est-ce qui arrive souvent, c'est qu'on se... la matière est importée chez des gestionnaires de matières dangereuses, et là on a vraiment beaucoup plus d'informations dans les rapports annuels. Le ministère de l'Environnement, dans le fond, suit particulièrement ce type d'entreprise là, là. C'est normal, ils sont dans la gestion des déchets. Donc là, le chiffre de 2165 300 000 ou... que vous avez, vous pouvez juger qu'il est beaucoup plus complet. Donc c'est ça, c'est difficile, on compare... on compare des pommes avec des oranges, là.

LE PRÉSIDENT :

2170 Donc en termes de fiabilité, finalement, les données d'importation sont jusqu'à un certain point plus complètes et plus fiables que les données d'exportation?

M. CHRISTIAN BALG :

2175 Exactement. Et vous pouvez faire le même parallèle au niveau de la production, ce qui a été présenté. Lorsqu'on présentait que le Québec produit environ 325 000 tonnes, c'est nécessairement beaucoup plus, parce que ça, c'est juste le portrait des 326 entreprises visées. Donc si on parle qu'il y a 25 000 expéditeurs environ, on peut penser que le chiffre serait peut-être 2180 d'un ordre de grandeur plus gros.

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi faire une... ne pas faire la même démarche plus exhaustive, plus complète au Québec?

2185

M. CHRISTIAN BALG :

En fait, c'est vraiment, c'est à partir de l'information qu'on a. Donc c'est sûr que quelqu'un pourrait dire « vous pourriez obtenir une information plus complète puis exiger des bilans annuels à l'ensemble des générateurs », mais ça serait de demander, dans le fond, à un paquet de petites entreprises qui génèrent des petites quantités de fournir une reddition de comptes. Ça deviendrait une lourdeur administrative, je dirais...

2190

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce qui fait qu'aux États-Unis on a... on peut avoir un aperçu très clair et plus fiable? Qu'est-ce qu'on fait aux États-Unis qu'on ne fait pas au Québec?

2195

M. CHRISTIAN BALG :

Ah, bien, je ne sais pas. Je n'irais pas jusqu'à prétendre qu'on a un portrait plus clair des matières générées aux États-Unis.

2200

LE PRÉSIDENT :

Pas générées... Ah, oui... générées, oui.

2205

M. CHRISTIAN BALG :

Ce que je dirais, c'est que le Québec est particulier, là, pour plein de raisons. Je dirais que les autres juridictions marchent plus par le principe des manifestes. Donc eux, ils vont penser à la logique de qu'est-ce qui est expédié, qu'est-ce qui est reçu des personnes.

2210

Tandis qu'au Québec, on a, bon, historiquement, en 97, à l'entrée en vigueur du Règlement sur les matières dangereuses, on a laissé le concept de manifeste pour plutôt laisser place à un concept de reddition de comptes annuelle avec des rapports annuels et des bilans annuels. Donc on a une information comme ça qui est différente un peu, là, par rapport aux autres.

2215

LE PRÉSIDENT :

2220

D'accord. Parfait, merci. - Madame?

Mme SYLVIE CLERMONT :

2225

Ma deuxième question ou...?

LE PRÉSIDENT :

2230

Oui, oui, bien sûr.

Mme SYLVIE CLERMONT :

2235

OK, parfait. Ma deuxième... Bien, dans le fond, je vous remercie. Je pense que ça serait intéressant aussi d'aller plus à fond avec ce qui se passe aux États-Unis, ce qui se passe ici, puis faire la comparaison, à savoir... pour répondre à ma question initiale qui était : comment se fait-il...

LE PRÉSIDENT :

2240

C'est tout ce que nous entendons ici. C'est sûr que la commission ne retiendra pas tous les aspects qui sont soulevés ici, que ce soit pendant la première partie de l'audience ou la deuxième partie de l'audience, pour en faire des enjeux. Mais certainement, il y a des... après discussions, la commission statuera sur les principaux enjeux qui méritent d'être soulevés, analysés et pour lesquels des recommandations pourraient être formulées au gouvernement.

2245

Mme SYLVIE CLERMONT :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2250

Ça, c'est sûr.

Mme SYLVIE CLERMONT :

2255

Ma deuxième question touche... Au printemps dernier, la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal, a adopté un règlement de contrôle intérimaire, un RCI, concernant la

protection des milieux naturels. La CMM a identifié sur son territoire des milieux naturels d'intérêt, des milieux humides aussi d'intérêt, dans un souci de conservation de ces milieux ainsi que le maintien de la biodiversité des écosystèmes, aussi, l'atteinte des cibles de la COP 15.

2260

Bon, les écosystèmes naturels et hydriques et humides qui s'apprêtent à être détruits pour la création de la 6e cellule ont été reconnus par la Communauté métropolitaine de Montréal comme milieu naturel et hydrique d'intérêt. Ils sont inclus dans le règlement de contrôle intérimaire. J'aimerais savoir comment on peut travailler sur les deux plans, c'est-à-dire avoir des milieux naturels d'intérêt, des milieux, autant forestiers que humides, en plein sur le site projeté et concevoir qu'on peut détruire ces milieux-là et, finalement, nuire au travail que la CMM cherche très fort à faire pour atteindre les cibles de la COP 15. Et donc, c'est comme s'il y a deux... on oppose les deux faits, là. Oui, c'est ça.

2265

2270

LE PRÉSIDENT :

Madame St-Michel?

2275

LA COMMISSAIRE :

Merci pour la question. Madame Lévesque, je crois que vous avez participé à titre, la Ville de Blainville puis faisant partie de la MRC, à justement établir le corridor – on va l'appeler écoforestier -- de la CMM? Je crois même que, pour la Ville, ce boisé-là, au même titre que la tourbière de Blainville, revêt une importance pour la Ville en termes de conservation de son patrimoine naturel. J'aimerais vous entendre sur la possibilité ou, en tout cas, l'alternative de voir à ce qu'une bonne partie, on peut quasiment dire 50 % de la superficie de la cellule 6 qui est incluse dans le projet de la CMM, serait déboisée et convertie en site d'élimination. C'est ça qu'il faut qu'on dise?

2280

2285

LE PRÉSIDENT :

Site d'élimination.

2290

LA COMMISSAIRE :

En site d'élimination de matières dangereuses.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2295

Le RCI a été adopté après qu'il y ait eu des discussions concernant le réaménagement de la cellule 6. Effectivement, il y a une partie du RCI de la CMM qui s'applique sur une partie du territoire. Il faudra voir de quelle façon on va appliquer ce règlement-là.

LA COMMISSAIRE :

2300

Mais si... Déjà au départ, si on regarde au niveau de la volonté de la CMM, c'est vraiment de la conservation. Puis vous pourriez peut-être me corriger, mais quand on sait que c'est des corridors naturels, là, qui sont, je dirais, en collectivité avec d'autres MRC...

2305

Mme SYLVIE CLERMONT :

Oui. Oui. Puis il y a aussi 30 % de conservation...

LA COMMISSAIRE :

2310

Oui.

Mme SYLVIE CLERMONT :

2315

... et 30 % de restauration qu'il faut viser pour 2030.

LA COMMISSAIRE :

2320

Oui.

Mme SYLVIE CLERMONT :

2325

Ça, c'est les objectifs de... que la CMM, que la Communauté métropolitaine de Montréal s'est engagée à atteindre pour 2030.

LA COMMISSAIRE :

Oui, merci de le rappeler. Alors, comment vous pouvez... Je comprends qu'il n'y a rien de, je dirais, de statué avec le projet encore là, mais avez-vous quand même une vision ou, en tout

2330 cas, un aperçu de la... je dirais de la tendance que la Municipalité ou peut-être la MRC, si vous l'information, pourrait prendre à cet égard-là?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2335 Bien, dans ce cas-ci, il faudrait questionner plus la CMM, je dirais. Parce que c'est vraiment le RCI de la CMM, comme vous l'avez mentionné, qui est arrivé, comme je disais, par la suite. On ne s'est pas, nous, questionnés sur l'application, mais c'est sûr qu'il y a des éléments que j'ai en tête, qu'il y a des restrictions sur tout ce qui arrive après l'adoption du RCI.

2340 Il y a aussi le fait que la CMM est en adoption de la révision de son plan métropolitain. Donc le RCI va être intégré au plan métropolitain. On ne sait pas de quelle façon il va être intégré, fait que je pense qu'il va falloir effectivement se poser des questions sur l'application du RCI.

LA COMMISSAIRE :

2345 Et Monsieur Rompré, vous n'avez pas eu de discussion avec la CMM avec le projet en... d'une façon ou d'une autre?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2350 Non, pas que je sache.

LA COMMISSAIRE :

2355 Je pense que je vais en profiter, parce que tout à l'heure, j'avais oublié de vous demander une autre commande. Vous devez avoir... commencer à avoir une bonne liste de commandes.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2360 Une liste d'épicerie.

LA COMMISSAIRE :

2365 Mais c'est en lien aussi avec... moi, je l'appelle le corridor forestier métropolitain. La commission serait intéressée à connaître, en termes de superficie, pour le territoire ciblé... Puis je pense que dans l'étude d'impact, vous avez une carte qui le représente clairement. Alors, pour vous, je pense que ça va être assez facile de le faire. La superficie, là, qui, justement, en types de

2370 peuplement forestier ou, par exemple, milieux humides ou arbustifs, alors on parle pour le corridor de la CMM, mais pour l'ensemble aussi de l'autre partie. Alors, pour qu'on puisse voir en termes de déboisement qu'est-ce que ça représente en termes d'essences forestières puis, par ricochet, qu'est-ce qu'il va y avoir comme reboisement à ce niveau-là, là.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2375 Oui. Catherine, as-tu des précisions? C'est clair... la demande est claire? Parfait, on va vous revenir avec la réponse.

LA COMMISSAIRE :

2380 Merci beaucoup.

Mme SYLVIE CLERMONT :

2385 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2390 Merci, Madame. Nous prenons une pause de 15 minutes.

2395

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2400 Alors, bonsoir tout le monde. Écoutez, avant d'appeler le prochain intervenant, j'aimerais, Monsieur Rompré, vous lire textuellement un petit texte qui se trouve au PR3.2, que je n'arrivais pas à formuler avec mon propre langage. Donc je vous le lis textuellement et je vous demande son sens et quelle suite vous en donnez? C'est dans PR 3.2, page 10, la section 3.3, intitulée « Identité du Cessionnaire. »

2405 « *Dans l'éventualité où le Cessionnaire identifié par Stablex conformément à l'article 3.1(a)(ii) de la présente Entente ne serait pas Stablex (par exemple dans le cas où le*

Cessionnaire serait le Gouvernement du Québec ou une autre entité gouvernementale), alors Stablex sera partie à l'Acte de vente... »

2410 Deuxième paragraphe :

2415 « *Sauf le cas où le Cessionnaire serait le Gouvernement du Québec, une autre entité. Gouvernementale, une personne affiliée à Stablex ou une filiale ou un membre de son groupe (au sens donné à ce terme dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions), Stablex devra obtenir l'approbation de la Ville de Blainville eu égard au choix du Cessionnaire, laquelle approbation ne peut être refusée sans motif valable. »*

2420 Donc, comme j'ai déjà dit à un de mes collègues : je ne suis pas analphabète, mais j'avoue que j'ai énormément de difficulté à comprendre le sens de ces deux paragraphes. Donc éclairez-moi. C'est quoi le... que vient faire le gouvernement dans une négociation entre la Ville et le promoteur... et l'initiateur?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2425 Monsieur le président, je n'ai pas la réponse à votre question. Je ne sais pas si dans mon équipe... Monsieur Légo va tenter une réponse.

M. PIERRE LÉGO :

2430 Donc, visiblement, c'est des avocats qui ont écrit ce texte. Je ne suis pas un avocat. Je peux peut-être, par contre, donner une réponse partielle, à savoir pourquoi on parle de « Cessionnaire » et que le cessionnaire ou le gouvernement du Québec pourrait être impliqué.

2435 Au moment de l'entente entre la Ville et Stablex, on est quand même conscient que le site qui est opéré actuellement est propriété du gouvernement. Et donc, à cette époque, on ne connaissait pas non plus -- comment je dirais? -- l'issue du projet proposé. Comme ça a été le cas en 81, où le projet proposé et l'issue du projet proposé de 81 étaient que le terrain appartienne au gouvernement. Ce n'était pas nécessairement l'intention du promoteur à l'époque, au départ du projet. On se dit que, peut-être, dans ce processus-ci, il arrivera la même chose. À un moment donné, il y aura une décision que ça peut fonctionner si le propriétaire du terrain sera le gouvernement du Québec. On ne le sait pas, ça. Mais à l'époque de faire l'entente, on s'est dit, si c'est le cas, on va écrire quelque chose qui va palier à cette situation-là, le cas échéant.

2445 Ceci étant dit, je suis un peu comme vous, j'ai de la misère à comprendre exactement, là, les termes de ces articles-là. Mais on pourrait essayer de... on pourrait obtenir une vulgarisation, là...

LE PRÉSIDENT :

2450 Très bien. Et Madame Lévesque?

M. PIERRE LÉGO :

2455 ... par quelqu'un qui est capable de le lire, possiblement un avocat qui serait capable de nous vulgariser ça.

LE PRÉSIDENT :

2460 Madame Lévesque, est-ce que vous pouvez m'aider à comprendre?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2465 Je pense que je ne pourrais pas faire mieux que monsieur Légo, compte tenu que je n'ai pas participé aux négociations puis aux échanges qu'il y a eu lors de la rédaction de l'entente. Mais j'adhère à ce qui a été dit, dans le sens que c'est quand même souhaité de notre part que le gouvernement du Québec serait propriétaire du terrain, éventuellement, comme pour les autres cellules.

LE PRÉSIDENT :

2470 Et dans ce cas-là, la Ville de Blainville vendrait le terrain...

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2475 Est-ce que ça serait fait dans deux étapes ou une étape? Est-ce que le terrain serait vendu une fois et après...? On ne le sait pas. Est-ce que ça serait directement ou indirectement? Je pense que c'est ça que les avocats ont voulu prévoir, toutes les possibilités dans la rédaction qui est là.

LE PRÉSIDENT :

2480 Mais est-ce qu'il a commencé à y avoir des négociations?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2485 De mon côté, je ne pourrais pas répondre.

M. PIERRE LÉGO :

2490 Dans la négociation que Stablex a eue avec les responsables du ministère de
l'Environnement pour le terrain, il y avait une liste à l'ordre du jour. Dans les premiers items de cette
liste-là, il y avait la fin du bail, le renouvellement du bail et, ensuite, on attaquait plusieurs autres
items : le sujet de qui serait propriétaire ou est-ce que le gouvernement aurait intérêt ou
2495 envisagerait être propriétaire du terrain du projet de la cellule 6 envisagée. Les discussions ne sont
pas, ne se sont pas allées plus loin que d'être sur l'ordre du jour. Ceci étant dit, l'entente était pour
laisser ouverte cette possibilité-là.

LE PRÉSIDENT :

2500 Donc je comprends -- et vais clore le sujet -- je comprends que vous allez fournir à la
commission deux paragraphes, mettons, un peu plus vulgarisés. Pas « un peu plus », juste
vulgarisés.

M. PIERRE LÉGO :

2505 Vulgarisés. C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2510 Peut-être, j'appelle monsieur Philippe Leguerrier. Mais en attendant qu'il nous parvienne,
Monsieur Savoie, qu'est-ce que vous en pensez de cette discussion-là?

M. PATRICE SAVOIE :

2515 Monsieur le président, je ne peux pas me prononcer. Je ne suis pas au courant.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Leguerrier?

2520 **M. PHILIPPE LEGUERRIER :**

Oui, bonjour.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Leguerrier.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

2530 J'étais présent à la visite ce matin et j'aurais une question pour le Ministère. Dans le fond, on est allé visiter puis on a vu la cellule 5. Puis dans la cellule 5, il y a une membrane sur le dessus, il y a une membrane en dessous, mais il n'y en a pas sur les côtés. Est-ce que le Ministère est au courant de la conception de la cellule numéro 5?

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Savoie?

M. PATRICE SAVOIE :

2540

Je vais passer la parole à madame Breault de la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

2545 Votre prénom, s'il vous plaît, pour la sténotypie?

Mme ANNIE-CLAUDE BREault :

2550 Oui, je m'appelle Annie-Claude Breault. Je suis de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise des Laurentides. J'avoue que je trouve ça un peu particulier. Il faudrait que je revérifie les plans de conception de la cellule 5, mais normalement, les membranes -- et Stablex pourrait probablement confirmer, là -- elles sont déposées jusque sur les bords avant que la cellule commence à être complétée, dans le fond, là. Donc la membrane n'est pas seulement dans le fond. Elle va jusque sur les côtés.

2555

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rompré?

2560 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Non, Monsieur le président, la membrane, dans le cas de la cellule 5, elle est seulement au fond de la cellule. Les plans ont été déposés au ministère dans ce sens-là et l'autorisation a été obtenue en 2005, 2006...? 2004, oui.

2565

LE PRÉSIDENT :

OK. Alors donc, membrane juste...

2570 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Au fond seulement, oui.

LE PRÉSIDENT :

2575

Parfait. Monsieur Leguerrier, est-ce que vous avez une autre question?

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

2580 Dans le fond, on a eu la petite présentation tantôt où est-ce qu'il y avait trois... il était supposé d'avoir... Vous avez dit cet après-midi qu'il y avait quatre compagnies qui avaient des sites d'enfouissement similaires. Et on en a eu trois dans la présentation. C'est qui, la quatrième compagnie?

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Savoie, dans votre... Je peux toujours la retrouver, mais moi, j'avais pris juste des notes : quatre entreprises autorisées à éliminer.

2590 **M. PATRICE SAVOIE :**

Je vais passer la parole à monsieur Hugo Langlois.

LE PRÉSIDENT :

2595

Oui, merci.

M. HUGO LANGLOIS :

2600

OK, donc il y a effectivement quatre entreprises autorisées à éliminer, en incluant Stablex. Les trois autres, ce serait Alcoa, ArcelorMittal et General Dynamics. On a ArcelorMittal qui a deux lieux d'élimination et General Dynamics a deux lieux, lui aussi.

LE PRÉSIDENT :

2605

Merci.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

2610

Est-ce que Englobe a des sites d'enfouissement? Parce qu'à l'Épiphanie, ça dit que c'est Englobe qui gère le projet là-bas.

LE PRÉSIDENT :

2615

Monsieur Leguerrier, parce vos questions ont été courtes, je vais prendre votre troisième. Monsieur Savoie?

M. PATRICE SAVOIE :

2620

Oui, je vais passer la parole, cette fois, à madame Sylvie Chevalier.

LE PRÉSIDENT :

2625

Très bien.

Mme SYLVIE CHEVALIER :

2630

Oui, bonjour. Donc, en fait, il y a différents types de lieu d'enfouissement. Et là, il faut distinguer entre les lieux d'enfouissement de matières dangereuses et le lieu d'enfouissement de sols contaminés. On a cinq lieux d'enfouissement de sols contaminés, dont le lieu de l'Épiphanie. Mais c'est juste des sols, il n'y a pas de matières dangereuses.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

2635 OK. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2640 Merci, Monsieur. – Madame Martine Ouellet.

Mme MARTINE OUELLET :

2645 Bonsoir, après le « bonjour ». Donc du côté de Climat Québec, on est très inquiet par la question des importations de déchets, particulièrement des États-Unis mais aussi de l'Ontario. Et il y a eu une discussion tantôt sur l'importation de déchets et c'est de quelle juridiction, que c'est fédéral et qu'on ne peut rien faire. Mais en fait, ce qu'on avait compris de la séance du 8 mars, ce n'est pas du tout la même chose.

2650 Ce qu'on a compris de la séance du 8 mars, c'est qu'il y avait dans les... Stablex avait des limites autorisées en termes d'importation. Et on avait demandé -- mais peut-être que ça n'a pas été très, très clair là -- moi, j'aurais aimé avoir dans le temps, quand... où, sur quels documents vous avez ces autorisations-là? C'est pour ça qu'on avait demandé une autorisation, mais c'était l'autorisation de la quantité que vous nous avez fourni dans les demandes d'information. Je pensais que c'était dans le même papier, mais ça ne doit pas être ça, parce que je ne l'ai pas retrouvée dans le papier que vous avez déposé suite au 8 mars, là.

2660 Donc j'aimerais ça savoir : c'est sous quelle forme que vous avez l'autorisation? J'imagine que c'est du ministère de l'Environnement pour les importations. Et comment ça a changé dans le temps? Donc les importations des déchets des États-Unis, c'est géré par le ministère de l'Environnement. Donc Stablex ne peut pas aller chercher 100 % des déchets...

LE PRÉSIDENT :

2665 Attendez, attendez, Madame Ouellet. Je pense, je vais juste comprendre ça. Qui gère les importations? Est-ce que c'est Stablex ou c'est le ministère de l'Environnement?

Mme MARTINE OUELLET :

En fait, les autorisations.

2670

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je laisse la réponse à monsieur Légo.

2675

M. PIERRE LÉGO :

2680

Pour un importateur de matières dangereuses résiduelles au Canada, on doit obtenir un permis qui est octroyé par -- pour dire court là -- Environnement Canada. Donc c'est le fédéral qui a la juridiction sur l'import-export. On obtient un permis pour importer une matière, selon des critères bien précis. Et dans le processus d'obtention de ce permis, Environnement Canada parle ou consulte ou obtient une espèce de « OK », là, je ne sais pas sous quelle forme ça... de la part du ministère de l'Environnement du Québec, qui, lui, s'assure que la personne québécoise, Stablex Canada inc., qui importe des États-Unis, est autorisée sous la juridiction provinciale à recevoir ces matières-là.

2685

Donc, comme monsieur Langlois disait dans sa présentation au début de la séance, c'est une responsabilité... une juridiction partagée. Je ne me souviens plus exactement le terme qu'il a utilisé.

2690

L'import-export, c'est de juridiction fédérale, il faut obtenir un permis pour ça. Mais pour obtenir ce permis, la province ou le gouvernement provincial doit dire : « OK, pour l'importation de ces matières-là, ça peut aller chez cet importateur-là parce qu'il est dûment autorisé selon la juridiction de la province. »

2695

Mme MARTINE OUELLET :

Mais... mais...

LE PRÉSIDENT :

2700

Excusez-moi. Pour le permis, je comprends ça très bien. Mais pour les quantités...

M. PIERRE LÉGO :

2705

Oui?

LE PRÉSIDENT :

... est-ce qu'elles doivent être approuvées? Est-ce que vous les décidez unilatéralement?

2710

M. PIERRE LÉGO :

Ensuite, ce n'est pas seulement les quantités, mais il y a la nature des matières qui sont décrites aussi dans le permis provincial, mais qu'on doit retranscrire. Et monsieur Balg faisait allusion tantôt aux différentes façons d'appeler, dans les différentes juridictions, les mêmes matières. Elles n'auront pas la même catégorie ou le même nom dans les différentes juridictions.

2715

Donc les quantités sont inscrites au permis provincial. C'est-à-dire la quantité totale de résidus ou de matières dangereuses résiduelles et les matières dangereuses avec... ou non dangereuses mais avec préoccupation et les sols contaminés, les quantités que Stablex est autorisée à recevoir, totales -- on les a fournies suite à la rencontre du mois de mars -- sont prescrites dans l'autorisation provinciale.

2720

Autant pour la limite sur les sols contaminés que sur les matières non dangereuses ayant une préoccupation et les matières résiduelles, mais aussi de leur provenance, donc la provenance américaine, par exemple, ou d'un autre pays est limitée dans l'autorisation provinciale. Ce n'est pas, comme disait monsieur Savoie, un refus, tu comprends? C'est une limite.

2725

Mme MARTINE OUELLET :

Moi, ce que je...

2730

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Excusez-moi. Excusez-moi, je vais vous laisser la parole. Je veux juste qu'on vide cet aspect-là. Donc si on regarde en 2021, le degré... le décret vous autorisait pour les MDR : 425 000 tonnes sur cinq ans; 250 000 tonnes de MR; et de sols contaminés 450 000 tonnes sur cinq ans.

2735

M. PIERRE LÉGO :

Oui.

2740

LE PRÉSIDENT :

2745 Donc, vous dites, en plus de ça, en plus de ça, nous avons également la provenance, le pourcentage en termes de provenance.

M. PIERRE LÉGO :

2750 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2755 Canada...

M. PIERRE LÉGO :

 Et importé.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, autres provinces... Ah non, « autres provinces » et « importé », c'est ça?

M. PIERRE LÉGO :

2765 Il y a juste une limite sur les quantités importées.

LE PRÉSIDENT :

2770 Ah, d'accord.

M. PIERRE LÉGO :

2775 Par rapport au reste du Canada et...

LE PRÉSIDENT :

2780 Donc c'est vous qui choisissez si c'est États-Unis... Est-ce que vous considérez « autres provinces » comme étant importé?

M. PIERRE LÉGO :

Non.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc « importé », ça peut être États-Unis, ça peut être Angleterre, ça peut être un autre pays?

2790 **M. PIERRE LÉGO :**

Oui.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. PIERRE LÉGO :

2800 Dans les faits, c'est nos voisins qui...

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

2805 **M. PIERRE LÉGO :**

... nous fournissent le plus de... à qui on offre le plus nos services, étant donné la proximité, là. Donc...

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est...

2815 **M. PIERRE LÉGO :**

Oui, il y a une limite aussi sur la quantité maximale de matières pouvant être...

LE PRÉSIDENT :

2820

Mais c'est le Québec qui fixe le cadre, là?

M. PIERRE LÉGO :

2825

C'est Québec qui a fixé cette limite.

LE PRÉSIDENT :

2830

Donc le Québec a une responsabilité?

M. PIERRE LÉGO :

Une responsabilité de...

2835

LE PRÉSIDENT :

Par rapport à la détermination des quantités.

M. PIERRE LÉGO :

2840

Oui, là où je vois la nuance, c'est que ce n'est pas un refus, c'est une limite.

LE PRÉSIDENT :

2845

Non, je comprends.

M. PIERRE LÉGO :

2850

Comprenez-vous la différence? Et je pense qu'il y aurait difficulté pour le provincial de dire : « Nous ne voulons plus recevoir de matières importées. » Parce que là, l'importation, c'est de juridiction fédérale. Mais de mettre dans une autorisation pour un promoteur une limite, une certaine limite, c'est...

LE PRÉSIDENT :

2855

Parfait.

M. PIERRE LÉGO :

2860 ... c'est tout à fait de leur juridiction et ils le font.

LE PRÉSIDENT :

2865 C'est bon. Monsieur Savoie, ce n'était pas clair au début, là. C'est quoi les critères que vous utilisez pour déterminer une limite?

M. PATRICE SAVOIE :

2870 Monsieur Christian Balg va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2875 **M. PATRICE SAVOIE :**

Désolé du délai.

LE PRÉSIDENT :

2880 Non, il n'y a pas de problème.

M. CHRISTIAN BALG :

2885 Bonsoir. Monsieur Christian Balg. Donc je m'excuse, ma réponse va être un peu philosophique, là. Dans le fond, c'est qu'on peut parler de conditions que le Ministère impose et tout. Je vous dirais que la principale préoccupation du Ministère dans le dossier, dans le fond, depuis le départ, c'est compte tenu de l'historique de Stablex, dans le fond, on a toujours été préoccupé qu'il y ait un espace qui est préservé pour les matières dangereuses résiduelles québécoises, dans le fond. Fait qu'il y a toujours eu des questions qui ont été posées par rapport à ça.

2890 Si on parle de la limite, comment a été... quelle est la méthodologie pour fixer la limite actuelle chez Stablex, bien, je pense que le Ministère n'a jamais imposé de lui-même cette balise-là,

2895 de ma compréhension de... de sa propre bouche. Mais moi, j'ai toujours compris que c'est Stablex elle-même qui s'est engagée et que cet engagement-là s'est retrouvé, dans le fond, en tant que condition dans les...

LE PRÉSIDENT :

2900

Excusez-moi, mais on parle de quantités importées.

M. CHRISTIAN BALG :

2905

Oui, c'est ça, des limites.

LE PRÉSIDENT :

2910

OK.

M. CHRISTIAN BALG :

Les limites d'acceptabilité, dans le fond, dans l'autorisation de l'entreprise.

2915

LE PRÉSIDENT :

En provenance... de l'extérieur?

M. CHRISTIAN BALG :

2920

En provenance de l'extérieur, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2925

OK. Mais la question reste : sur quelques critères vous vous basez pour accepter ou refuser?

M. CHRISTIAN BALG :

2930

Ah, bien, dans le fond, moi, je pense que ça vient un peu sur l'acceptabilité du projet sur le principe, là. On comprend qu'on parlait d'un... on part d'un projet que le Ministère est propriétaire du terrain, par exemple. Ça part d'un long historique où le lieu, dans le fond, a été créé dans le

2935 contexte où le Québec avait besoin d'une solution pour la gestion des matières dangereuses résiduelles. Donc partant de ce principe-là, dans le fond, on a toujours martelé l'avis que c'était important de préserver de l'espace principalement pour le Québec.

2940 Donc je pense, nous, ça a toujours été la position principale par rapport à ça. Mais le Ministère n'a jamais exigé de chiffres en pourcentage. Donc moi, de ma compréhension du dossier, en réponse à cette préoccupation-là, bien, c'est Stablex elle-même qui est revenue à l'époque... Je ne connais pas les années, malheureusement, mais ça se peut que ça date même du début des années 2000. Mais je pense qu'ils ont fait une proposition pour dire, par exemple, qu'il n'y aurait jamais plus que 45 % qui serait de l'extérieur, ce qui laissait une proportion prédominante pour les déchets québécois, dans le fond, dans le... Ça répondait à la préoccupation sociale, si on veut.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

Je repose ma question : sur quoi se base le ministère pour dire, oui ou non, c'est un pourcentage adéquat ou ce n'est pas un pourcentage adéquat?

2950 **M. CHRISTIAN BALG :**

2955 Ah, il n'y a pas de base scientifique. Il faut comprendre qu'on parle d'une préoccupation. Puis dans le fond, je pense que le... l'important, pour nous, c'est que l'espace, ça soit toujours l'espace québécois qui soit préservé, dans le fond. Parce qu'on veut une pérennité de gestion pour les déchets du Québec. Donc c'est le principe directeur.

2960 Maintenant, la base pour refuser/accepter, on ne peut pas, je vous dirais... Parce que les questions pour... qui vont pouvoir imposer une condition puis que ça soit un critère environnemental, dans le fond. On peut imposer des conditions pour protéger l'environnement, la santé, protéger la sécurité. Mais là, au niveau de l'import-export, on s'écarte un peu de ça. Donc ce n'est pas naturel pour le Ministère, dans le fond, d'imposer comme ça une limite, par exemple, de 30 % dans une entreprise pour importer des matières dangereuses. Ça tombe un peu hors cible.

2965 Donc dans le cas présent de l'entreprise Stablex, je pense que ça vient de son passé, compte tenu que c'est le seul lieu disponible pour le Québec pour éliminer des matières dangereuses.

LE PRÉSIDENT :

2970 C'est bon. Merci. Une petite question puis je vous reviens avec votre première question. Est-ce que vous avez déjà refusé des MDR du Québec?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2975 Je laisse la parole à monsieur Légo.

LE PRÉSIDENT :

2980 Pour des raisons de saturation là, hein? Je précise. Oui, c'est parce que, là, je me suis dit qu'il va dire : « Oui, parce que c'était des organiques... »

M. PIERRE LÉGO :

2985 Oui, donc pour une matière... c'est prévu dans l'autorisation. Oui, 45 % maximal qui vient des États-Unis, mais c'est aussi prévu, il y a un mécanisme pour favoriser ou assurer le service de la solution environnementale pour les matières dangereuses québécoises. Et il y a un processus de reddition de comptes des quantités sur cinq ans. Et 18 mois avant la fin de l'échéance, on doit démontrer les... où on est rendu et s'assurer de faire place pour ce qui est attendu, qui vient du Québec, pour le 18 mois qu'il reste, ensuite à 12 mois, ensuite à 6 mois, pour s'assurer qu'on n'arrivera pas à saturation et être dans une mesure, dans une position où on devrait refuser d'offrir nos services pour des matières dangereuses résiduelles du Québec.

2990

LE PRÉSIDENT :

2995 Donc par oui ou par non?

M. PIERRE LÉGO :

3000 Donc ce n'est pas arrivé, mais... ce n'est pas arrivé dans les derniers cycles de permis. Malheureusement, l'historique m'échappe, là, depuis 81.

LE PRÉSIDENT :

3005 OK, donc depuis quelques années...

M. PIERRE LÉGO :

Depuis les deux derniers cycles, les deux derniers cycles de cinq ans, non, ce n'est pas arrivé.

3010

LE PRÉSIDENT :

D'accord. À vous la parole.

3015

Mme MARTINE OUELLET :

Donc c'est ça. Donc ce qu'on avait compris du 8 mars, c'est que vous aviez une limite, une limite que je comprends qui est de 45 %. Ça a-tu toujours été ça?

3020

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez y aller... Euh, oui, il faut me poser la question.

3025

Mme MARTINE OUELLET :

Oui, bien, Monsieur le président, est-ce que ça a toujours été 45?

LE PRÉSIDENT :

3030

Oui, oui, on va vous répondre, on va vous répondre. Alors, Monsieur Rompré?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je laisse la parole à monsieur Légo.

3035

M. PIERRE LÉGO :

Ça n'a pas toujours été exactement ça, mais dans le même ordre de grandeur.

3040

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez me répondre à moi.

M. PIERRE LÉGO :

3045

Ah, excusez-moi, pardon. Donc l'ordre de grandeur du 45, je crois qu'il est arrivé à un moment donné puis on ne se souvient pas exactement de la date, là, dans une autorisation. Ce que je comprends de ce que monsieur Balg dit, c'est que ça serait venu d'un engagement de la part de Stablex plutôt que d'une condition du Ministère. Toujours est-il, le chiffre, la limite est apparue dans l'autorisation et on respecte ces...

3050

LE PRÉSIDENT :

45.

3055

M. PIERRE LÉGO :

C'est autour de 45. Mais après ça, il y avait la question des sols contaminés et tout ça. La façon de comptabiliser a changé un petit peu. En quatre-vingt-dix... euh, en 2018, au dernier cycle de cinq ans à aujourd'hui, c'est 45 % de matières provenant des États-Unis ou des...

3060

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en 2022, vous étiez à 25 %, hein?

3065

M. PIERRE LÉGO :

Oui. Donc...

3070

LE PRÉSIDENT :

Puis l'année avant, 33 %?

3075

M. PIERRE LÉGO :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

3080

Et l'année avant, 32 %. Donc vous étiez, au cours des cinq dernières années, loin du 50 %?

M. PIERRE LÉGO :

On était loin du 45 %, oui.

3085

LE PRÉSIDENT :

Du 45, pardon.

3090

M. PIERRE LÉGO :

Absolument. Et puis, c'est ça. Là c'est l'ensemble de toutes les matières, incluant les sols qui viendraient des États-Unis, qui sont inclus dans ce 45 %.

3095

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Madame Ouellet?

Mme MARTINE OUELLET :

3100

Donc juste pour être sûre que je comprends bien, étant donné -- et je vous fais un petit clin d'oeil -- que nous sommes encore seulement qu'une province et non pas un pays, donc nous n'avons pas encore tous les pouvoirs du fédéral. Mais dans les pouvoirs provinciaux, il pourrait être décidé de baisser ce 45 %-là à 5 %, à 3 %. Donc ça, ça fait partie des outils de gestion qui sont disponibles au gouvernement du Québec. Donc c'est un choix.

3105

Et lorsqu'on dit « est-ce qu'il y aura de la place toujours pour les déchets dangereux du Québec? », bien, en fait, là où il y a de la marge, puis on l'a vu dans le temps, les autorisations de quantités ont beaucoup augmenté depuis 83, là, de quantités traitées. Souvent, elles sont sur cinq ans ou annuelles, mais ont beaucoup augmenté. Fait que c'est sûr qu'en augmentant, bien, ça permet d'aller chercher beaucoup d'importation tout en traitant ceux du Québec.

3110

Je comprends au niveau du profit que ça puisse être intéressant, mais quand on se met dans une perspective de bien commun puis dans une perspective collective, je pense que le calcul n'est pas du tout le même, de dire, bien, on importe des déchets que les États-Unis...

3115

Et si je reviens à la question de la dame précédente, l'intérêt des États-Unis, à ma compréhension, c'est que les États-Unis, s'ils enfouissent aux États-Unis, les entreprises restent responsables *ad vitam eternam* s'il arrive des problèmes avec les déchets dangereux. Et comme

3120 on ne peut pas savoir comment les choses puis qu'il peut toujours y avoir des petits problèmes, même s'ils disent que tout est parfait, bien, en les envoyant au Québec, bien, ils se débarrassent complètement de la responsabilité, parce que la loi des États-Unis ne s'applique pas ici.

3125 Donc je pense que ça, ça devrait être vraiment regardé, parce que ce serait quand même assez spécial qu'en exportant les déchets dangereux que les États... que les compagnies états-uniennes fassent en sorte de, en même temps, complètement se déresponsabiliser des problèmes futurs de ces déchets-là.

3130 Donc moi, j'aimerais ça pouvoir avoir... parce que j'aimerais ça voir comment c'est écrit. Souvent, on dit que le diable se cache dans les détails. Est-ce que ce serait possible d'avoir le papier qui -- puis je ne sais pas comment ça s'appelle, là -- qui vous limite à ce 45 %-là? Je pensais que ce serait dans le document que vous avez déposé, mais je ne l'ai pas vu.

LE PRÉSIDENT :

3135 Alors, merci de m'adresser la question.

Mme MARTINE OUELLET :

3140 Ah oui, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3145 Monsieur Rompré, est-ce que c'est possible d'avoir ce document?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je laisse la parole à Monsieur Légo, qui va confirmer ça.

3150 **M. PIERRE LÉGO :**

Oui, en fait, on peut faire un extrait de l'autorisation, qui touche spécifiquement de ces questions.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Deuxième question?

Mme MARTINE OUELLET :

3160

Deuxième question, je reste toujours dans l'importation des déchets dangereux, donc des États-Unis, parce que je ne pense pas qu'il y ait d'importation d'ailleurs, là, de ma...

LE PRÉSIDENT :

3165

Oui, oui, ça a été dit.

Mme MARTINE OUELLET :

3170

Pour Stablex? Stablex importe d'ailleurs que les États-Unis?

LE PRÉSIDENT :

3175

Pour le Québec.

Mme MARTINE OUELLET :

3180

Pour le Québec, c'est ça. Mais pour Stablex, là, ma compréhension du 8 mars, il n'y avait pas ailleurs que les États-Unis.

LE PRÉSIDENT :

3185

Le tableau que vous nous avez soumis, c'était « autres provinces », « États-Unis », « Québec ». Est-ce qu'il y a d'autres pays dans le monde?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3190

Exact, on n'a pas eu... on n'a pas reçu de matière d'autres pays.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme MARTINE OUELLET :

3195

Donc c'est ça. Donc c'est pour ça qu'on parle des États-Unis. Je ne suis pas certaine, mais je crois qu'il y a des dispositions dans la loi québécoise que quand ça concerne des déchets dangereux, qu'ils peuvent donc contaminer, le public a accès aux informations de qui.

3200

Donc est-ce que ce serait possible d'avoir le nom des émetteurs des produits dangereux, donc des clients de Stablex, pour savoir de qui on reçoit ces déchets-là? De quelle entreprise états-unienne on reçoit ces déchets-là et pour quel tonnage?

3205

Je crois que ça ne fait pas partie des informations considérées comme confidentielles sur... pour des questions de compétitivité, étant donné que ce sont des informations qui touchent les déchets dangereux.

LE PRÉSIDENT :

3210

Savoir seulement les entreprises américaines ou québécoises aussi et canadiennes aussi?

Mme MARTINE OUELLET :

3215

Bien, idéalement, l'ensemble. Tantôt, il me semble qu'ils l'ont dit, le nombre d'entreprises qu'ils avaient... je l'ai noté. Il y en avait 600 entreprises. Bon, ça en fait beaucoup, là. Mais disons, si on pouvait avoir au moins les... en ordre de priorité, là, les États-Uniennes...

LE PRÉSIDENT :

3220

Je vais vous dire bien honnêtement, a priori, là, a priori, personnellement -- je n'ai pas consulté la commission, mais je peux la consulter -- je n'y vois aucun intérêt. Personnellement. C'est sûr que ce n'est pas une décision de commission, mais je vous donne ma réaction.

3225

Donc si vous me convainquez que, oui, ça a son importance -- et je vois... pour le moment, je ne vois aucune importance -- mais si vous me dites : « Oui, il y a une importance parce que... », peut-être que je changerai d'idée. Sinon, je vais la prendre en différé et je la discuterai en commission. Mais je ne demanderai pas cette liste immédiatement.

Mme MARTINE OUELLET :

3230

Bien, pour Climat Québec, c'est important, parce que ça va nous permettre de savoir quelles sont les entreprises. Et si on a accès à cette information-là, parce que, selon les lois du Québec, ça devrait être disponible, donc je pense qu'on devrait la rendre disponible aux citoyens, qui permettrait de savoir c'est quelles entreprises états-uniennes qui -- si effectivement mes informations sont

3235

bonnes -- qui souhaiteraient donc se débarrasser de la responsabilité de ces déchets-là en décidant de ne pas les enfouir aux États-Unis, parce que là, ils seraient responsables ad vitam aeternam.

LE PRÉSIDENT :

3240

C'est ça. Mais pour le dossier dont on a la responsabilité, ça nous donne quoi?

Mme MARTINE OUELLET :

3245

Bien, ça nous donne l'information de savoir d'où proviennent ces déchets-là. C'est des déchets dangereux qui sont importés, ce n'est quand même pas rien, là.

LE PRÉSIDENT :

3250

Non, non, je comprends, mais vous iriez où avec ça?

Mme MARTINE OUELLET :

3255

Bien, on va commencer par avoir l'information. Puis c'est à partir de l'information qu'on est capable de se faire une idée. On va voir quelles sont les entreprises. Je ne sais pas c'est quoi, ces entreprises-là, là. On est ici pour être mieux informé sur le projet. Si on avait déjà toutes les informations puis on savait exactement quoi faire avec... On n'est pas comme dans un procès, hein? Dans un procès, en général, les avocats, quand ils posent une question, c'est parce qu'ils connaissent la réponse. Ce n'est pas notre cas.

3260

LE PRÉSIDENT :

3265

Bien, ce n'est pas le mien non plus. Je peux vous dire que ce n'est pas le mien non plus. Mais je dois savoir... moi, je dois être convaincu que l'information que nous recherchons va nous aider à cheminer quelque part. Actuellement, si vous me dites qu'il y a 10 entreprises dans le Maine, il y a 10 entreprises à New York, une entreprise de souliers, une entreprise de... Je charrie, évidemment, là. Bien honnêtement, je ne saurais pas quoi faire avec cette information-là.

Mme MARTINE OUELLET :

3270 Bien, on comprend que ça ne sera pas des entreprises de souliers. Ce sont des produits dangereux...

LE PRÉSIDENT :

3275 Non, non, c'est une caricature.

Mme MARTINE OUELLET :

3280 Oui, oui, je comprends. Mais justement, on va pouvoir savoir, ces entreprises-là, elles fabriquent quoi et c'est quoi leurs produits... leurs déchets, là, donc à partir de leurs procédés de fabrication, c'est quoi leurs déchets. On est en train d'étudier un projet d'enfouissement... Et moi, je n'utiliserais pas « élimination », parce qu'ils restent dangereux, les déchets, même s'ils sont dans du ciment, parce qu'il y a de la lixiviation, fait qu'ils ne sont pas éliminés. Quand ils sont brûlés dans une cimenterie, c'est éliminé, mais là ils sont vraiment enfouis.

3285 On pourrait dire, à la limite « entreposés permanents », là, mais ce n'est clairement pas éliminés parce qu'ils restent toxiques. C'est pour ça qu'il y a du pompage perpétuel puis qu'on a tous les problèmes de post-fermeture. S'ils étaient éliminés, on n'aurait pas de problèmes de post-fermeture. Donc c'est de savoir de quelle entreprise ça vient.

3290 Et si cette information-là, elle est légalement disponible pour les citoyens, je crois que c'est un forum, ici, où on devrait pouvoir avoir accès à cette information-là. Sinon, il faudra voir s'il faut faire des demandes d'accès à l'information. Mais ça serait quand même un peu bizarre, alors qu'il y a un BAPE, puis que légalement on a accès à cette information-là, qu'on soit obligé de prendre
3295 une longue procédure de demande d'accès à l'information. Moi, je pense que c'est justement là, ces forums-là sont là pour donner l'information au public.

LE PRÉSIDENT :

3300 Mais là, vous pouvez vous prévaloir, bien sûr, de ceci pour des fins personnelles. Mais nous sommes ici d'une...

Mme MARTINE OUELLET :

3305 Mais non, ce n'est pas pour des fins personnelles.

LE PRÉSIDENT :

3310 Bien...

Mme MARTINE OUELLET :

Bien non, écoutez, moi j'ai... je n'ai aucun intérêt...

3315 **LE PRÉSIDENT :**

Laissez-moi juste finir. Vous pouvez vous en prévaloir pour des fins personnelles. Ici, nous sommes un groupe, une commission d'enquête, et donc c'est pour les fins et l'utilité notamment de la commission d'enquête.

3320 La commission d'enquête vous dit que, a priori, par son président, je n'en vois pas l'utilité. Bien sûr, on peut prendre la question en délibéré, et c'est ce que j'avais l'intention de faire. Si la commission, après discussion, décidait d'en faire un enjeu de la commission, la commission va demander à qui de droit d'avoir cette information-là.

3325 **Mme MARTINE OUELLET :**

3330 Mais ça ne nuit pas. Ce n'est pas une information qui va vous nuire. Et vous avez accès à facilement demander ces informations-là, et on est tous là pour travailler pour avoir le meilleur résultat possible. Donc ce n'est pas un intérêt personnel, ni de Martine Ouellet ni de climat Québec. On est là pour être capable de réfléchir sur la pertinence de ce projet-là. Sinon, on ne serait pas là aujourd'hui. Écoutez, le temps que ça prend, lire l'ensemble des documents, se déplacer, c'est clairement dans une perspective de bien commun et d'intérêt collectif pour l'ensemble de la communauté, premièrement, locale de Blainville, mais ce n'est pas juste local, on l'a dit que c'était régional à cause de tout le bassin versant, et c'est plus que régional, parce que c'est le fleuve Saint-Laurent et parce que c'est le seul site d'enfouissement de déchets dangereux inorganiques, non in situ et commercial au Québec. Donc ce n'est pas un projet strictement local. Donc c'est dans une perspective de réflexion de l'ensemble de ces éléments-là.

3340 Et donc moi, je pense que si ce n'est pas une information qui nuit aux travaux de la commission, en tout cas, je vous...

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas dit que ça nuisait aux travaux de la commission.

3345

Mme MARTINE OUELLET :

Non, non, mais vous me dites « je n'y vois pas d'intérêt ». Mais si, nous, avec ces informations-là, ça nous permet dans notre mémoire de pouvoir vous amener des pistes qui pourront être intéressantes à la deuxième partie, parce qu'on est à la partie de l'information, donc...

3350

LE PRÉSIDENT :

Laissez-moi, laissez-moi voir quelque chose avant. Parce que sinon, on va finir à minuit, sinon plus. Monsieur Savoie, est-ce que vous avez la liste des entreprises?

3355

M. PATRICE SAVOIE :

Je me suis informé auprès des gens des matières dangereuses et puis il faudrait passer par la *Loi d'accès à l'information*, probablement.

3360

LE PRÉSIDENT :

Bon.

3365

M. PATRICE SAVOIE :

Nous ne pouvons pas vous les divulguer.

3370

LE PRÉSIDENT :

Alors, je le suspectais un peu, là, pas totalement, à vrai dire, mais je le suspectais. Écoutez, notre intention, c'est qu'on va le prendre en délibéré puis on verra qu'est-ce qu'on donne avec ça. Si, de votre côté, vous voulez procéder d'une certaine façon, c'est libre à vous.

3375

Mme MARTINE OUELLET :

3380 Juste en termes d'information, si on procède par la *Loi d'accès à l'information*, est-ce qu'on va avoir accès à ces informations-là? Parce que des fois, il y a des informations auxquelles on a accès; d'autres qu'on n'a pas accès. Moi, à ma connaissance, pour les questions de produits dangereux, normalement, avec une demande de *Loi d'accès à l'information*, on devrait avoir l'information. Ça, c'est...

3385 Puis la commission, est-ce que la commission, comme c'est une commission d'enquête, est-ce que la commission, si vous en aviez le désir, est-ce que la commission a le pouvoir d'exiger cette information-là sans procéder par la *Loi d'accès à l'information*? Mais le pouvoir, après ça, vous pouvez décider de ne pas l'exercer, là. Ça, je comprends ça tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3390 A priori, selon l'information que j'ai, nous aurions un certain pouvoir. Maintenant, il reste à confirmer. Du côté du ministère, il vient de répondre.

Mme MARTINE OUELLET :

3395 OK. Puis sur le fait que si on passe par la *Loi d'accès à l'information*, est-ce que finalement on va avoir accès ou si c'est parce que ça va être des données jugées commerciales et donc on n'aura pas rien?

LE PRÉSIDENT :

3400 Vous pourrez avoir probablement beaucoup de caviardage.

Mme MARTINE OUELLET :

3405 OK, bon. Donc j'attendrai votre décision. Comme vous avez beaucoup plus de pouvoir que nous dans ce cas-là, j'attendrai de voir votre décision.

LE PRÉSIDENT :

3410 Merci, Madame Ouellet.

M. PATRICE SAVOIE :

3415 Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose concernant le document que madame Ouellet discutait tantôt, sur l'importation des matières résiduelles dangereuses de l'extérieur, des États-Unis. Dans le rapport d'analyse du décret de 2018, on mentionne que :

3420 « *Stablex s'est engagée à limiter la réception de MDR inorganiques et de sols contaminés en provenance des États-Unis à 506 250 t par cycle quinquennal, ce qui représente 45 % de la limite de réception totale demandée (1 125 000 t/cycle quinquennal). De plus, Stablex a maintenu l'engagement de prioriser les MDR québécoises advenant un risque que la limite de réception quinquennale soit atteinte avant terme.* »

3425 Donc ce qu'on comprend, c'est que les matières résiduelles dangereuses québécoises sont priorisées sur le 45% américain, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

3430 Merci. Donc je me serais attendu que ça soit une information qui vienne de Stablex, mais c'est bon. Donc, parce que... C'est un complément d'information. J'appelle madame Chantal Pelosse.

Mme CHANTAL PELOSSE :

3435 Bonsoir, tout le monde. Je suis un peu fatiguée, là.

LE PRÉSIDENT :

3440 Vous n'êtes pas la seule, Madame.

Mme CHANTAL PELOSSE :

3445 Ah, justement, je voulais vous remercier, parce que c'est mon premier BAPE et je trouve ça très, très fatigant. Et je voudrais remercier aussi pour la visite de ce matin, parce que ça a changé complètement mes questions, d'ailleurs.

Alors, personnellement, je ne sais pas si ça va être intéressant ou pas, mais moi, je ne vais pas parler de cellule ni de membrane ni de fiabilité, l'écoulement des eaux non plus. Mais par

3450 contre, j'ai des questions sur les rejets atmosphériques, parce que ça, je pense qu'on n'en a pas parlé.

LE PRÉSIDENT :

3455 Si, nous en avons parlé hier.

Mme CHANTAL PELOSSE :

Ah?

3460

LE PRÉSIDENT :

Mais allez-y, allez-y, allez-y. Vous avez le droit.

3465 **Mme CHANTAL PELOSSE :**

Parce que ce matin, donc, on a fait la visite. J'ai vu des camions qui entraient bâchés. J'ai vu des wagons de train aussi. Mon problème, c'est quand il y a l'entreposage, les bennes de camion vont dans l'entreposage. Est-ce qu'il y a un sas de sécurité là qui évite les émanations? Et les pelles mécaniques, les dépôts également dans le... avec les argiles? Parce qu'on a des photos, là, où vraiment... il y a des émanations, là. Donc il y a...

3470

LE PRÉSIDENT :

3475 C'est très bien.

Mme CHANTAL PELOSSE :

Voilà. Et puis, il y a aussi, à l'entreposage, une photographie où le monsieur, c'est vraiment un martien, avec des masques, et cetera, à l'entrée donc. Donc c'est super protégé.

3480

Donc ma question, moi : à partir de la modélisation d'un rapport de Trinity Consultant à Stablex, il y a une modélisation des émanations. J'aimerais que vous nous parliez de ces émanations linéaires, ponctuelles, les cheminées, et cetera, et cetera, parce que je ne pense pas que ça reste sur place. Donc est-ce que vous pouvez nous brancher sur le problème de la pollution atmosphérique, s'il vous plaît?

3485

LE PRÉSIDENT :

3490 Et en même temps, si vous pouvez, monsieur Rompré, de nous dire, vous avez, en fait,
deux sources : des sources fixes et des sources mobiles. Évidemment, vous avez modélisé les
sources fixes dans le cadre de votre modèle. Vous n'avez pas considéré la remise en suspension,
je pense... Enfin, selon ce que j'ai compris, vous me corrigerez là. La remise en suspension des
3495 poussières qui sont déposées au sol, et donc qui sont remises en suspension par le passage des
camions, vous pouvez nous faire un topo là-dessus?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3500 Oui, Monsieur le président. Je vais passer la parole à madame Tania Tzakova.

Mme TANIA TZAKOVA :

3505 Oui, donc juste pour vous assurer que toutes les sources étaient prises en considération
lors de la modélisation. Donc comme j'ai parlé hier, donc nous avons fait une campagne de...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. Vous avez vraiment inclus la remise en suspension?

3510 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Oui, oui, je vais tout vous expliquer ça.

LE PRÉSIDENT :

3515 Ah, bon.

Mme TANIA TZAKOVA :

3520 Donc la campagne d'échantillonnage de 2018 était une campagne d'échantillonnage très,
très complète. Donc toutes les sources ponctuelles, mobiles ont été prises en compte. Par exemple,
je vous donne un exemple, vous avez un souci par rapport aux émanations ou les émissions des
camions. Nous savons ce qu'émet le Stablex et, comme ça, les camions de transport du Stablex,
nous avons pris en compte les mêmes émissions en mouvement.

3525

Donc chaque... bien sûr, on a choisi des composés -- comme j'ai expliqué hier -- qui sont d'une plus grande concentration et c'était approuvé par le Ministère. Parce qu'on ne pouvait pas choisir tous les composés possibles, c'est quand même assez long, surtout pour tout ce qui est source à longue distance, parce qu'il faut modéliser chaque point de mouvement.

3530

Donc on a analysé tout ce qui passe dans les camions, donc toutes les émissions dans les camions, toutes les émissions au front de coulée. On a fait ça avec le CRIQ, avec une cloche. On a mis une cloche, on appelle ça une chambre de flux.

3535

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, madame n'était pas ici. Dites le « CRIQ », c'est quoi?

Mme TANIA TZAKOVA :

3540

Ah, oui, le Centre de recherche industrielle du Québec. Je pense que ça... il porte un nouveau nom, Investissement Québec -- je ne suis pas certaine -- maintenant. Oui, peut-être, il y a un petit changement de... Peu importe. C'est le Centre de recherche industrielle du Québec, donc c'est les spécialistes en tout ce qui est émissions, odeurs.

3545

Donc ils viennent avec une chambre de flux, ils mettent sur le Stablex et ils prennent des échantillons du Stablex et on mesure. Mais, bien sûr, on mesure les composés qui vont être émis. A priori, dans ce cas, on a analysé les COV, le mercure, l'ammoniaque et les triméthylamines, qui était le composé problématique dans le temps des odeurs. Et ces données sont vraiment réelles, et on a utilisé ces données pour les mettre dans une modélisation.

3550

Pour votre question par rapport au chemin, oui, on a modélisé les poussières. On avait même pris des échantillons de poussière, on était... on les avait analysés, et on a tenu compte de toutes ces analyses-là.

3555

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez prélevé des poussières déposées?

3560

Mme TANIA TZAKOVA :

Oui. Bien, c'est les poussières de route, mais elles étaient modélisées en émissions, en mouvement. Donc on a modélisé tous les chemins. D'ailleurs, c'est le... La source principale de

3565 poussière, de poussière totale, ce sont les chemins. Et d'où, dans le temps, on a mis les stations fixes proche du chemin Saint-Laurent pour vérifier s'il y avait un impact de ce camionnage, parce que c'était vraiment notre source.

3570 Par contre, on a mis dans notre modèle toutes les sources, toutes les mesures de prévention. Donc les limites de vitesse, on avait asphalté, on arrose avec de l'abat-poussière. On a beaucoup de mesures de prévention pour éviter les poussières. Donc, pour rassurer madame, on a modélisé tout ce qui est émissions, sites, chemins, usine. Et selon notre modélisation, suite aux changements de... on a parlé des changements à l'usine, on respecte toutes les... dans le cadre du projet cellule 6, toutes les émissions vont être respectées, les normes au point d'impact, donc dans les quartiers résidentiels, vont être respectées.

3575

Mme CHANTAL PELOSSE :

Ah, oui.

3580

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est avec les ventilateurs...

3585

Mme TANIA TZAKOVA :

Oui, exact, exact.

3590

LE PRÉSIDENT :

... les nouveaux ventilateurs d'extraction?

3595

Mme TANIA TZAKOVA :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Mais actuellement, actuellement, elles ne sont pas respectées?

3600 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Effectivement.

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Non, il faut quand même qu'elle sache.

Mme TANIA TZAKOVA :

3610 Oui, oui, c'est ça que j'ai dit : avec les modifications que nous sommes en train de faire.

LE PRÉSIDENT :

3615 Par curiosité, est-ce qu'à partir des valeurs que vous avez obtenues, est-ce que vous avez essayé d'apprécier quelle peut être l'exposition des populations riveraines, exposées dans le sens des vents dominants?

Mme TANIA TZAKOVA :

3620 Hum...

LE PRÉSIDENT :

Non?

3625

Mme TANIA TZAKOVA :

Non, je n'ai pas la compétence...

3630 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Est-ce que vous avez jonglé avec l'idée de contacter docteur Lacombe, voir, pour avoir...

3635 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Encore une fois, comme j'ai dit, c'est... Une mondialisation, ce n'est pas une mesure réelle au point d'impact où je peux dire : « Bien là, partant à chaque jour, j'envoie telle concentration. »

3640 **LE PRÉSIDENT :**

3645 Je comprends très bien. Mais à partir du modèle... Je pense que je vais vous laisser tranquille. - Docteur Lacombe? Oui, mais j'ai très bien vu où est-ce que vous voulez aller. Mais, docteur Lacombe, est-ce qu'on pourrait, à partir d'une modélisation de cette nature-là, dire, bien, ça serait intéressant d'aller voir quelle peut être l'exposition des riverains qui sont situés dans l'axe des vents dominants, ce qui correspondrait un petit peu au scénario sombre, du cas pire scénario. Est-ce que ça pourrait être pensable?

3650 Et je pense toujours à des valeurs qui sont quand même : nickel, 206 fois la valeur; chrome hexavalent, 119 fois la valeur. Et je me dis, il est possible que, sur place, que ces valeurs-là soient inférieures aux normes, très possible, parce que c'est obtenu par modélisation puis on s'en éloigne encore. Mais est-ce que, chez vous, ça suscite un intérêt pour aller faire des mesures directes sur les riverains ou chez les riverains à tout le moins?

3655 **Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :**

3660 Je vous dirais qu'à première vue, quand on a regardé les résultats de modélisation, c'est la question qu'on s'est posée. Puis je pense que ça va prendre un travail d'évaluation du risque à la santé vraiment sérieux suite à ces résultats-là pour voir si, effectivement, on doit faire une campagne d'échantillonnage plus tard. Est-ce que je vous dis... Est-ce qu'elle va avoir lieu? Je pense qu'il faut s'asseoir puis regarder les résultats comme il faut.

3665 L'autre chose, c'est une modélisation du pire scénario, une modélisation qui, avec les vents dominants, on le sait, ils vont dans le champ, là. OK, donc ça, pour ça, on est comme...

LE PRÉSIDENT :

Rassuré?

3670 **Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :**

Pas rassuré.

LE PRÉSIDENT :

3675

Non.

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

3680

OK? Je ne dirais pas ça, mais on est... on est prudent.

LE PRÉSIDENT :

3685

Pas paniqué?

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

3690

Oui, c'est ça. On est prudent, puis on va faire l'analyse en conséquence pour voir. Mais c'est effectivement des choses qui... quand on les a vues, là, nous ont...

LE PRÉSIDENT :

3695

OK. Puis, dites-moi, Monsieur Savoie, le dépassement, c'est une chose, c'est un écart par rapport à la norme, mais la fréquence, aussi, c'est un autre paramètre qui peut être important. C'est-à-dire que le... il peut y avoir ce dépassement-là à tous les jours ou il peut y avoir un *peak*. Ça veut dire qu'une journée, ça monte pour des raisons... des raisons qu'on ignore ou pour une raison de densité de trafic très, très importante ou peu importe, là, il y a un *peak* qui peut influencer sur la moyenne, de telle sorte que la moyenne devient à, mettons, à 206 %. Est-ce que, pour vous, la fréquence... aussi, vous avez examiné la fréquence?

3700

M. PATRICE SAVOIE :

3705

Pour cette question, je vais demander à monsieur François Innes, qui travaille dans la modélisation atmosphérique, de vous répondre. Il est à distance ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3710 **Mme CHANTAL PELOSSE :**

Alors moi, je voudrais demander à...

3715 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez, il y a un complément de réponse. Vous l'avez ici. Très bien. Allez-y, vous pouvez répondre.

3720 **M. FRANÇOIS INNES :**

Bonjour. Donc, François Innes de la Direction de la qualité de l'air et du climat. Pour répondre simplement, ce qu'on regarde, c'est vraiment, pour la majorité des normes et des critères, c'est la valeur maximale, donc à ne pas dépasser, qui va être une norme. Ces valeurs-là prennent en compte des aspects toxicologiques. En fait, il y a deux types de valeurs, on pourrait dire, là. Il y a des valeurs qui sont dites des normes de gestion. Donc ça, ça va être pour des valeurs qu'on dit « acceptables ». Et il y a aussi des normes qui ne sont pas des normes de gestion, mais ça, c'est des valeurs sans risque. Donc c'est une approche qui est très conservatrice, là.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, et cette approche normative est assez standard. Mais est-ce que vous considérez les fréquences?

3735 **M. FRANÇOIS INNES :**

Euh, si on parle de...

3740 **Mme CHANTAL PELOSSE :**

Des riverains... Ah?

3745 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que, Madame, je vais vous expliquer. J'ai un écran devant moi. Je peux voir exactement ce qu'il y a en arrière.

M. FRANÇOIS INNES :

3750 Si on parle de normes, par exemple, il n'y a pas de fréquence permise. Donc non, on ne va pas utiliser la fréquence, parce qu'on va permettre aucun des dépassements. Donc s'il n'y a pas de dépassements, il n'y a pas de fréquence.

LE PRÉSIDENT :

3755 Ah, d'accord.

M. FRANÇOIS INNES :

3760 Dans le cas des normes avec un certain dépassement qui est permis, là, on va regarder les fréquences. Mais là, ça va être une fréquence qui est permise. Ça, c'est pour les normes. Donc ça, c'est vraiment des valeurs limites dans le règlement, qui ne peuvent pas être excédées.

3765 Si on parle, par exemple... Par contre, parce qu'évidemment, on ne peut pas mettre tous les contaminants imaginables dans un règlement -- en tout cas, du moins, ce serait long comme règlement -- alors là, il y a des critères. Ces critères-là sont basés en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Et, pour ceux-là, il y a une étude vraiment plus complète, où on va regarder, voir la fréquence, l'amplitude des dépassements, l'effet toxicologique, la base sur laquelle est basée la valeur de... On ne l'appellera pas... on va l'appeler une « valeur de référence » au lieu d'une « valeur seuil » ici. C'est deux concepts différents.

3770

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. – Madame?

3775

Mme CHANTAL PELOSSE :

Oui, je voulais demander à madame : est-ce que depuis 1980 jusqu'à nos jours, est-ce qu'il y a eu une accélération de maladies genre pulmonaires, cancers, et cetera, qui peut être...

3780

LE PRÉSIDENT :

Merci de m'envoyer la question.

Mme CHANTAL PELOSSE :

3785

Ah, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

3790

Je vous en prie.

Mme CHANTAL PELOSSE :

3795

Bon, j'aimerais savoir...

LE PRÉSIDENT :

Je sais que ce sont des formalités assez banales, mais...

3800

Mme CHANTAL PELOSSE :

Oui, oui, tout à fait. Depuis 1980, est-ce qu'il y a eu une étude sur la multiplication de cas, par exemple, d'asthme, de cancers, et cetera, dans le coin, quoi, dans... autour du site?

3805

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, je vais commencer par docteur Lacombe. Est-ce que, à votre connaissance, il y a eu des études de cette nature?

3810

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

3815

Non, il n'y a pas eu d'étude. Vous comprendrez que, souvent, on a une... La loi de santé publique est ainsi faite que l'on doit... les générateurs de risque doivent nous aviser. OK? Quand quelqu'un sait qu'il y a un risque à la santé, ils doivent aviser la santé publique et, nous, on va faire des études en conséquence.

3820

Dans ce cas-ci, les normes, on a une norme de modélisation, mais ce n'est pas la norme, vous comprendrez. Donc on n'a jamais été à ce point inquiet d'un dépassement de norme qui nous a été signalé pour pouvoir commencer ce genre d'étude là.

LE PRÉSIDENT :

Pour le Ministère, quand vous avez vu certains résultats que Stablex vous a soumis, vous n'avez pas considéré important d'aviser ou d'informer la Santé publique?

3825

M. PATRICE SAVOIE :

Non, pas à ma connaissance, là. Je pourrais m'informer de mon côté, mais...

3830

LE PRÉSIDENT :

OK.

M. PATRICE SAVOIE :

3835

Je ne connais pas la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3840

Et vous, Monsieur Rompré, quand vous avez eu ces résultats-là par... bien que ça soit obtenu par modélisation selon le pire scénario, est-ce que vous avez pensé à informer la Santé publique?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3845

Je vais passer la parole à madame Tzakova, encore une fois.

LE PRÉSIDENT :

3850

D'accord.

Mme TANIA TZAKOVA :

3855

La réponse est non. C'est des résultats, comme j'ai dit, à ma connaissance, c'est des résultats obtenus par une modélisation « pire cas ». Ce n'est pas pour minimiser les résultats. Je veux juste préciser que quand on fait une modélisation, on a un bruit de fond qui est imposé directement. Donc la plupart des composés des métaux, ils ont un bruit de fond très haut. Je ne sais pas si je dois expliquer à tout le monde par rapport à ce bruit de fond ce qu'il représente.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pouvez...

3865 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Mais c'est un bruit de fond du quartier. Donc on dit que... C'est le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, il nous oblige d'avoir un bruit de fond. Donc on part à partir de ce bruit de fond, auquel on ajoute nos activités. Donc...

3870 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Juste expliquer c'est quoi un « bruit de fond ».

3875 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Bien, comme j'ai dit, un bruit de fond, c'est une concentration qui est assumée dans le milieu où on se trouve, où je dirais que c'est la même chose pour tout le monde, toute... Le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* nous oblige de prendre ce bruit de fond.

3880 Donc il se peut, comme dans le cas de nos particules, nous avons prouvé que les particules sont beaucoup plus bas que le bruit de fond imposé par le Ministère, qui était de 100 microgrammes par mètre cube. Nous sommes arrivés à 40. Donc j'ai dit que je ne veux pas minimiser le résultat qu'on a obtenu, mais le bruit de fond par rapport au...

3885 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez pour les poussières totales?

3890 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Pour les métaux, parce qu'il y a eu des dépassements.

LE PRÉSIDENT :

3895 Comment, pour les métaux?

Mme TANIA TZAKOVA :

3900 Il y a eu, comme vous avez dit tout à l'heure, qu'il y avait des dépassements par rapport aux métaux.

LE PRÉSIDENT :

3905 Ah, pour un métal?

Mme TANIA TZAKOVA :

Ah, bien, c'était le chrome VI, je pense.

3910 **LE PRÉSIDENT :**

OK, le Chrome VI.

Mme TANIA TZAKOVA :

3915
3920 Donc, dans ce cas-là ou le nickel, le bruit de fond est très élevé. Donc nous, on s'oblige de calculer ce que la compagnie émet et on l'ajoute à ce bruit de fond. Donc il y a une marge de sécurité par rapport à ça. Ça ne veut pas dire nécessairement que le bruit de fond est réellement ce bruit de fond.

3925 Je dirais peut-être que c'est quelque chose qu'on aurait pu signaler à madame Lacombe -- à docteur Lacombe, pardon -- on aurait pu le signaler. Personnellement, professionnellement, je ne suis pas une spécialiste, mais j'ai considéré, en tant que scientifique ingénieure, que je n'ai pas d'inquiétude. Est-ce que je suis un professionnel pour juger? Peut-être pas. Mais on s'est dit qu'avec...

LE PRÉSIDENT :

3930 Bien, écoutez, ce n'est pas pour vous juger. Je voulais juste la réponse.

Mme TANIA TZAKOVA :

3935 Pour le projet, on s'est dit qu'avec le projet qu'on a proposé au Ministère, on a agi assez vite. Quand même, on a... Dès qu'on a eu les résultats, on a agi vite puis on a proposé une solution qui était assez simple à faire, dans le sens qu'on utilise des équipements qui sont déjà disponibles.

LE PRÉSIDENT :

3940 Merci. – Madame?

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

Monsieur le commissaire?

3945 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, excusez-moi. Docteur Lacombe?

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

3950 Oui, je vais juste ajouter un élément pour répondre à la question sur l'augmentation du nombre de cas. Ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est difficile à voir dans les chiffres statistiques que l'on sort régulièrement, dans les portraits de santé, puisque c'est une population, t'sais, on parle d'un quartier. Donc, de trouver... Parce que les normes sont basées sur une augmentation de cancers par 1 million, bien, vous comprendrez que je ne peux pas le voir sur 500 personnes.

LE PRÉSIDENT :

3960 C'est que, au fond, ce que vous nous dites, c'est que la taille de l'échantillon...

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

De l'échantillon est trop petite, oui.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, votre deuxième question?

Mme CHANTAL PELOSSE :

3970

Oui. Il y a des sources ponctuelles de cheminée. Alors moi, j'aimerais que vous nous parliez justement de qu'est-ce qui sort par ces cheminées et est-ce que c'est filtré?

LE PRÉSIDENT :

3975

Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3980

Oui. Encore une fois, je passe la parole à madame Tzakova.

Mme TANIA TZAKOVA :

3985

Oui, toutes les sources ponctuelles, donc les cheminées et dépoussiéreurs, sorties des dépoussiéreurs ont été modélisées. Certaines cheminées sont filtrées, dans le sens qu'on a des dépoussiéreurs, quelques dépoussiéreurs qui filtrent les poussières de nos silos ou du procédé.

3990

Dans ce cas, oui, il y a une filtration. Dans d'autres cas, il n'y en a pas de cheminée... euh, de cheminée, pardon... de filtration. On a des absorbeurs, des absorbeurs de... des épurateurs -- je cherchais le mot français -- des épurateurs qui purifient l'air. On le fait, on met ces épurateurs puis ces dépoussiéreurs dans le cas où on a un besoin de filtrer et dépoussiérer ou décontaminer. Dans les autres cas, on a des cheminées. On a des cheminées de -- comment je peux dire? -- ce n'est pas... une ventilation générale. On en a beaucoup, c'est notre procédé.

3995

Et puis toutes ces sources, bien, dans l'ensemble, les sources majeures ont été échantillonnées, donc on avait des valeurs que nous avons mis dans cette modélisation qu'on a présentée au Ministère et on a inclus dans l'étude d'impact.

4000

Donc toutes les données sont disponibles sur... je pense qu'on a le rapport d'échantillonnage de GA Techno qui a été fait en 2018, qui est inclus dans... dans le rapport. C'était un... je pense qu'ils ont qualifié ça comme le plus grand échantillonnage de sources d'émissions au Québec. À leur connaissance, il n'y en a pas beaucoup de compagnies qui le font. Donc on a fait un échantillonnage assez exhaustif.

LE PRÉSIDENT :

4005

Pour votre information, Madame, si jamais vous avez le courage d'aller fouiller dans les documents, dans les nombreux documents de l'étude d'impact.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4010

Oui, il y a 1650 pages.

LE PRÉSIDENT :

4015

Vous pouvez vous limiter à deux pages. C'est le document PR3.1, puis vous pouvez regarder les pages 213, 214, qui donnent une bonne indication de ce qui a été fait.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4020

Est-ce qu'on peut avoir un nouveau rapport? Parce que ce rapport date de 2008, vous avez dit? De 14 ans, là. Ça fait 14 ans, quand même. Donc...

LE PRÉSIDENT :

4025

Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4030

Madame, le rapport date de 2018.

Mme TANIA TZAKOVA :

L'échantillonnage a été fait en 2018, effectivement.

4035

Mme CHANTAL PELOSSE :

Ah, excusez-moi.

Mme TANIA TZAKOVA :

4040

Et puis il y a eu des petits ajouts par la suite, selon les besoins.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4045 D'accord. D'accord. Parce que moi, je suis riveraine et j'avoue que, de temps en temps, ça sent mauvais. Et ce n'est pas les terres agricoles, parce que ça, c'est une autre odeur. Mais il y a des fois, effectivement, on se demande, même avec les voisins, pourquoi ça sent comme ça, pourquoi...

4050 Est-ce que l'échantillonnage n'est pas en votre faveur? Parce que, pour vous donner un exemple, moi, j'ai beaucoup lutté contre le rapatriement des avions à Dorval. Et ADM impose un échantillonnage. Nous, on en a fait d'autres, qui sont acceptés en Europe ou ailleurs, et ce n'était pas du tout pareil. Donc c'est pour ça, est-ce que... Je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

4055 Malheureusement, dans ce que je vois ici, dans les dépassements, à ma connaissance, il n'y a rien d'odorant. Mais si vous, vous avez senti des odeurs, c'est qu'il y a des odeurs. Parce que le manganèse, il n'y a aucune odeur; le chrome hexavalent; le nickel; les poussières totales, ça dépend.

4060 Mais il faudrait voir, parce que vous, vous avez dit que vous avez réglé toutes les questions, tous les problèmes d'odeur. Il faudrait peut-être voir... Vous avez un comité éventuel de bon voisinage, entre autres, qui peut avoir cette responsabilité-là de voir ce que madame peut éprouver. J'imagine que c'est un peu sporadique, là?

4065

Mme CHANTAL PELOSSE :

C'est au printemps et en automne.

4070

LE PRÉSIDENT :

Bon.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4075

Monsieur le président, il y a aussi un mécanisme de signalement. Madame Tzakova pourrait vous parler comment ça fonctionne.

LE PRÉSIDENT :

4080

Ouais. Ce signalement, d'ailleurs, je voulais demander à Blainville, Madame Lévesque, est-ce que vous avez eu des plaintes depuis quelques années, là, par rapport à Stablex? Et, si oui, ça serait environ combien et de quelle nature?

4085

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Lépine.

M. ÉRIC LÉPINE :

4090

Il y a eu des épisodes de plaintes, je dirais, de 2012 à 2016, avec un *peak* en 2014, qui étaient reliées à des problématiques d'odeur chez Stablex. Depuis 2016, on n'a plus de plaintes. Donc, systématiquement, on recevait des appels qui étaient centralisés à notre service aux citoyens. Puis par la suite, on était en communication avec Stablex pour rapporter ces plaintes-là, pour qu'ils puissent raffiner les recherches sur le terrain. Mais depuis 2016, on n'a plus de plaintes.

4095

LE PRÉSIDENT :

Et vous, Monsieur Rompré, est-ce que vous avez eu des plaintes?

4100

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je laisse la parole à madame Tzakova.

4105

Mme TANIA TZAKOVA :

Donc, comme monsieur Lépine l'a bien dit, nous avons eu des problématiques d'odeur, que vous pouvez voir ici. En 2014, il y a eu un *peak* d'odeurs qui était dû principalement au site, surtout, ou... pas mal le site. On a fait des travaux avec le Centre de recherche industrielle du Québec. On a mis plusieurs actions correctives par rapport aux odeurs. Donc peut-être que vous avez vu, on a une alarme de neutralisation des odeurs. On a mis des disques flottants sur les bassins 7 et 8, les cellules 7 et 8.

4110

Et principalement, et la meilleure solution, c'était de réduire à la source. Le problème provenait d'un composé qui était le triméthylamine. Donc nous nous sommes dotés avec une méthode d'analyse, et maintenant, on analyse tous les arrivages liquides pour le triméthylamine.

4115

Donc on... si on détecte, on refuse. Puis on dit aussi à nos clients qu'on ne veut pas ce type de composé, qui est très, très odorant à très basse concentration.

4120 Donc je veux juste montrer le résultat de nos efforts. Et puis on avait aussi une vigie dans le quartier. Il y a différents types d'odeurs dans le quartier, mais selon nos observations, aussi des commentaires des citoyens, le type d'odeurs qui était en provenance de notre site n'est plus dans le quartier. Donc...

4125 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci. Alors écoutez, merci, Madame.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4130 Je peux faire une deuxième...? Non?

LE PRÉSIDENT :

4135 Bien, c'était votre troisième question.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4140 Ah, bon? Parce que les sas, on ne m'a pas répondu sur les sas, quand les camions arrivent...

LE PRÉSIDENT :

 Excusez-moi.

4145 **Mme CHANTAL PELOSSE :**

 ... et qu'ils déversent leur... qu'est-ce qui est protégé.

4150 **LE PRÉSIDENT :**

 Excusez-moi. C'est terminé, Madame.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4155

Non? C'est terminé? Bon.

LE PRÉSIDENT :

4160

Cette figure, est-ce qu'elle existe dans le... Il me semble que je ne l'ai pas vue dans l'étude d'impact. Alors, si vous voulez la déposer, tout simplement vous demander de la déposer.

Mme TANIA TZAKOVA :

4165

Oui, avec plaisir.

Mme CHANTAL PELOSSE :

4170

Donc, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Merci beaucoup.

4175

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur le président, avant que vous passiez à une autre personne.

LE PRÉSIDENT :

4180

Oui?

M. PATRICE SAVOIE :

4185

J'aimerais ça revenir un petit peu. Tantôt, vous m'aviez demandé si, en voyant les résultats, on a contacté la Santé publique. En fait, nous, à l'étape de la recevabilité, la Santé publique MSSS est consultée. Donc c'est à ce moment que nous consultons, là, entre parenthèses, le MSSS. Et puis s'il y a quelque chose qu'ils détectent, eux, de leur côté, ils nous répondent dans leur avis. À moins qu'il y ait un mécanisme de leur côté, qu'il faudrait les contacter d'une autre façon, là.

4190

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je...

4195 **M. PATRICE SAVOIE :**

Mais, non, mais c'est comme ça...

LE PRÉSIDENT :

4200

En fait, j'ai comme demandé, mais je comprends très bien que, dans le cadre du processus régulier, vous consultez plusieurs ministères...

M. PATRICE SAVOIE :

4205

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4210

... plusieurs directions.

M. PATRICE SAVOIE :

4215

C'est à ce moment-là qu'on s'attendrait à avoir des résultats...

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Alexandre Richard. Ne me faites pas de fausses joies. Vous êtes là?

4220 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4225

Bonsoir.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4230 Ma prochaine question, c'est pour, en fait, ça concerne les enjeux socioéconomiques puis d'équité intergénérationnelle. Ma question, c'est : en fait, quels sont les excédents pécuniaires dégagés par les activités de Stablèx, dans le passé; projetés par la cellule 6 autorisée, présentement, en fait; puis projetés pour la cellule 6 projetée?

4235 En fait, il y aurait comme... C'est une question par rapport, vraiment, aux excédents pécuniaires qui sont réalisés par l'entreprise de Stablèx. Là je vois venir votre question : « Pourquoi cette question-là? » Quel est l'intérêt, j'imagine, hein? C'est sûr que, écoutez, cette entreprise-là, elle enfouit des...

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Qui vous a conseillé là?

M. ALEXANDRE RICHARD :

4245 Cette entreprise-là a enfoui, en fait, sur des terres qui appartiennent aux citoyens. Puis je crois que ce serait la moindre des choses d'avoir une idée de l'équilibre entre les... T'sais, il y a comme un cercle dans le développement durable. Il y a l'économique puis les deux autres. Juste pour voir si ça fait du sens, là.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

4255 Bien, peut-être une petite question avant. Dans le cadre de l'étude d'impact, vous parlez des... d'une part, des retombées économiques. Je vais essayer de les trouver, c'est de... Je pense que c'est 1.2 milliard, là, mais je ne suis pas certain, certain.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4260 Oui, exactement, vous avez le bon chiffre. C'est 1.2 milliard sur 40 ans, donc c'est 30 millions par année.

LE PRÉSIDENT :

4265 C'est comme retombée économique. Mais en même temps, vous dites que vous embauchez, je pense, 180 employés -- il y a beaucoup de chiffres à retenir, bien honnêtement, là -- et que vous considérez que, finalement, ce montant-là sert à rémunérer les employés.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4270 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4275 Donc je me posais la question : est-ce qu'on parle... est-ce que c'est considéré réellement des retombées économiques, les salaires?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4280 Je ne suis pas familier avec la façon standard...

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est la seule chose que j'ai trouvée dans l'étude d'impact.

4285 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

4290 ... de mesurer les retombées économiques. Mais je crois qu'il y avait dans le 30 millions, là, le 30 millions était subdivisé en d'autres chiffres. Et je crois que la valeur des achats locaux était de 5 millions par année. Et la valeur des revenus fiscaux, là, taxes, probablement taxes et impôts, était de 4.5 millions par année d'impôts et 0.8 million par année de taxes.

LE PRÉSIDENT :

4295 OK. Et ça, c'est dans l'étude d'impact?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui.

4300

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous me donner la référence? Parce que moi, je ne l'ai pas vue.

4305

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui, certainement.

4310

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai que...

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

Oui, je vais vous... oui, je peux répondre. C'est à la section 9.3.7 du PR3.1.

4315

LE PRÉSIDENT :

De quel document?

4320

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

Le PR 3.1 de l'étude d'impact initiale.

4325

LE PRÉSIDENT :

PR3.1.

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4330

À la page 257.

LE PRÉSIDENT :

4335

Et c'est ça que j'avais dans mes... enfin. OK. Alors donc, clarifiez votre question un peu pour que je puisse vous aider.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4340 Bien, en gros, ce n'est pas... ça, c'est... Les retombées économiques, je comprends que c'est un point, là.

LE PRÉSIDENT :

4345 Non, ça c'est moi qui voulais clarifier ça.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est bon.

4350 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai profité de votre question.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4355 Je parle plus, en fait, des excédents pécuniaires, en fait. Dans la justification du projet, en fait, le promoteur parle que la raison d'être première, c'est de s'éloigner... Bien, la raison d'être première, c'était de s'éloigner des résidences. D'accord, mais j'ai comme l'impression que la raison d'être première de l'entreprise, c'est aussi des intérêts pécuniaires. Je pense que c'est ça qui est
4360 majeur, là. Je ne pense pas qu'on peut pas... qu'on peut se le cacher.

Puis là, l'enjeu de l'équité intergénérationnelle que je parle, c'est : est-ce que ça fait du sens, l'équilibre entre l'argent qui est fait puis l'argent qui est mis de côté, en fait, dans la fiducie d'utilité sociale, donc on parle de 1,50 \$ la tonne. OK? Combien que... Même plus spécifiquement, la
4365 question, c'est : combien qu'il y a d'excédents pécuniaires par tonne? Ça serait facile, pour faire un ratio entre, en fait, la tonne, le profit à la tonne, puis l'argent qui est mis de côté pour les prochaines générations, en fait. C'est ça l'idée.

LE PRÉSIDENT :

4370 Madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

4375 Je vais me risquer. Vous me direz si c'est ça. En fait, c'est l'argent... Monsieur Rompré, la somme, je dirais, qu'on a discutée là, qui va à la fois dans la fiducie pour post-fermeture et, je dirais, tout simplement les profits que vous faites à la tonne, là.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4380 C'est quoi le ratio entre les deux?

LA COMMISSAIRE :

4385 Oui, ou si on a le montant, on est capable de faire le ratio.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4390 C'est ça. Juste le montant, en fait, du... l'excédent pécuniaire à la tonne. Carrément. Puis on pourrait, après ça, le comparer avec l'argent qui est mis de côté...

LA COMMISSAIRE :

4395 Exact.

M. ALEXANDRE RICHARD :

... pour les prochaines générations.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4400 Oui, bon, Madame St-Michel, on ne dévoile pas les profits de l'entreprise isolés de Stablex. Maintenant, ça ne vous donnera pas grand-chose, mais les profits de la compagnie Republic Services, le groupe dont on fait partie, ça, c'est évidemment public, mais c'est immense, là. Ça ne vous aide pas au niveau des chiffres.

LE PRÉSIDENT :

4410 Parce que ce n'est pas énorme?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Non, pas du tout.

4415 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Donc je ne sais pas quel pouvoir vous pouvez avoir pour extirper ces données-là, pour qu'on ait de la viande à mettre dans nos mémoires. Mais bon, je vous laisse le soin d'adresser la question adéquate pour qu'on puisse avoir une réponse pour nous aider.

4420

LE PRÉSIDENT :

Si la commission juge nécessaire, elle le fera.

4425 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Exact.

LE PRÉSIDENT :

4430

Très bien. Votre deuxième question?

M. ALEXANDRE RICHARD :

4435

Ma deuxième question, ça concerne les enjeux d'accès au savoir. Je me demandais s'il y avait d'autres études, d'autres rapports internes, que ce soit tant au ministère ou du côté des instances municipales, fédérales, que du côté du promoteur, s'il y a des rapports internes qui ont été tablettés, des échanges de courriels qui concernent les enjeux qui ont été soulevés, en fait, par tous les participants à cette commission-là, puis qui pourraient nous aider, en fait, à comprendre.

4440

Je pense que j'ai vu, tout au long de la période de questions, il y a plein de trucs qui ont réapparu, qu'on ne savait pas. Quand j'ai lu, par exemple, la... j'ai lu ce matin, j'ai fait une révision de l'étude d'impact, la première partie, là, il y a vraiment beaucoup de pages. Puis il y avait des incohérences par rapport aux -- si je ne me trompe pas -- c'est les montants de la fiducie. Tantôt, j'ai entendu 1,50 la tonne, puis j'avais lu 0,25 \$ la tonne.

4445

T'sais, nous, on a comme une dizaine de jours pour se préparer puis tout ça, puis je vois que les documents sont énormes, ils ne sont pas vulgarisés. Puis, en plus, quand j'arrive ici, je vois

4450 qu'il y a des disparités entre les chiffres. Donc est-ce qu'il y a d'autres disparités, il y a d'autres informations qu'on ne sait pas? Moi, j'aimerais juste avoir le plus d'information possible pour pouvoir analyser ça dans un temps restreint. J'ai comme l'impression qu'il y a des choses qu'on ne sait pas, là.

4455 Il y a peut-être eu aussi des interventions entre les... tous les paliers, municipaux, le... tout ça. J'ai l'impression qu'on n'est pas au courant, on ne sait absolument rien, dans le fond, par rapport au projet. On dirait que ce qui a été présenté dans l'étude d'impact, tout est beau. Tout est... C'est tous les beaux côtés de la médaille. Tous les mauvais côtés, bien, on ne les a pas. Moi, je voudrais juste faire un bilan entre les deux et essayer de trouver les enjeux qui pourraient aider la commission.

4460

LE PRÉSIDENT :

4465 Je dois dire que vous avez tout à fait raison. C'est une documentation lourde, nombreuse, complexe et on se demande par où commencer. La stratégie que les membres de la commission prennent, si ça peut vous aider, là... Et en dépit de ça, il y a quand même toujours, il y a presque toujours, au début de chaque audience, des données nouvelles qui arrivent, une mise à jour du projet. C'est presque inévitable.

4470 Mais de façon générale, je peux vous dire que le résumé donne une indication -- incomplète, bien sûr -- mais pour quelqu'un qui n'a pas beaucoup de temps pour s'y consacrer, le résumé, d'habitude, il donne une bonne indication. Il est écrit dans un langage, de façon générale, un peu moins hermétique, un peu moins expert.

4475 Et les autres documents, aussi, qui peuvent être hyper intéressants, ce sont les questions que soulèvent les... le ministère de l'Environnement et tous les... toutes les directions que le ministère de l'Environnement consulte. Donc le ministère de l'Environnement regroupe dans un document toutes ces questions-là, auxquelles l'initiateur doit répondre.

4480 C'est sûr, c'est long, lire. C'est sûr qu'il y a des parties très expertes, mais si vous commencez... Alors à la rigueur, à la rigueur, si vous n'avez pas beaucoup de temps, que vous lisez le résumé, que vous lisez les questions/réponses, je pense que c'est déjà... que ça va vous donner un très bon pourcentage de ce que sera le projet.

4485 Mais je pense que, plus que ça, je ne pense pas vous... Honnêtement, moi, je n'ai rien appris, je n'ai pas eu de document tout à fait inédit. Peut-être un seul participant qui a mis à notre

connaissance un article qui a paru en Angleterre, et ça, c'est son droit. On s'attend à ce genre de choses plutôt en deuxième partie de l'audience.

4490 Donc j'ai plus appris de vous, bien honnêtement. J'ai clarifié, bien sûr, avec les questions que nous avons posées et que nous n'avons pas fini de poser, malheureusement. On va devoir siéger demain après-midi. Tout ça pour vous dire ça aussi là.

4495 Donc on n'a pas fini, mais j'ai appris beaucoup plus par vous que, vraiment, beaucoup plus par... que ça soit les personnes-ressources -- sans rien leur enlever -- ni par l'initiateur. J'ai eu certains compléments d'information, certes, mais on a... je pense qu'on aurait pu aller beaucoup plus loin. Alors, c'est tout ce que je peux faire pour vous aider, mais je ne peux pas rien faire d'autre.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4500 C'est bon. Puis est-ce qu'on peut écrire nos questions puis les envoyer tout simplement? Il y en avait beaucoup qui étaient dans nos requêtes, j'imagine que vous avez reprises puis que vous allez poser d'une manière différente, si vous jugez que c'est nécessaire, mais...

LE PRÉSIDENT :

4505 Oui.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4510 S'il y en a d'autres qui nous viennent à l'idée avant qu'on...

LE PRÉSIDENT :

4515 Bien, en fait, on peut recevoir... On n'est pas fermé à la réception des questions. Ça ne veut pas dire qu'on va toutes les accepter, mais on pourrait les accepter. Et le dernier jour, généralement, quand on termine l'audience publique, les questions ne peuvent plus rentrer à la commission. On termine la période de questions. Si, ce soir, vous êtes intéressé à nous écrire dix questions, vous pouvez le faire. Ça ne veut pas dire que la commission va les retenir, mais c'est admissible.

4520 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

C'est bon. Jusqu'à demain, par exemple, qui...

4525 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, demain, on siège.

4530 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

OK, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

4535 C'est sûr que demain on siège. Est-ce qu'on siègera demain soir? Je l'ignore. Certainement, demain après-midi.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4540 C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Pardon? À la coordonnatrice, oui, à la coordonnatrice.

4545 Ah, oui, d'accord. Mes collègues me disent, Monsieur, que j'ai donné juste les titres des documents. Mais si vous êtes intéressé à avoir les cotes, il serait facilitant, bien sûr, c'est le PR6, qui est le résumé et le PR5.3 et les autres, qui sont les réponses de l'initiateur aux questions du ministère de l'Environnement. C'est bon? Je vous en prie.

4550 Donc monsieur François Laflamme.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4555 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4560 Bonsoir, Monsieur.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Bonsoir.

4565 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

4570 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

Dans le premier décret de Stablex, qu'il a obtenu du ministère de l'Environnement, on parlait... c'est mentionné des matières inorganiques.

4575 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4580 Et depuis quelques années, ils reçoivent des matières, des sols contaminés, qui, nécessairement, comportent des matières organiques.

LE PRÉSIDENT :

4585 Peuvent contenir.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4590 Alors, les matières organiques, pour prendre une analogie avec les lieux d'enfouissement techniques, se décomposent et causent des gaz de méthane ou et cetera, qui sont soutirés parce qu'ils peuvent s'enflammer ou causer des dommages. Alors, chez Stablex, comment gèrent-ils la matière organique dans leur traitement, alors que ça devrait être majoritairement ou, en tout cas, ça devrait être...

4595 **LE PRÉSIDENT :**

Exclusivement...

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4600

... inorganique.

LE PRÉSIDENT :

4605

Exclusivement.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4610

Exclusivement inorganique.

LE PRÉSIDENT :

4615

Très bien. Monsieur Rompré, est-ce que vous n'utilisez que des matériaux uniquement inorganiques? Si non, quelle est la fraction d'organique que vous utilisez et dans quelles conditions?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4620

Monsieur le président, je vais passer la parole à Pierre Légo, qui va vous expliquer au niveau des critères d'admissibilité peut-être.

PIERRE LÉGO :

4625

Par où commencer cette réponse? Hum... Les matières inorganiques, les sols contaminés ou les autres matières avec des préoccupations, dans nos autorisations, ont évolué avec le temps un peu, évidemment, focalisent sur la technologie qu'on a de stabiliser le contaminant inorganique. C'est ça qu'on fait.

4630

Il arrive que, dans les matières qui sont reçues ou générées par les générateurs, qu'on arrive à une situation de co-contamination. Et ça aussi, et depuis 2018, les paramètres d'autorisation nous ont été clarifiés ou ajustés pour bien définir c'est quoi la co-contamination qui est permise.

4635

Je n'ai pas, pour vous, un chiffre de pourcentage, là. Je n'ai pas ça précisément puis surtout pas pour l'ensemble de toutes les matières différentes qui arrivent à Stablex. Mais c'est... Le focus ou le but premier, c'est d'être capable de traiter la matière qui a... qui pose une problématique avec

un contaminant inorganique. Et ça, c'est clairement défini dans la façon de définir si c'est admissible ou pas.

4640 Par exemple, une matière doit... Par exemple, une matière dangereuse résiduelle doit être, pour une raison d'un contaminant organique, être une matière dangereuse résiduelle. Si, par exemple, une matière co-contaminée avait une contamination inorganique en bas du critère d'une matière dangereuse résiduelle, pour ce critère-là qui est inorganique, et qu'elle serait au-dessus du critère pour une raison organique, elle ne serait pas admissible.

4645 Donc c'est un peu comme ça que c'est écrit. C'est écrit, évidemment, c'est extrêmement technique, là, pour les différentes catégories et puis ça nous permet de focaliser sur le traitement qui est nécessaire. La partie stabilisation du traitement de Stablex vise les contaminants inorganiques. Ensuite, la solidification, là, c'est l'ajout des matières cimentaires. Et dans la matrice cimentaire finale, on a des critères maximaux de quantité de matières organiques permise. Ceux-là sont de...

4650

LE PRÉSIDENT :

4655 Qui est? Oui?

PIERRE LÉGO :

4660 De mémoire, 5 %. Mais aussi, il y en a... il y a plusieurs autres critères sur des paramètres organiques. Mais là, il y a une série de contaminants organiques, là, avec des limites extrêmement basses, là. Je ne les ai pas... je ne les ai pas comme ça, mais par exemple, chaque COV, il y a une liste de soixante quelques COV différents avec, chacun, leur limite qui est extrêmement basse. On a aussi...

4665

LE PRÉSIDENT :

Juste pour que tout le monde suive, là : les composés organiques volatils.

PIERRE LÉGO :

4670

Oui, excusez-moi. Les composés organiques volatils. Donc c'est des choses qu'on peut retrouver en co-contamination. Mais dans nos limites au niveau du contrôle qualité du produit Stablex produit, là, qui sort de l'usine, on doit avoir un maximum total de matières organiques de moins de 5 %. Mais aussi, pour certains composés précis, il y a des limites beaucoup plus basses.

4675

On a aussi la matière lixiviable totale, organique aussi, qui a, de mémoire, 4.5 milligrammes par litre. Donc c'est des critères qui amènent à dire, oui, co-contamination, c'est possible, mais dans le produit Stablex, il y a une limite, parce que cette technologie de stabilisation-solidification, elle est vraiment appropriée pour la partie inorganique. Donc la limite à la sortie, 5 % de matière organique totale, à ce niveau-là, ne vient pas déstabiliser ou atteindre la particularité du traitement et de la pérennité du produit final.

4680

LE PRÉSIDENT :

4685

Monsieur Laflamme, est-ce que vous avez une deuxième question?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4690

C'est la même question. Il n'a pas répondu. Parce que la matière organique, en se décomposant, fait un gaz. Il n'a pas du tout parlé du gaz et comment ils le traitaient ou le stabilisaient ou l'éliminaient, finalement. Parce que dans un lieu d'enfouissement technique, là, lorsqu'il y a des matières organiques, il y a par décomposition la formation d'un gaz. Alors, vous le savez, alors comment soutire-t-on ou comment les enlève-t-on ou comment les vérifie-t-on ou les mesure-t-on? C'est la même question, là.

4695

LA COMMISSAIRE :

Allez-y, Madame St-Michel. Moi, j'estime qu'il a répondu; elle, elle estime que non. Alors...

4700

LA COMMISSAIRE :

(voix superposées) avec la réponse de monsieur...

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4705

Peut-être avec un exemple concret? Peut-être, une image vaudrait mille mots peut-être?

LA COMMISSAIRE :

4710

Mais avec la réponse de monsieur Légo, Monsieur Rompré, est-ce qu'on peut soupçonner que la cellule 6 va émettre des biogaz lorsqu'elle va être, je dirais, recouverte?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4715 Madame St-Michel, la question est très pertinente. La question est venue aussi au moment de discuter de la recevabilité du projet. Je vais laisser la parole à madame Tzakova, qui a participé à une petite campagne de vérification de la présence de ces biogaz-là ou des gaz à effet de serre dans les cellules existantes.

4720 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Moi, ça serait court. Au fond, la réponse est simple : on n'a aucune matière putréfiable, donc on n'a pas de matière organique qui peut se dégrader, qui peut fermenter. Donc on n'a jamais observé des émissions de biogaz. Le Ministère, dans ses questions, nous a demandé... nous a posé les questions. On a jugé bon d'aller prendre des échantillons. Donc on a mesuré s'il y avait des émanations... non, des émissions de biogaz dans les puits d'observation des cellules et on a constaté qu'il n'y en avait pas.

LA COMMISSAIRE :

4730 Alors, c'est la raison pour laquelle vous avez décidé, en tout cas, pour la cellule 6 projetée, de plus installer des événements -- je pense que c'est comme ça que vous les appelez -- plutôt que des conduites de biogaz?

4735 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Exact. Mais je vais laisser quand même, si Benoit... monsieur Rompré, s'il a des précisions à ce sujet-là.

4740 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui, Madame St-Michel, les événements ont été ajoutés effectivement à la cellule 6, là, de manière préventive pour nous permettre de plus facilement confirmer le fait qu'il n'y en a pas.

4745 **LA COMMISSAIRE :**

Monsieur Savoie, est-ce que, pour vous, l'installation d'événements versus les conduites de biogaz, je me doute que ce n'est pas la même chose, là, mais est-ce que ça peut être satisfaisant ou, du moins, avez-vous encore des attentes à ce niveau-là?

4750

M. PATRICE SAVOIE :

4755 Justement, les événements qui ont été... qui seront installés éventuellement, si le projet se réalise, ont été demandés par le Ministère lors des questions et commentaires, au cas où il y en aurait. Mais on ne soupçonne pas qu'il y en ait... qu'il y en aura.

LE PRÉSIDENT :

4760 Trouvez-vous que ça répond? Ça veut tout dire.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

(Inaudible)

4765 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous avez une deuxième question?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4770 Oui, j'ai une deuxième question. C'est bon de référer au document, c'est le PR5.12. C'est le document préparé par SNC-Lavalin pour la préparation de... le remplissage de la cellule, par exemple. Et ce qui a été discuté hier, au niveau des tassements dans les cellules.

4775 **LE PRÉSIDENT :**

De l'argile?

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4780 On parlait de 4.5 mètres de tassement, qui représente à peu près 15 pieds -- c'est la hauteur d'ici -- lorsque la cellule sera remplie ou en période de remplissage. Alors, mon questionnement est, justement, sur le tableau 95.1, on dit que la sensibilité des argiles au remaniement est de « élevée » à « très élevée ».

4785 Alors, considérant que les argiles, c'est un matériau gélique, donc la moitié de l'année, c'est susceptible au gel quand même, de quelle façon la mise en place du Stablex se fera-t-elle sur une

4790 hauteur de 70 pieds, par exemple, ou 20 mètres, parce qu'il y aura le recouvrement de deux mètres en argile? Mais comment ça va se faire de façon pratico-pratique?

LE PRÉSIDENT :

Sécuritaire.

4795 **M. FRANÇOIS LAFLAMME :**

4800 Pour que... sécuritaire, mais en même temps, étant donné qu'on ne remplit pas petite couche par petite couche, on va remplir sur différents fronts, le tassement va commencer à faire des tassements différentiels; la membrane qui est sous-jacente va, elle aussi, faire des poches un peu; lorsqu'il pleut, qu'il y a de la fonte des neiges, l'eau ira dans ces poches-là; et lorsqu'on vide le Stablex sous forme liquide, bien, il va être dilué dans ces amas, ici et là, d'eau. Et alors, c'est ce qui retarde, ça dilue la matrice cimentaire qui est exprimée et sa prise formelle, puis là, susceptible au gel/dégel dans le... quatre, cinq, six mois par année. Alors...

4805 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rompré, pourriez-vous nous donner votre point de vue là-dessus?

4810 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

4815 Il y a plusieurs éléments dans la question de monsieur Laflamme évidemment. Si on parle des tassements... Et monsieur Laflamme a fait mention des tassements différentiels. J'inviterais monsieur Faustin à venir peut-être nous parler des vitesses de tassement, là. On a l'impression que ça va se faire rapidement, mais je crois que ça va se faire très, très lentement.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

4820 Oui, Monsieur le président, le tassement de l'argile va se faire très lentement. Le tassement de l'argile, selon les propriétés de l'argile, ça peut prendre des dizaines d'années, ça peut prendre des centaines d'années. Les 5 mètres dont on parle, ça va arriver... L'ingénierie que nous sommes en train de faire se fait en deux étapes. Nous sommes à l'étape d'ingénierie préliminaire, où nous avons déterminé les tassements globaux. Va venir l'ingénierie détaillée, où nous allons tenir compte de la vitesse des tassements pour voir comment l'argile va se tasser.

4825 Mais le tassement de l'argile, ce n'est jamais que... ça va se tasser sur... même sur 5 ans, ça va aller d'un mètre, d'un mètre du coup. C'est...

4830 L'évacuation de l'eau se fait petit à petit. Petit à petit, sur des dizaines d'années, des centaines d'années, comme je l'ai dit, et qu'on ne craint pas trop pour la différence de tassements. Parce que dans le document que monsieur François a évoqué tantôt, il y a des séquences de déposition qui sont proposées. Et ces séquences de propositions tiennent effectivement compte de ça, de la minimisation de ces tassements-là.

LE PRÉSIDENT :

4835 Et l'impact des cellules en soi, là, est-ce que ça pourrait avoir un effet sur le tassement des argiles?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

4840 Si vous pouvez...

LE PRÉSIDENT :

4845 L'impact des cellules, des sous-cellules?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

4850 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça pourrait avoir un impact sur un tassement différencié?

4855 **M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :**

4860 En fait, il faut dire... il faut parler de différence du tassement et des tassements différentiels. Généralement, le tassement différentiel, c'est lorsqu'il y a différence de propriétés, d'un côté comme de l'autre, et on a un tassement comme différentiel, qui peut provoquer des fissures comme dans les bâtiments.

4865 Mais là, on parle des différences des tassements, les propriétés de l'argile sont les mêmes. L'argile est uniforme, a les mêmes propriétés. Et donc, comme je l'ai dit tantôt, ce tassement, même quand on remplit d'un côté, ça va se tasser mais de... ça va aller de centimètre par centimètre, millimètre par millimètre. Et quand on va aller de l'autre côté, il y aura une petite différence qui ne peut pas affecter la membrane. Donc, en fait, ce qu'il faut dire, c'est que le tassement se fait lentement, très lentement dans le temps.

4870 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Rompré, ça va?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4875 Oui, ça va. Le deuxième volet de la question de monsieur Laflamme, concernant la possibilité de couler le Stablex dans de l'eau, là, au bas de la cellule, dans le cas spécifique de la cellule no 6, la conception est un peu différente. On va avoir des outils pour améliorer cet aspect-là. Avec le système de drainage au fond de la cellule, on va pouvoir assécher complètement le fond de la cellule, donc maintenir un niveau d'eau très, très bas, ce qui va éviter la coulée dans une accumulation d'eau, par exemple.

4880

LE PRÉSIDENT :

Très bien. - Madame St-Michel?

4885 **LA COMMISSAIRE :**

4890 Monsieur Rompré, justement, votre système de drainage, captation de fuites et de lixiviat, comment va-t-il réagir aussi au tassement? On parle beaucoup de l'argile. Mais est-ce que les conduites... tout le système de récupération d'eau, de lixiviat ou du système de fuites, comment va-t-il réagir au tassement?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4895 Bien, on a fait appel, évidemment, à des experts dans le domaine. Et la conception même de tout ce système de drainage là a été... la conception a été adaptée au changement, au tassement plutôt, et la... les limites d'élongation des matériaux sont respectées.

4900 Il y a des endroits où il y a des tuyauteries de type télescopiques qui permettent de passer des boyaux étanches pour permettre justement des élongations de ces tuyaux-là, ne soient pas... n'affectent pas la mécanique de tout ça.

LA COMMISSAIRE :

4905 Je pense que monsieur voulait connaître aussi la séquence, je ne dirais pas d'enfouissement, mais la séquence de déposition, là, du Stablex. Est-ce que c'est... est-ce que c'est par, je dirais, sous-cellule? Puis si c'est le cas, de quelle façon ça va cheminer au fur et à mesure qu'on va déposer le Stablex?

4910 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

4915 Peut-être que je pourrais vous afficher une photo de la progression du front de coulée de la cellule 5 existante. Alors, vous voyez que c'est un peu un procédé continu, là. Sur la photo, vous voyez le front de coulée. Vous voyez le front de coulée, qui est cette partie-là ici? Vous avez – pardon -- un camion ici qui est après... qui est en train de déverser le produit Stablex sur le front de coulée. Et ce front de coulée là progresse de façon continue, je dirais, là, d'environ... dans le cas de la cellule 5, d'environ 40 mètres par année, dans ce cas-là, vers l'ouest, le côté gauche de la photo.

4920 Dans le cas de la cellule 6, ça va être exactement la même chose. C'est juste que... Là, vous voyez que le front de coulée est relativement droit. Dans le cas de la cellule 6, le front de coulée a une forme un peu particulière, parce qu'il est plus haut. Donc on va faire avancer les parties basses un peu plus rapidement que les parties hautes et ça va permettre de venir assurer la stabilité. Parce qu'on va aller un peu plus haut que dans le cas de la cellule 5 et donc on a fait...
4925 Nos consultants ont fait des analyses de stabilité, non pas seulement de la cellule, mais aussi du front de déposition pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque de glissement du produit Stablex.

4930 Donc ça nous force... cette étude-là nous force à progresser le front de coulée un peu différemment. Et je ne sais pas si vous avez en tête le dessin de la cellule 6, mais on va progresser, donc, du sud vers le nord. Le front de coulée va se déplacer du sud vers le nord.

Je ne sais pas si, Alexandra, tu pourrais l'afficher? Le dessin de secteur ou juste une vue en plan de la cellule.

4935 Bon, vous avez ici, donc, les toutes premières tonnes de produit Stablex qui vont être déposées dans la cellule numéro 6. Et donc, on va progresser du coin sud, comme ça, en avançant

vers le nord. Et vous voyez un peu la forme moins conventionnelle du front de déposition en raison de la hauteur supplémentaire et en raison de l'appui nécessaire des coulées basses qui doivent être en avant des coulées plus hautes.

4940

LA COMMISSAIRE :

Bon, tout ça pour supporter, pour, comme vous dites, qu'il n'y ait pas de glissement de...

4945

M. BENOIT ROMPRÉ :

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

4950

Est-ce que vous avez pu prendre connaissance de ce document-là, Monsieur...

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4955

J'ai commencé, oui.

LA COMMISSAIRE :

... Monsieur Laflamme? Oui?

4960

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Il y aurait une petite répartie que j'aimerais faire à vous, pardon, donc puis vous pourriez lui refiler la question. Lorsqu'il mentionne qu'il y aura des tassements et ce sera sur plusieurs années, des dizaines d'années, et que la couche d'argile de 15 mètres se compactera de 4.5 mètres, est-il possible que toute la couche d'argile s'affaisse pour aller bloquer l'écoulement des eaux souterraines qui sont au contact du roc et du roc fracturé, qui permettent l'aquifère profond?

4965

Alors, toute cette masse-là, le poids, les millions de... 8 millions de mètres cubes et plus, concentrés sur une certaine hauteur, dans les tassements, fassent en sorte que l'écoulement de... Parce que j'ai un puits puis plusieurs autres personnes, puis des fermiers aussi, alors s'il y avait un blocage, ça empêcherait l'aquifère profond, par exemple.

4970

LE PRÉSIDENT :

4975

L'avantage de passer par moi, c'est que je peux accepter votre troisième question.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

4980

Par la bande.

LE PRÉSIDENT :

4985

Monsieur Rompré?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4990

Oui, je ne sais pas si... Je vais laisser la réponse à Faustin. Et sinon, si on a besoin d'un complément au niveau de l'hydrogéologie, il y a monsieur Blanchet, aussi.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

4995

Oui, ce qu'il faut dire, c'est que l'argile est un matériau qui est déformable, Monsieur le président. Et le till sous l'argile, tout comme le roc, ce n'est pas un matériau déformable. C'est l'argile qui va se déformer, qui va se déformer, qui va se tasser sous le poids du Stablex.

5000

Et c'est à ce moment-là, comment il va se faire, c'est l'eau qui est dans l'argile, parce que l'argile a des pores remplis d'eau et le poids va faire que l'eau va être expulsée petit à petit, en même temps qu'il y a réarrangement des grains, les pores diminuent. Et une fois que les grains seront en contact, il n'y aura plus de tassement. Tout va s'arrêter par là. Il n'y aura plus de tassement.

5005

Donc le tassement, c'est là que, quand vous avez une coulée de tassement, le tassement s'opère sur un temps, puis il n'y a plus rien comme tassement. L'argile ne peut pas aller comme faire, donc compresser la cour... la couche de till et de roc qui est sous-jacente. C'est des matériaux qui ne sont pas déformables.

LE PRÉSIDENT :

5010

Monsieur Savoie, votre expert pourrait confirmer ou infirmer cette information?

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, Monsieur le président. Monsieur Claude Trudel va répondre à votre question.

5015

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui, en effet, les matériaux, la couche... toute l'étude hydrogéologique a démontré les différentes couches de matériaux qu'on est en présence. Les matériaux qu'on appelle plus granulaires, là, genre sable, gravier, et cetera, till, le roc, c'est des matériaux qu'on considère incompressibles ou très, très faiblement, là, dans certaines situations, là, mais je veux dire... puis comparativement à l'argile. Puis c'est pour ça qu'on demande des études de stabilité.

5020

Je vous ai mentionné qu'on a demandé aussi des études de soulèvement aussi du fond en comptant des pressions hydrauliques qu'il pourrait y avoir entre les différents aquifères qu'on a à cet endroit-là. Toutes ces études-là ont été réalisées avec des essais qui ont été faits sur le terrain aussi, pour s'assurer des différentes propriétés des matériaux qui sont en place : granulométrie, résistance au cisaillement, et cetera. Fait que toutes ces études-là ont été faites, ont été présentées dans le cadre de l'étude d'impact.

5025

5030

LE PRÉSIDENT :

Et c'est... Vous êtes confiant avec ces études?

5035

M. CLAUDE TRUDEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5040

Merci.

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Ces études-là, c'est quel numéro, à quelle page, sur quel texte en question? PR quoi et...?

5045

LE PRÉSIDENT :

Je sais que c'est l'annexe 9, mais...

5050

LA COMMISSAIRE :

Oui. Est-ce que ça se peut que ce soit PR5.4, annexe 9?

5055

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Quand même... quand même...

5060

LA COMMISSAIRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5065

Merci.

LA COMMISSAIRE :

On a été d'accord avec vous.

5070

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Oui, non, quand même. Et puis je vous invite à lire, même, si vous le permettez -- je ne sais pas si je suis le dernier?

5075

LE PRÉSIDENT :

Non, non.

5080

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Mais il y a un avis au lecteur dans le document de SNC-Lavalin qui dit qu'ils ne garantissent aucunement les données qu'ils ont mises dans le volume. C'est à la page 1, en bas de la liste des révisions apportées, « Avis aux lecteurs », lisez ça : « *En préparant ces estimés, selon une...* » Est-ce que je peux me permettre?

5085

LE PRÉSIDENT :

Non.

5090

M. FRANÇOIS LAFLAMME :

Bon. Donnez-moi une chance.

5095

LE PRÉSIDENT :

Merci quand même, hein, de votre offre. Alors, le prochain, s'il vous plaît? Le prochain participant sera présent par téléphone, hein? OK. Alors, c'est maintenant monsieur Denis Leguerrier. Bon, d'accord. Et donc, le prochain sera au téléphone, ça sera madame Nancy Gélinas.

5100

M. DENIS LEGUERRIER :

J'ai été avec vous ce matin dans l'autobus.

5105

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je vous reconnais.

M. DENIS LEGUERRIER :

5110

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Je vous reconnais.

5115

M. DENIS LEGUERRIER :

J'espère. Bon, moi, on a passé dans la zone agricole, que vous avez vue.

5120

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5125

M. DENIS LEGUERRIER :

On a passé à Orica. On est à 3 300 pieds de nos cultures. Bon, puis moi, l'agriculture, là, je trouve ça aussi important que leur projet de Stablex. Nous autres, on vous nourrit tous, là, qui est *icitte*, là. Tout le monde qui est *icitte*, ils mangent de nos légumes. Bon, là, ça c'est fait, ma préface est faite. Deuxièmement, quand on est allé voir la cellule numéro 5...

5130

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est le préambule maintenant?

5135

M. DENIS LEGUERRIER :

Non, c'est l'histoire. Pas l'histoire, mais ce que c'est qu'on a vécu ce matin. Bon, là, regardez, vous avez... Moi, j'ai juste un feuillet, je n'ai pas des livres ça d'épais. C'est marqué « Collecte des eaux ». Bon, là, ce qu'ils marquent, c'est toute la périphérie de Stablex. OK? Là, on s'en va voir la cellule numéro 5. Je demande à monsieur Rompré, je regarde dans le fond, je dis : « C'est quoi, ça? » Bien, il dit : « C'est une -- comment ils appellent ça? -- un géotextile... pas géotextile, là, mais une toile...

5140

5145

LE PRÉSIDENT :

Une membrane.

M. DENIS LEGUERRIER :

5150

Une toile hermétique, on s'entend? OK. Là, dessus, ils mettent une toile hermétique. Bon, regardez bien. On va prendre un pot de... Comment qu'on appelle ça, là, des pots plastiques, là? Des... Comment? Tupperware. On prend un pot Tupperware. Vous avez un fond de Tupperware, vous avez un beau couvert de Tupperware, mais il n'y a rien dans les côtés. Bon. Fait que là, là, c'est un pot de Tupperware, mais il n'y a rien dans les côtés.

5155

La ministre... pas la ministre, là, mais la madame de l'environnement, là, qui n'est pas au courant qu'il y a des toiles, qu'il y a... C'est eux autres qui ont autorisé ça, ces toiles-là, là. Puis elle... Pas ces toiles-là, là, mais ce pot de plastique là, là. OK? On s'entend? Bon, ça, c'est autorisé.

5160

Bon. Mais comment ça se fait qu'il n'y a pas de suivi de personne? Là, on entend tout ça à soir, là. C'est une partie de hockey *icitte*, là, *kin*. Là, là, *kin*, il y en a un, ils se passent la *puck*, ils

5165

se passent la *puck* sur l'autre. Ça se passe la *puck* partout, mais personne ne compte. T'sais, c'est bien beau la partie de hockey, mais il faut que ça aboutisse, il faut qu'il y ait de quoi, qu'on ait une satisfaction.

LE PRÉSIDENT :

5170

On vous attendait, on vous attendait.

M. DENIS LEGUERRIER :

5175

Attendez. Bon. Là, on est là, là. Là, le suivi qu'il n'y a pas, moi, ce que je me demande : les cellules 1, 2, 3, 4, c'est quand que ça va nous exploser, ça, dans le visage? Ces affaires-là que là personne ne le sait pour le moment, mais les affaires qui ont été faites en 81, qu'est-ce que c'est que... c'est quoi le suivi qui a ça? Il n'y en a pas de suivi, là.

LE PRÉSIDENT :

5180

Hum, ce n'est pas vrai.

M. DENIS LEGUERRIER :

5185

Bon, bien, expliquez-moi-le...

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas vrai.

5190

M. DENIS LEGUERRIER :

... Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5195

Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas à moi de défendre le dossier, mais tout ce que j'entends et tout ce que j'ai lu, je peux répondre spontanément : ce n'est pas vrai.

M. DENIS LEGUERRIER :

5200

OK.

LE PRÉSIDENT :

5205

Alors, Monsieur Rompré?

M. BENOIT ROMPRÉ :

5210

Plusieurs éléments dans la question de monsieur Leguerrier. Juste préciser, au niveau des conceptions, des différentes conceptions de cellules. La cellule 6 proposée va être effectivement comme un plat Tupperware, OK, où là on va avoir des géomembranes partout. Il va en avoir sur le dessus, il va en avoir sur les côtés, il va en avoir dans le fond.

M. DENIS LEGUERRIER :

5215

Ce n'est pas ça que vous m'avez dit ce matin, là.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5220

Je parle du projet de la cellule 6 proposée, Monsieur Leguerrier.

M. DENIS LEGUERRIER :

5225

OK. La cellule 6, elle n'a pas...

M. BENOIT ROMPRÉ :

Désolé, Monsieur le président, là...

5230

M. DENIS LEGUERRIER :

Excusez. Je ne suis pas passé par Monsieur le président. Excusez-moi, là. Je vous ai coupé.

5235

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'en passant...

M. DENIS LEGUERRIER :

5240

C'est un peu un défaut que j'ai, je le sais, mais en tout cas, je... Je suis fait de même. Je vais essayer de passer à côté, mais ce n'est pas facile.

LE PRÉSIDENT :

5245

C'est bon. Merci.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5250

Je poursuis. Donc dans le cas de la cellule 5, le plat Tupperware, en surface, c'est une géomembrane. Au fond, il y a une géomembrane. Puis sur les côtés, il y a... Bien, au fond, il y a la géomembrane et l'argile. Et sur les côtés, on a l'argile qui vient faire l'étanchéité. Et au niveau de l'horizon de sable, là, la partie supérieure des côtés, là on a une digue périphérique dans laquelle on est venu faire ce qu'on appelle une coupure étanche en argile liquéfiée. Et c'est comme ça qu'on est venu faire... qu'on est venu faire l'étanchéité de la cellule numéro 5.

5255

Donc c'est normal que vous n'ayez pas vu les géomembranes remonter sur les côtés. La conception n'était pas comme ça. La conception remonte à quand même quelques années. La conception a été autorisée de cette façon-là par le Ministère. La conception est sécuritaire.

5260

Et aussi, la conception, à ce moment-là, était plus basée sur un modèle numérique de migration des contaminants à travers la couche d'argile sous la cellule numéro 5. Et cette modélisation-là démontrait que dans l'aquifère profond, les concentrations des contaminants qui ont été modélisées, là, ne dépasseront jamais les critères qu'on appelle les critères d'eau potable.

5265

C'est de cette façon-là que le concept de la cellule numéro 5 a été autorisé, malgré qu'il n'y a pas de présence de géomembrane. Et entre-temps, les guides ont évolué. Les pratiques... les bonnes pratiques ont évolué, et la cellule 6 va offrir un niveau de sécurité accru par rapport à la cellule 5 qui était déjà sécuritaire.

5270

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rompré... Monsieur Rompré, monsieur a indiqué qu'il n'y avait pas de suivi environnemental. Pourriez-vous nous dire qu'est-ce qu'il en est?

5275

M. BENOIT ROMPRÉ :

5280

Oui, merci, Monsieur le président. Au niveau du suivi environnemental, il y a un suivi environnemental. On a plusieurs puits de surveillance tout autour du site de placement et ces puits-là sont à différentes profondeurs. Il y en a qui surveillent l'eau plus haut dans le sable. Il y a des puits dans l'argile puis il y a aussi des puits dans la... qu'on appelle des puits de roc, nous, dans notre jargon.

5285

Ces puits-là sont répartis autour des cellules existantes. Il y en a qui sont en amont des sens d'écoulement, il y en a qui sont en aval par rapport aux cellules, et ils sont échantillonnés deux fois par année. Une fois en période de crues, au printemps, et une fois en période d'étiage un peu plus tard à l'automne.

5290

Et dans le cadre du projet de la cellule 6, ce programme de suivi environnemental là va être maintenu. Et je pourrais laisser la parole à madame Lalumière, il y a aussi un programme de suivi qui va être bonifié, là. Je pense qu'on va ajouter des puits et puis augmenter les fréquences aussi, là.

5295

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

Oui, exactement. En fait, dans le... Pour la cellule 6, il y a eu des échanges lors des réponses aux questions, tout ça. Dans le fond, le suivi que Stablex exécute et réalise va se poursuivre dans le temps. Les mêmes critères, en fait, les composés, tout ça.

5300

Ce qui a été modifié, c'est la fréquence. Donc, au niveau de la construction, il va y avoir un suivi un peu plus fréquent. Donc, pendant la période de mise en place de la cellule, puis par la suite, en exploitation, les fréquences vont être revues conformément à ce que... ce à quoi s'attendait le Ministère.

5305

M. DENIS LEGUERRIER :

Monsieur le président, ce matin, il a dit qu'avant, il y avait un bureau de l'environnement qui était Stablex. Si j'ai bien compris, un bureau qui suivait tout le monde.

5310

LE PRÉSIDENT :

Un bureau...

M. DENIS LEGUERRIER :

5315

Ce bureau-là, il a disparu. Comment est-ce que vous voulez que, nous autres, on puisse avoir confiance dans leur procédé quand il n'y a plus personne, il n'y a plus de suivi. Il n'y a plus... Il n'y a plus personne qui suit rien. Ça fait que là, là, c'est dur, c'est dur à... c'est dur à comprendre, nous autres, là, de voir comment ce que c'est que... Ça se *pitche* partout.

5320

Il y a tout le monde, il y a... il y a bien des beaux métiers *icitte*, là. Mais *câline*, *eille*, essayez de nous mettre la confiance dans la tête, par exemple, que ça soit crédible au lieu d'avoir des livres ça d'épais, là, mais que tu finis par ne pas comprendre qu'est-ce qu'ils disent, parce que ça s'en va sur un bord, ça s'en va sur l'autre, ça se... C'est rien que de ça qu'on entend, là. Puis ça fait deux jours que je l'entends.

5325

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Savoie, pour... Comment se fait-il qu'il y avait un bureau où travaillait un représentant du personnel du ministère de l'Environnement sur le site de Stablex et que, maintenant, on n'en trouve plus?

5330

M. PATRICE SAVOIE :

Je vais passer la parole à monsieur Rochon du Contrôle environnemental, qui va vous expliquer. Euh, madame Jasmin.

5335

M. DENIS LEGUERRIER :

Monsieur Rochon? Je vais changer mes lunettes, je pense.

5340

Mme JASMIN KROESE :

Effectivement, madame Jasmin Kroese de la Direction régionale des Laurentides pour le contrôle environnemental. Donc, effectivement, il y avait un inspecteur de nos directions qui était sur place de façon quotidienne dans les années 90, de mémoire. Et étant donné qu'au fil des ans, il y avait un haut taux de conformité dans les opérations chez Stablex, nous avons diminué de façon hebdomadaire, mensuelle, les inspections que la Direction régionale réalise.

5345

5350

J'ai des chiffres ici. Dans les dernières années, donc entre 2015 et 2023, il y a tout de même eu un total de 65 inspections ou vérifications hors site qui ont été réalisées par la Direction régionale. Donc nous avons effectivement diminué la fréquence de nos inspections au fil des ans, mais nous demeurons tout de même présents pour assurer la conformité des opérations chez Stablex.

5355

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire, des « visites hors site »?

5360

Mme JASMIN KROESE :

« Hors site », effectivement, c'est lorsqu'on reçoit de la documentation de la part de Stablex que nous allons vérifier, mais qu'un inspecteur demeure au bureau, là, soi-disant. Donc c'est une vérification à distance d'informations que nous recevons.

5365

LE PRÉSIDENT :

Merci. - Madame St-Michel?

5370

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi. Quelle est l'obligation de Stablex de vous remettre de façon... au mois, aux six mois les résultats, entre autres, par exemple, soit des eaux de lixiviation ou de tout autre problème sur le site? Est-ce qu'il est tenu, par règlement, de vous présenter, je dirais, pas un cahier de charges mais au moins des attestations?

5375

Mme JASMIN KROESE :

Effectivement, dans leurs autorisations, ils ont des obligations, donc des conditions à l'autorisation, soi-disant, qui les engagent à transmettre au Ministère des suivis. Puis nous, on fait la vérification de ces données-là qui nous sont remises.

5380

Pour des signalements, il y a effectivement aussi... ils ont l'obligation de signaler si jamais il y a des accidents ou des incidents qui se passent sur le site, et c'est via le service d'Urgence-Environnement que Stablex doit signaler ces incidents.

5385

LE PRÉSIDENT :

Combien d'accidents vous avez eus au cours des cinq dernières années?

5390

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je vais laisser la parole à madame Tania Tzakova.

5395

Mme TANIA TZAKOVA :

Quand on parle d'accident, le *Règlement sur les matières dangereuses* ainsi que le règlement, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous obligent de rapporter tout contaminant à l'atmosphère qui est arrivé de manière accidentelle.

5400

Je peux appeler plusieurs fois, parce que... Je vous donne un exemple pour lesquels j'appelle le plus souvent, ça serait l'huile hydraulique qui tombe par terre. Souvent, ce n'est même pas les camions de Stablex, c'est nos transporteurs, le transporteur externe. Puisque c'est des chauffeurs, donc ils n'ont pas cette possibilité, c'est moi qui vais appeler pour à l'Urgence-Environnement pour rapporter des fuites et déversements.

5405

Des fois, ça peut être les transporteurs de matière première telle que les cendres volantes. Donc des fois, ça arrive, un petit accident, il y a une valve qui s'ouvre mal, donc il y a une émission de poussière à l'atmosphère.

5410

Je vous dirais qu'on est pas mal assidu sur tout petit déversement et même... Cela dit, oui, ça arrive des fois, des plus grands événements. S'il y a une réaction en bassin et il y a une fumée qui va sortir... je vais dire fumée ou une émission, qui va sortir à l'extérieur puis je considère que ça dépasse les limites de la propriété ou que ça va dans l'environnement, on va appeler aussi. Donc... Je peux... je peux vous...

5415

LE PRÉSIDENT :

Parlons d'accidents graves.

5420

Mme TANIA TZAKOVA :

Graves...

5425

LE PRÉSIDENT :

Au cours des cinq dernières années, en moyenne.

Mme TANIA TZAKOVA :

5430

Je ne sais pas qu'est-ce qui est grave dans le sens...

LE PRÉSIDENT :

5435

Bien, selon votre jugement.

Mme TANIA TZAKOVA :

5440

Je peux avoir le registre.

LE PRÉSIDENT :

Oui? Ah, d'accord. Faites le registre et déposez-le.

5445

Mme TANIA TZAKOVA :

Nous avons un registre, parce qu'à chaque fois qu'on appelle le Ministère pour quelque chose de ce genre, où il y a une intervention, on fait une enquête puis on revient aussi au Ministère.

5450

LE PRÉSIDENT :

Déposez le registre.

Mme TANIA TZAKOVA :

5455

Pour le... Jusqu'à quand?

LE PRÉSIDENT :

5460

Pour les cinq dernières années, s'il vous plaît.

Mme TANIA TZAKOVA :

D'accord.

5465

M. DENIS LEGUERRIER :

Si je comprends bien, là, ce que c'est que vient d'expliquer madame, l'Environnement, le ministre de l'Environnement se fie tout le temps à ce que c'est que Stablex envoie. C'est bien ça? J'ai-tu mal compris la réponse?

5470

LE PRÉSIDENT :

Bon, je ne veux pas répondre à la place de monsieur Savoie, là, mais...

5475

M. DENIS LEGUERRIER :

OK.

5480

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Savoie, votre réponse?

M. PATRICE SAVOIE :

5485

Stablex envoient leurs échantillons quand même à des centres de laboratoire accrédités, donc...

LE PRÉSIDENT :

5490

Et ensuite, vous en faites la vérification...

M. PATRICE SAVOIE :

5495

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

... ou vous la classiez?

5500

M. PATRICE SAVOIE :

On fait la vérification. Là, il faudrait demander au Centre de contrôle environnemental pour cette question-là.

5505

LE PRÉSIDENT :

OK.

5510

M. PATRICE SAVOIE :

Pour la vérification, là.

M. DENIS LEGUERRIER :

5515

J'ai une autre question : ils sont accrédités, mais ils sont-ils payés par Stablex? Ou bien donc si c'est payé par le ministère de l'Environnement?

LE PRÉSIDENT :

5520

Le ministère de l'Environnement n'est pas accrédité. Le ministère de l'Environnement n'est pas accrédité.

M. DENIS LEGUERRIER :

5525

Non, non, non, non, non, non. Attendez, ce n'est pas ça. Excusez-moi, là.

LE PRÉSIDENT :

5530

D'accord.

M. DENIS LEGUERRIER :

5535

Ce n'est pas ça que j'ai dit. Moi, ce que j'ai dit... ce que c'est qu'il vient de dire, Monsieur, il dit que c'est fait... que les tests sont envoyés à des places accréditées.

LE PRÉSIDENT :

Des laboratoires accrédités.

5540

M. DENIS LEGUERRIER :

Bon, laboratoires accrédités.

5545

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DENIS LEGUERRIER :

5550

Bon, ces laboratoires-là, ils sont-tu payés par Stablex?

LE PRÉSIDENT :

5555

Monsieur Rompré, est-ce que les laboratoires où vous faites les analyses sont payés par vous?

M. BENOIT ROMPRÉ :

5560

Oui.

M. DENIS LEGUERRIER :

Merci beaucoup. C'est ça que ça veut dire. T'sais? T'es payé... t'es payé par lui, fait que...

5565

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez...

M. DENIS LEGUERRIER :

5570

C'est un peu... En tout cas, moi, je ne trouve pas ça... je ne trouve pas ça bien, bien correct, ces affaires-là, là.

5575 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écrivez-nous...

5580 **M. DENIS LEGUERRIER :**

Jamais qu'on crache dans la main qui nous paye, hein, fait que...

LE PRÉSIDENT :

5585 Écrivez-nous un commentaire. Moi, je vous ai obtenu des réponses...

M. DENIS LEGUERRIER :

5590 Non, non, c'est mon commentaire. C'est mon commentaire, c'est... Ce n'est pas une accusation, mais je peux toujours bien commenter qu'est-ce que j'ai dans ma tête, par exemple. Ça, c'est un droit fondamental qu'on a, de parler.

LE PRÉSIDENT :

5595 Absolument.

M. DENIS LEGUERRIER :

5600 On n'est pas avec Poutine, là. On est *icitte* au Québec, là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

5605 **M. DENIS LEGUERRIER :**

Bon. Bien, c'est beau. Ah, puis une autre chose, les documents que Stablex a mis à 7 h, ça va-tu être disponible demain matin?

5610 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez un petit peu, je vais vérifier auprès de madame... de ma coordinatrice. Madame Gagné, si vous voulez me donner la réponse? Ça va être disponible demain durant la journée.

5615 **M. DENIS LEGUERRIER :**

Bien, c'est vague, ça. C'est à quelle heure?

5620 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je ne peux pas vous dire l'heure.

M. DENIS LEGUERRIER :

5625 Non, non, OK, correct. C'est beau. OK.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

5630

M. DENIS LEGUERRIER :

Bon, bien, c'est beau. Je vous remercie beaucoup.

5635 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci à vous. Au revoir. Alors, madame... Au téléphone, madame Nancy Gélinas. Madame Gélinas, bonsoir.

5640 **Mme NANCY GÉLINAS :**

Oui, allô?

LE PRÉSIDENT :

5645

Oui, Madame Gélinas...

Mme NANCY GÉLINAS :

5650 Oui.

LE PRÉSIDENT :

5655 Désolé du retard, mais nous sommes à vous. Donc vous pouvez intervenir.

Mme NANCY GÉLINAS :

Parfait. C'est monsieur Zayed?

5660 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme NANCY GÉLINAS :

5665 Docteur Zayed, vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

5670 Très bien.

Mme NANCY GÉLINAS :

5675 Alors, j'espère que je suis... j'espère que je suis la dernière pour vous ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes l'avant...

5680 **Mme NANCY GÉLINAS :**

Pour vous et pour l'ensemble...

LE PRÉSIDENT :

5685

Vous êtes l'avant-dernière.

Mme NANCY GÉLINAS :

5690

(voix superposées) en dernier.

LE PRÉSIDENT :

5695

Vous êtes l'avant-dernière.

Mme NANCY GÉLINAS :

5700

Alors, vous donner... vous donner du courage à tous. Alors, moi, je suis simple citoyenne et, par contre, de par mon expérience, je suis comptable, j'ai déjà eu à donner des avis au ministère. Et de façon générale, je regardais les coûts versus les bénéfices à l'égard de la société pour faire mes recommandations.

5705

J'ai tenté dans ce projet-là de le lire, parce qu'il était long et volumineux, et j'avais deux considérants à vous apporter. Le premier est à l'égard des eaux potables. Je comprends que Stablex a fait son devoir corporatif, c'est-à-dire qu'il a mis en place des mesures, des membranes, des éléments pour retenir les contaminants.

5710

Je comprends aussi de la compagnie que les contaminants sont des contaminants tellement élevés que ça coûte cher aller les installer là et c'est des choses que les États-Unis ne veulent pas. Parce qu'effectivement, Republic Services, au niveau des États-Unis, demeure responsable des sols tout le temps.

5715

Alors, j'ai aussi lu que les eaux de contact vont passer par le traitement des eaux usées, les eaux de ruissellement. Je me dis, les membranes, leur étanchéité n'est peut-être pas 100 % à toute épreuve, surtout compte tenu des changements climatiques que je (interférence technique), document qui est envoyé au gouvernement.

5720

Et puis aussi, sur le fait, peut-être que ça n'a pas été porté au niveau du BAPE à votre connaissance, mais Stablex est dans une zone sismique, la zone sismique de l'ouest du Québec. Alors, la zone sismique de l'ouest du Québec constitue un vaste territoire comprenant la vallée de l'Outaouais, depuis Montréal jusqu'au Témiscamingue, ainsi que les régions des Laurentides, de

l'est de l'Ontario, les régions urbaines de Montréal, Hull, Ottawa, Cornwall, qui sont localisées dans cette zone-là.

5725 Alors, ma question, premièrement, c'est : est-ce que le... est-ce que vous êtes au fait qu'il
pourrait y avoir des événements d'importance? Est-ce que la Ville, dans le traitement des eaux,
pourrait traiter tout ce qui est contaminant d'importance? Et est-ce que ça vaut la peine pour la
santé et la sécurité des citoyens qu'on aille de l'avant avec ce genre de projet là? Surtout compte
5730 tenu que je comprends que la compagnie va exploiter pendant 40 ans, qu'il y a un droit de regard
pendant 30 ans ensuite pour le gouvernement, qu'il y a un fonds d'à peu près 1 million, mais que
si les nappes phréatiques venaient à être contaminées, bien, je me demande comment on les
décontaminerait, à quel coût et qui serait responsable.

LE PRÉSIDENT :

5735 Merci, Madame.

Mme NANCY GÉLINAS :

5740 C'est là ma première question.

LE PRÉSIDENT :

5745 Ah, bien non. Je suis fatigué, mais je suis alerte encore.

Mme NANCY GÉLINAS :

La deuxième était toute aussi intéressante.

LE PRÉSIDENT :

5750 Ah non, je ne parle pas d'intérêt ou d'intéressant, je parle de nombre de questions.
Écoutez...

5755 **Mme NANCY GÉLINAS :**

Bien, ce n'était qu'une question. Ça concernait les eaux.

LE PRÉSIDENT :

5760

Bon, écoutez, je vais commencer par poser la question à monsieur Savoie du ministère de l'Environnement. Est-ce que toute la zone dans laquelle se trouve entre autres Stablex a été bien caractérisée par rapport à, justement, des zones qui pourraient être fragiles, susceptibles d'être touchées par des séismes, comme madame vient de le dire?

5765

M. PATRICE SAVOIE :

Concernant l'aspect spécifiquement des séismes, là, la réponse est non. On n'a pas... on n'a pas regardé...

5770

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous n'avez pas regardé.

5775

M. PATRICE SAVOIE :

... cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

5780

D'accord. Est-ce qu'il y aurait une fragilité du territoire sous un autre angle?

M. PATRICE SAVOIE :

5785

Pas à ma connaissance, là. C'est de l'argile à la grandeur dans ce secteur-là. Concernant les séismes, là, je ne peux pas vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

5790

OK. Et vous, Monsieur Rompré, est-ce que vous avez... quand vous avez examiné le territoire, est-ce qu'il y a des aspects qui sont... qui se sont révélés équivoques par rapport à la fiabilité ou la stabilité de votre terrain?

M. BENOIT ROMPRÉ :

5795

L'aspect sismique a été considéré dans les éléments de conception. Là, je ne pourrais pas...
Au niveau sismique, je ne m'y connais pas. Je ne sais pas si Faustin s'y connaît, mais...

LE PRÉSIDENT :

5800

Mais ça a été considéré...

M. BENOIT ROMPRÉ :

5805

Si je résume, OK, ça a été considéré. La récurrence qui a été choisie, c'est 1 dans 125 ans.
OK? Donc c'est une probabilité d'occurrence dans 125 ans. Maintenant, au niveau de... qu'est-ce
que ça veut dire, là, c'est au niveau des forces sur la... sur l'œuvre, OK, c'est ça qui a été considéré
dans la conception. Donc la cellule va résister à ça sans problème.

LE PRÉSIDENT :

5810

À quelle intensité?

M. BENOIT ROMPRÉ :

5815

C'est là que... c'est là que je suis moins bon, là. On appelle ça une récurrence 1 dans
125 ans. - Je ne sais pas, Faustin, tu pourrais... Oui, là, je ne sais pas comment ça se traduit.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5820

Oui, Monsieur le président. Généralement, dans nos analyses de stabilité, pour l'aspect
sismique, on considère... lorsque l'ouvrage est permanent, on considère la récurrence de 1 dans
25 ans. Lorsque l'ouvrage est...

LE PRÉSIDENT :

5825

25 ou 125?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5830

Lorsque l'ouvrage est temporaire. Et lorsque l'ouvrage est permanent, la récurrence, comme monsieur Rompré l'a dit, c'est 1 dans 125 ans. Parce que, de manière générale, on le sait que pour simuler des séismes assez forts, par exemple, de magnitude 7, ça prend des récurrences allant de 50 ans à 2000 ans à peu près.

5835

LE PRÉSIDENT :

Mais la simulation que vous avez faite, c'est une magnitude de combien?

5840

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

On a... il n'y a pas de magnitude...

LE PRÉSIDENT :

5845

Non?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5850

... parce qu'il n'y a pas de conversion, mais on sait que, selon... Il n'y a pas de conversion entre les deux. C'est un facteur, qu'on appelle le coefficient horizontal sismique, qu'on déduit. C'est toute une procédure à partir de la récurrence, on déduit un coefficient horizontal sismique pour simuler les séismes.

5855

Mais la règle générale, c'est que pour simuler des séismes assez forts, comme de magnitude 7, ça prend des récurrences allant de 1 dans 50 ans jusqu'à 1 dans 2000 ans à peu près. Dépendamment de... dépendamment...

5860

Je sais que dans l'industrie minière, on prend des récurrences beaucoup plus élevées parce que, tout naturellement, il faut dire que les digues sont construites avec, des fois, des déblais, des fois, avec les résidus et que notre récurrence permet de simuler des séismes assez forts. Mais il n'y a pas comme une conversion entre la récurrence et un tel séisme à l'échelle de Richter, il n'y a pas de conversion.

5865 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, j'avoue que j'ai un peu de difficulté à comprendre. Si vous voulez déterminer les conséquences d'un séisme, un séisme d'une magnitude de 3 ne va pas produire les mêmes effets qu'un séisme de magnitude de 5?

5870 **M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :**

Tout à fait.

5875 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous, vous dites : « J'ai mimé un séisme qui peut se produire une fois par 125 ans. » Donc j'imagine que c'est une magnitude relativement élevée?

5880 **M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :**

Oui, selon les recommandations du Code national du bâtiment, oui.

LE PRÉSIDENT :

5885 Et c'est ça que je vous demande, c'est quelle magnitude?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5890 C'est ce que je disais tantôt, qu'il n'y a pas une conversion entre les deux, les deux éléments. Mais on simule... On prend une récurrence pour simuler un séisme assez fort, mais il n'y a pas une conversion directe pour dire que c'est, par exemple, 7.3 à l'échelle de Richter, il n'y a pas de...

LE PRÉSIDENT :

5895 Donc il n'y a pas une quantification, mais il y a une qualification?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5900 Oui. En d'autres termes, oui. Je dirais oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

OK. Bon, si c'est ça, la réponse. - Alors, Madame... Madame Gélinas?

5905

Mme NANCY GÉLINAS :

Oui?

5910

LE PRÉSIDENT :

Vous avez écouté la réponse?

Mme NANCY GÉLINAS :

5915

Oui, mais ce n'est pas pour me rassurer, d'autant que monsieur disait que les éléments de vérification, la compagnie d'ingénierie ne se mouillait pas pour... pour les relever... les suggestions qu'il vous faisait.

5920

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, madame Gélinas, mais j'ai beau être attentif, mais je n'ai pas compris ce que vous avez dit.

5925

Mme NANCY GÉLINAS :

En fait, je crois qu'il pourrait y avoir des éléments d'écoulement qui pourraient atteindre la nappe phréatique et causer des éléments. Je demeure avec une suspicion quant à la réponse de monsieur. J'aurais aimé plus de détails et plus... étant donné que c'est une zone sismique d'importance -- et vous pourrez consulter les cartes canadiennes -- j'aurais aimé une réponse plus étayée et étoffée de cet aspect.

5930

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Et votre deuxième question?

5935

Mme NANCY GÉLINAS :

5940 En fait, la deuxième... Bien, si on reprend toujours... parce que je n'ai pas complété... vous n'avez pas complété la réponse à ma question. Advenant les écoulements, on comprend que ça serait après 70 ans, les citoyens... parce qu'on comprend que les ouvrages vont être là à demeure. Alors, on comprend que ce seront les citoyens qui vont devoir payer pour l'ensemble de la décontamination.

5945 Et j'avais une question technique à savoir si une nappe phréatique qui se déverse dans un bassin versant, qui donne de l'eau potable à des millions de personnes, est-ce qu'on va pouvoir décontaminer un bassin hydrique souterrain qui est composé de veines d'eau, en fait? Et combien tout ça va coûter pour le contribuable?

5950 **LE PRÉSIDENT :**

Si une nappe phréatique se déverse...

Mme NANCY GÉLINAS :

5955 En fait, les eaux d'écoulement, s'il y avait un incident majeur et qu'il y aurait des écoulements...

LE PRÉSIDENT :

5960 Oui, oui?

Mme NANCY GÉLINAS :

5965 ... il y a de l'eau dans le sous-sol. Alors, l'eau serait contaminée et l'eau s'écoule de façon naturelle vers les ruisseaux...

LE PRÉSIDENT :

5970 Ah, d'accord.

Mme NANCY GÉLINAS :

5975 ... qui vont s'écouler naturellement vers la rivière des Mille-Îles ou peu importe le... Et il y a
des populations qui prennent leur eau à partir de là. Alors, si les contaminants sont d'importance,
il peut avoir une incidence quant à l'eau potable et les villes ne pourront pas traiter les eaux
adéquatement.

LE PRÉSIDENT :

5980 J'ai compris votre question. Je vais commencer par monsieur Rompré. Jusqu'à quel point
votre système -- comment l'appeler? -- d'enfouissement, on va dire ça comme ça, là, du Stablex
pourrait nous donner, pourrait fournir une assurance à l'effet que les eaux potables, les eaux
souterraines de façon générale, ne soient pas contaminées du tout ou, sinon, très peu?

5985

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui, Monsieur le président, plusieurs choses, plusieurs éléments de réponse.
5990 Premièrement, la zone d'étude de l'étude d'impact est quand même vaste. On a étudié une zone
assez grande.

On a aussi considéré plusieurs enjeux, mais un des enjeux les... un des enjeux principaux
et plus significatifs qu'on a considérés, c'est justement la protection des eaux souterraines.
Plusieurs, plusieurs mesures de... Et on a donc évalué les impacts potentiels puis on a en place
5995 plusieurs, plusieurs mesures d'atténuation. Ça va de l'admissibilité des résidus à leur insolubilité, à
la création de la matrice cimentaire. Tout ça contribue.

Ensuite, au niveau de la cellule de placement, on a la géologie idéale pour venir installer
notre cellule de placement. Elle va être installée, équipée d'une double géomembrane de fond, il
6000 va y avoir un système de drainage de l'eau qui va permettre de l'assécher. Il y a des systèmes de
recouvrement en surface qui empêchent l'eau de rentrer dedans.

Tout ça est... travaille ensemble, puis il y a évidemment aussi notre suivi environnemental
qui confirme le tout. OK? Suivi environnemental qui va être bonifié par l'avènement de la cellule 6.
6005 Les résultats des suivis environnementaux passés sont concluants. C'est l'ensemble de tous ces
systèmes-là qui font que ça fonctionne.

Je ne me fierais pas sur un seul des éléments que je viens de vous donner, mais quand on
les combine tous ensemble, OK, c'est là qu'on obtient la performance qu'on obtient puis qui est

6010 validée puis qui est confirmée par des gens du ministère de l'Environnement, là. Il y a... Si on avait un seul de ces éléments-là, je le répète, ça ne fonctionnerait probablement pas. Mais là, tout ça mis ensemble, ça donne la performance qu'on est en mesure de constater.

6015 C'est ça que je pourrais dire. Si on a besoin de plus de précision au niveau de la protection des sources d'eau potable, bien, je pourrais faire venir monsieur Blanchet, qui va vous parler un peu des écoulements, des sens d'écoulement et... C'est un hydrogéologue qui connaît bien la région, là. Je pourrais aussi bonifier avec ça.

LE PRÉSIDENT :

6020 Merci, Monsieur Rompré. - Madame St-Michel?

LA COMMISSAIRE :

6025 Bien, Monsieur Rompré, vous m'enlevez les mots de la bouche. Je vous suggérerais de nous présenter... Parce que je vais revenir, Madame Gélinas, ce qui l'inquiète, c'est s'il arrive un événement, par exemple, un tremblement de terre, glissement de terrain... Je pense que... De dire que le site est conforme et sécuritaire, je pense qu'on n'en attend pas moins, là, de vous.

6030 Sauf que c'est de comprendre comment est configurée, je dirais, la géologie puis l'hydrogéologie du secteur nous aiderait à comprendre la vulnérabilité de la contamination de l'eau souterraine. Alors, si vous avez votre hydrogéologue, je pense que ça serait très intéressant de l'entendre.

6035 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Tout à fait. Je vais donc appeler monsieur Jacques Blanchet de la compagnie Englobe.

M. JACQUES BLANCHET :

6040 Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire. On peut peut-être mettre juste à l'écran, j'ai... En fait, j'ai une capsule qu'on ne nous a pas demandée, là, qui exprime, qui décrit un peu et qui vulgarise un petit peu la situation de l'hydrogéologie locale au droit de la cellule, mais ça prend un peu de temps. Fait que là, rendu à l'heure où on est rendu là, je ne sais pas si
6045 vous souhaitez que je rentre dedans au complet? Je peux prendre quelques diapositives peut-être, là...

LA COMMISSAIRE :

6050 Un peu de temps, c'est combien? 10 minutes? Une demi-heure?

M. JACQUES BLANCHET :

6055 Me connaissant, c'est au moins 20 minutes.

LA COMMISSAIRE :

C'est trop... c'est trop long, mais...

6060 **M. JACQUES BLANCHET :**

Oui. Ce que je peux faire, je vais mettre quelques diapositives, puis je pense que je vais être capable de bien...

6065 **LA COMMISSAIRE :**

Vous nous déposerez votre présentation peut-être?

M. JACQUES BLANCHET :

6070 Oui, absolument, absolument.

LA COMMISSAIRE :

6075 Merci.

M. JACQUES BLANCHET :

6080 Je vais mettre la coupe... la coupe... Donc effectivement, bon, ce qu'on disait, ce qui est...
En fait, merci beaucoup d'aborder ça, parce qu'on a un petit peu tourné autour de cette question-là depuis... dans les deux derniers jours, là.

6085 Effectivement, il y a une stratigraphie particulière qui délimite, si vous voulez, les unités hydrogéologiques qu'on a sur ce site-là. Donc en surface, on a ce qu'on appelle la nappe phréatique. -- Tu vas pouvoir... tu cliques deux, trois fois parce qu'il y a de l'animation là-dedans.

Donc la partie qui est en jaune, c'est ce qu'on appelle la nappe phréatique. Quand on dit « nappe phréatique », c'est la portion, en fait, de l'eau souterraine qui n'est pas sous pression, qu'on observe si on fait un trou dans le sol, on va observer ce niveau d'eau là.

6090

Et celle-là, elle est en contact avec tous les milieux qui sont environnants du secteur de la cellule 6. Donc on peut dire que les fossés qui sont... que vous avez vus lors de la visite, qui ont de l'eau, sont en contact avec cette nappe-là. Et cette nappe-là est aussi en contact avec les milieux humides qui sont là. Elle va se soulever, elle va descendre, en fonction des précipitations. C'est celle qui est vraiment la plus affectée par l'hydrologie puis les précipitations qui arrivent.

6095

Et vous avez vu aussi le concept de la cellule, qui tient compte de cet aspect-là, qu'on va essayer d'isoler, si vous voulez, avec le concept... avec le mur écran ou mur étanche. Je ne me rappelle plus comment... paroi étanche là. Donc on va isoler cette portion-là de l'aquifère de façon à ce que les activités de Stablex à l'intérieur de la zone ne soient jamais, jamais en contact avec cette nappe-là, qui va demeurer là puis qui va être importante pour le milieu humide, là. Ça, c'est très important.

6100

Ce qui est en dessous, c'est l'argile qui est présente. Vous avez une cartographie de ce que ça a l'air quand ça sort d'un échantillonneur, là. Donc c'est très... c'est très, très, on peut dire imperméable et ça a des propriétés qui font en sorte que l'eau ne s'écoule pas bien dans cette matrice-là. Donc ça ne s'écoule pas très bien d'un point de vue vertical.

6105

Sous ça, on a, on va dire, deux unités géologiques -- qu'on combine ensemble d'un point de vue hydrogéologie, là -- qui est le till puis une partie de la roche. Ces deux unités-là ont à peu près des propriétés similaires en termes hydrogéologiques, là. C'est à peu près des propriétés similaires. Et dans le secteur où on est, c'est un aquifère, effectivement, majeur, qui est exploité par toutes sortes de gens qui en ont besoin. Les agriculteurs en ont besoin. Les municipalités, dans certains secteurs, ont besoin de cette nappe-là. Et donc, c'est un endroit qui est... En fait, c'est l'unité qui est la plus exploitée, là, au global.

6110

6115

Cette stratigraphie-là a fait l'objet d'études du côté de Stablex depuis plusieurs années, et puis c'est combiné dans un modèle, je dirais, hydrogéologique, modèle conceptuel, et c'est la base de tout. Donc c'est la base du réseau de suivi de Stablex depuis plusieurs années, donc un réseau dans le sable, un réseau dans l'argile, un réseau dans le roc, qui nous permettent de surveiller la qualité des eaux.

6120

6125 Donc c'est un peu comme ça, je vous dirais, que c'est monté, que c'est pensé. Évidemment, les cellules sont installées de façon à ce que l'argile soit exploitée pour ses propriétés, on va dire, imperméables, là. Et donc, ça explique un peu la situation qu'on vit du côté de la cellule 6 en termes de distribution d'unités hydrogéologiques.

6130 Et, oui, c'est un secteur dans le bas qui est exploité au niveau hydrogéologique, là, pour sa capacité à fournir de l'eau. Puis au niveau de la qualité, bien, dans la capsule que j'ai préparée, on a une idée de cette qualité d'eau là. Elle n'est pas parfaite. Il y a des... On peut retrouver certains éléments dans cette eau-là qui méritent, par exemple, soit un traitement, un ajustement, avant qu'on puisse l'utiliser pour peu importe l'utilisation qu'on en fait, là.

6135 Donc ça, c'est un aspect important, là. Ce n'est pas... Ce ne sont pas des contaminants qui sont là à cause que Stablex est là. C'est le secteur, c'est la géologie locale qui provoque ça. Ce n'est pas... La région n'est pas étrangère, là, ce n'est pas quelque chose de particulier ici. Partout, dans tous les secteurs, quand on puise de l'eau souterraine, c'est une eau qu'on doit analyser avant de l'utiliser, peu importe. Ce n'est pas de l'eau pure, là, l'eau souterraine. C'est de l'eau qui contient des minéraux. Parfois, c'est parfait; parfois, il faut ajuster sa qualité avant de l'utiliser.

6140 On peut peut-être regarder la distribution de la piézométrie, là, dans l'aquifère profond. Je vais passer la partie du haut, là.

6145 **LA COMMISSAIRE :**

Je m'excuse...

M. JACQUES BLANCHET :

6150 Oui?

LA COMMISSAIRE :

Il vous reste à peu près deux minutes, parce qu'on est déjà dans le 10 minutes de passé.

6155 **M. JACQUES BLANCHET :**

OK, c'est bon. C'est bon.

6160 **LA COMMISSAIRE :**

Moi, ce qui est peut-être important de présenter, c'est la vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine avec les opérations de...

6165 **M. JACQUES BLANCHET :**

6170 En fait, oui. On a vérifié dans le secteur, ça a fait l'objet, ça, d'une question dans le processus. On a vérifié et calculé ce qu'on appelle l'indice drastique, qui nous donne une idée de la vulnérabilité des aquifères. On l'a fait pour l'aquifère profond, puis on parle ici d'une vulnérabilité qui est plutôt faible ici. Donc on est en bas d'un facteur de 100, là, dans notre jargon d'hydrogéologues, en termes de qualification drastique, là. Et donc, c'est un aquifère qui est protégé, qui est bien protégé, là, avec cette valeur-là.

6175 **LA COMMISSAIRE :**

Et si on parle de l'esker de Blainville, par rapport au site, est-ce qu'un danger ou potentiel de contamination pour...

6180 **M. JACQUES BLANCHET :**

Merci de la question. Merci de la question, c'est vraiment intéressant. C'est vraiment une particularité très, très locale en lien avec la cellule 6, parce que l'écoulement régional, effectivement, c'est du nord vers la rivière des Mille-Îles.

6185 Mais dans ce secteur-là, parce qu'on a cette zone-là, où on a une unité de graveleuse qui affleure, ça devient une zone où l'eau peut s'infiltrer et ça a un effet de soulèvement. Donc ça crée un changement de la piézométrie très local au niveau de la cellule 6. On peut le voir peut-être, là, sur la carte... Écoute, je ne sais plus si elle est avant ou après, cette figure-là, là. Tel qu'on a vu dans la présentation de Stablax... Oui. *Wouh!* Tu peux revenir, oui.

6190 Ça, c'est ce qu'on voit très, très local au niveau de la cellule 6, fait qu'on... C'est assez particulier, puis il faut dire que vous voyez les flèches qui bifurquent. À un certain moment donné, ça rejoint, je vous dirais, un écoulement plus régional puis ça va du côté, plus du côté sud, du côté de la rivière des Mille-Îles. Et quand on regarde...

6195

Parce que c'est un secteur qui a fait l'objet de beaucoup de travaux également, étant donné que la nappe est utilisée. Donc ça a été caractérisé au niveau fédéral, puis même au niveau provincial, je crois, c'est intégré dans le PACES tout ça.

6200 Puis on sait, la piézométrie locale, ici, elle est bien... disons de cet aquifère-là, elle est bien connue, même, je dirais, très localement par rapport à cet esker-là. On peut le voir, c'est... je pense que c'est la diapo juste avant. Et voilà.

6205 Fait que ça, ce n'est pour moi qui ai fait ça. Ça, ça vient d'une étude générale qui est faite par Savard, vous avez la référence dans le bas, là. Et on voit bien la surpression qu'on a, qui est provoquée par cette région-là, qui est un affleurement d'esker, je dirais, qu'on perd un petit peu, là, dans ses extensions. C'est la zone qui est en bleu à peu près au centre. Le petit carré que vous voyez, c'est le secteur de la cellule, puis on voit un peu la surpression qui est provoquée par l'entrée d'eau, si vous voulez, dans le système à cet endroit-là.

6210 Et ça, c'est quand même intéressant. De un, ça réalimente la nappe. De deux, on voit que cellule n'est pas positionnée directement sur cet esker-là, mais est en périphérie dans l'argile, dans une zone où il n'y a pratiquement pas d'infiltration qui se fait. Et puis la partie qui est plus au sud, on peut retrouver des gens qui consomment de l'eau ou qui vont l'utiliser pour l'agriculture. Mais on voit qu'il y a comme une... on ne peut pas appeler ça comme une ligne de partage, mais on voit bien que ça ne s'écoule pas du tout du même côté lorsqu'on est au sud de cette formation géologique là. Donc ça donne un petit peu le contexte, là, très, très, très local au niveau de cet esker-là, là.

6220 **LA COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

6225 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. - Madame Gélinas?

NANCY GÉLINAS :

6230 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes toujours avec nous?

6235

NANCY GÉLINAS :

Mais bien sûr.

6240

LE PRÉSIDENT :

J'espère que ça a répondu à votre question?

6245

NANCY GÉLINAS :

Bien, au moins, ça a alimenté une réflexion peut-être, je l'espère, de la commission.

LE PRÉSIDENT :

Bon, très heureux.

6250

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi. Madame Gélinas, malheureusement, vous n'avez pas pu voir les images qu'on présentait.

6255

NANCY GÉLINAS :

Non, effectivement.

6260

LA COMMISSAIRE :

Mais on tient à vous dire que la présentation va être déposée peut-être dans le courant de demain dans la journée, alors je vous invite d'aller sur le site du Bureau d'audiences publiques pour retrouver la présentation.

6265

NANCY GÉLINAS :

6270 Merci. Est-ce que ma deuxième question pourrait être posée demain si je me présente à la commission?

LE PRÉSIDENT :

6275 Ben, en fait, c'était votre deuxième question. Mais bien sûr, demain après-midi, si vous êtes intéressée à poser d'autres questions, bien sûr, vous pouvez vous inscrire, bien sûr.

NANCY GÉLINAS :

6280 Parfait. Alors, je vais tenter d'aller vous voir pour vous poser l'autre question que j'avais, qui concernait un autre sujet. Et je vous laisse... je vous laisse aller au dernier, à la dernière personne et ensuite aller dans les bras de Morphée. Je pense que vous l'avez grandement mérité.

LE PRÉSIDENT :

6285 Finalement, la dernière personne est déjà dans les bras de Morphée, c'est ce qu'on m'a dit.

NANCY GÉLINAS :

6290 Alors peut-être que ça fera de la place pour ma deuxième question, ce qui m'éviterait un déplacement.

LE PRÉSIDENT :

6295 Ah, non, non, non, non. Permettez-nous d'aller la rejoindre, nous aussi, hein?

NANCY GÉLINAS :

D'accord.

6300 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous souhaite...

NANCY GÉLINAS :

6305

Alors, bonne fin de soirée à tous.

LE PRÉSIDENT :

6310

Bonne fin de soirée et bonne nuit. Et merci à tout le monde aujourd'hui pour votre participation active. Je vous souhaite une bonne nuit. Et demain, nous reprenons à 13 h 30. 13 h 30. Aujourd'hui, exceptionnellement, nous avons repris à 14 h, à cause de la visite sur le terrain, mais demain, 13 h 30. Merci. Bonne nuit, tout le monde.

6315

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 MAI 2021 À 13 h 30

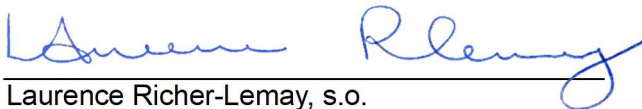
6320

6325

Je soussignée, LAURENCE RICHER-LEMAY, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

6330


Laurence Richer-Lemay, s.o.

6335